

AU SOMMAIRE

Le «fast food» à la québécoise

La restauration-minute au Québec est encore loin d'offrir une alimentation uniformément saine. Mélange de hamburgers, frites et autres «poutines», elle est généralement trop grasse ou trop sucrée. Cependant, certains établissements font des efforts. **Page 13.**

Editorial

Si la crise du Parlement prend sa source dans le règne de l'excès des libéraux, le rejet de tout compromis par le parti de M. Joe Clark traduirait le même esprit que celui que les conservateurs reprochent à l'équipe gouvernementale. L'éditorial de Jean-Louis Roy. **Page 6**

Le monde

- L'état d'urgence est décrété au Nicaragua. **Page 4**
- La France n'est pas en faveur d'un durcissement des sanctions contre l'URSS. **Page 4**
- Les États-Unis entreprendront de nouvelles manœuvres au large des côtes libyennes. **Page 5**

Le banquier de la culture change de fond en comble

Les ministres des Affaires culturelles et des Communications, MM. Clément Richard et Jean-François Bertrand, ont annoncé hier que le banquier des industries culturelles québécoises, la SDIC, changerait de sigle, de vocation et de budget. Le patrimoine et la télé payante s'ajoutent aux prérogatives de la nouvelle SODIC. **Page 2**

Le bout du tunnel?

La production industrielle a augmenté pour la première fois en sept mois en février aux États-Unis, mais la généralisation du «prime rate» à 16,5% hier a vite fait reprendre conscience que l'économie n'est pas encore entrée définitivement dans une phase d'expansion. **Page 9**

La Caisse en question

Jugeant insuffisant le taux de rendement obtenu par la Caisse de dépôt et placement du Québec dans la gestion de la caisse de retraite de l'institution, l'Université du Québec a décidé de retirer progressivement les \$25 millions qu'elle lui a confiés. **Page 9**

Campagne pour libérer la langue d'affichage

La nouvelle fédération des groupes d'anglophones du Québec, Alliance Québec, a lancé hier une campagne de sensibilisation de l'opinion destinée à «libérer la langue d'affichage» des contraintes de la Loi 101. **Page 3**

Articles religieux

Desmarais & Robitaille
845-3194
60 ouest, rue Notre-Dame

Le Parlement a fait preuve de mesquinerie à l'égard des minorités, reproche Yalden

par Michel Vastel

OTTAWA — Le commissaire aux langues officielles, M. Max Yalden, a reproché hier aux parlementaires canadiens d'avoir fait preuve de mesquinerie à l'égard des minorités, en particulier la minorité de langue française.

M. Yalden reproche au Parlement d'avoir produit, avec le «Canada Bill», un «texte aussi procédurier qu'ambigu. Il se pourrait bien (...) que nous reposions là sur une poudrière».

Au cours de la conférence de presse, le Commissaire a admis que «la nouvelle constitution est pleine de faiblesses, mais c'est mieux que rien. Dans le domaine linguistique, a-t-il précisé, c'est une réponse partielle (aux attentes des francophones), pas plus que ça.»

Selon le commissaire, les règles du «lorsque le nombre le justifie» ou de «la

Voir page 8: Parlement

La loi sur les langues officielles sera amendée prochainement (Joyal)

OTTAWA (LE DEVOIR) — Le ministre d'État, M. Serge Joyal, a confirmé au DEVOIR hier qu'il y a un consensus au sein du cabinet pour amender la loi sur les langues officielles. Sans vouloir s'engager dans un échéancier précis, M. Joyal affirme que c'est maintenant «une question de mois».

Un groupe de travail au ministère

de la Justice doit présenter prochainement au cabinet une série de propositions d'amendement «fondées sur les recommandations passées du commissaire aux langues officielles», affirme M. Joyal.

Les points sur lesquels on semble s'entendre au sein du cabinet sont les suivants:

■ affirmer la primauté de la loi sur

les langues officielles sur toute autre loi;

■ faire du principe de l'égalité des deux langues officielles une clause exécutoire, de telle sorte que les incidents comme ceux qui se sont récemment produits à Air Canada ne se reproduisent plus. M. Max Yalden affirme, lui aussi, que c'est l'un des points de la loi qu'il est effectivement

urgent de clarifier:

■ étendre la portée de la loi aux sociétés de la Couronne. M. Yalden, pour sa part, estime que les sociétés mixtes — en partie publiques et en partie privées, et même les sociétés réglementées et en concurrence avec des sociétés de la Couronne, comme CP Air ou CP Rail — devraient, elles

Voir page 8: Joyal

La loi de la Régie du logement est déclarée inconstitutionnelle

Le caucus du PC étudie l'offre de Pinard

par Claude Turcotte

OTTAWA — Devant le recul ou les réticences des conservateurs, le leader parlementaire du gouvernement, M. Yvon Pinard, a réitéré de manière plus claire hier sa volonté de négocier la scission du bill C-94, en dix projets de loi différents s'il le fallait, mais en même temps il a insisté pour obtenir un accord précis sur la durée des débats.

Pour manifester sa bonne foi, le ministre a déclaré qu'il considérait «tout à fait acceptable comme base de négociation» la lettre de lundi de M. Nielsen. «C'est un très bon point de départ», a-t-il dit hier.

D'autre part, M. Pinard a demandé au greffier de la Chambre des communes de réserver la journée de vendredi pour l'opposition. La journée de jeudi a déjà été réservée à cette fin. Si l'opposition officielle acceptait d'aller voter aujourd'hui à 14 h, comme le demande le gouvernement, les leaders parlementaires auraient six jours pour négocier, c'est-à-dire jusqu'au lundi 22 mars à 15 h.

Le ministre a de toute évidence formulé cette façon de procéder en prévision du caucus des députés conservateurs qui doit avoir lieu ce matin. Plusieurs députés n'étaient pas encore rentrés à Ottawa lors du caucus de lundi, à la suite duquel M. Eric Nielsen disait constater un recul chez les libéraux par rapport à leur attitude de vendredi. En tout cas, M. Pinard semblait beaucoup compter sur la réaction du caucus conservateur.

Quoi qu'il en soit, MM. Joe Clark et Eric Nielsen, chef et leader parlementaire des conservateurs, ont été beaucoup plus prudents hier soir à commenter les propos tenus plus tôt dans la journée par M. Pinard. Dans le camp conservateur comme ailleurs, on a le sentiment que la crise était hier rendue à un tournant décisif.

À 19 h hier, on ne savait toujours pas si M. Nielsen allait répondre à M. Pinard. Mais il paraissait inévitable que la décision finale allait être prise lors du caucus de ce matin.

Si M. Pinard n'a pas indiqué dans sa réponse à M. Nielsen que sa lettre pouvait constituer une base de négociation, c'est

Voir page 8: Caucus



L'ex-leader parlementaire du gouvernement Lévesque, M. Claude Charron, a vivement ému les 200 militants péquistes qu'il a rencontrés hier à Montréal, expliquant qu'il n'était ni un voleur, ni un cleptomane. M. Charron a révélé qu'il restait député de Saint-Jacques jusqu'à ce qu'il prenne une décision finale quant à son avenir politique, au plus tard à l'automne. Nos informations en page 8.

(Photo Jacques Grenier)

Moscou gèle le déploiement de ses missiles nucléaires

MOSCOU (d'après AFP, AP et Reuter) — Le président Leonid Brejnev a fait hier un double pas en direction des États-Unis et de l'Europe en annonçant le gel quantitatif, sans contrepartie, du déploiement des fusées soviétiques de portée intermédiaire dans la partie européenne de l'URSS, et la suspension du remplacement des archaïques SS-4 et SS-5 par les missiles

modernes SS-20.

Dans le même temps, le chef de l'État soviétique, parlant devant le 17e congrès des syndicats, a exprimé l'intention de l'URSS de réduire, dès cette année, un certain nombre de ses missiles de moyenne portée, une mesure qui reste fonction de l'appréciation que le Kremlin portera sur l'évolution de la situation internationale.

Comme il l'avait fait il y a un mois, le président Ronald Reagan a immédiatement rejeté cette nouvelle ouverture soviétique. Et ceci au moment même où l'on annonçait que la seule négociation entreprise à Moscou et à Washington pour réduire les armements, celle de Genève sur les missiles nucléaires de moyenne portée en

Voir page 8: Moscou

Reagan: la solution ou le problème?

4) Le lobby canadien gagnerait à se politiser

par Michel Vastel

Notre correspondant parlementaire à Ottawa a effectué récemment un séjour d'information à Washington où il a notamment rencontré des cadres supérieurs du Fonds Monétaire international.

M. Gottlieb déplore d'ailleurs ouvertement que les discussions entre les deux administrations soient souvent de nature très technique, laissant peu de place aux véritables négociations politiques. Sou-

haitant davantage de rencontres au sommet entre le chef de la Maison-Blanche et le chef du gouvernement canadien, l'ambassadeur canadien juge essentiel pour les deux pays de contribuer à l'établissement d'un climat dans lequel les solutions soient plus faciles à trouver.

Après avoir rappelé qu'un président des États-Unis n'a visité le Canada entre 1972 et 1981, mais qu'il y a eu cinq tête-à-tête entre les deux chefs d'État l'année dernière, M. Gottlieb croit avoir perçu un «signal» de la Maison-Blanche à la bureaucratie américaine selon lequel «les États-Unis doivent essayer de s'entendre mieux avec leurs voisins».

Mais on ne manque pas à Washington d'exemples pour démontrer la pauvreté du lobby canadien: le Programme éner-

gétique national en est un. Même s'il s'agit d'un virage politique majeur pour le gouvernement de M. Pierre Trudeau, aussi incroyable que cela puisse paraître l'architecte de ce programme, M. Marc Lalonde, ne s'est jamais rendu à Washington pour tenter d'expliquer son programme énergétique.

Il n'y a pas eu de briefing d'information sur le budget d'octobre 1980, non plus que sur le projet de loi C-48 qui mettrait en place une partie de ce programme. La première délégation officielle qui se soit rendue à Washington, c'était il y a deux semaines, sur le projet de loi C-94 sur la Sécurité énergétique. Or M. Lalonde a délégué à Washington un fonctionnaire de troisième niveau qui, bien

Voir page 8: Reagan

Rôtisserie

Au Poulet Doré
340 est. rue
Sainte-Catherine
288-2441
près de Saint-Denis

Industries culturelles: la SDIC change de nom, de vocation et de budget

par Clément Trudel

QUÉBEC — La société formée en 1978 pour agir comme banquier des industries culturelles québécoises change de sigle et de vocation.

Par le projet de loi 54, adopté hier en première lecture, la SDIC (Société de développement des industries culturelles) devient la SODICC (Société de développement des industries de la culture et

des communications). Le législateur double le capital-actions autorisé: de \$10 à \$20 millions et prévoit \$20 millions additionnels comme capacité d'emprunt pour cette société. Dotée d'un pouvoir d'initiative, la Société pourra agir dans le champ immobilier à caractère patrimonial et se charger de dossiers-clés dans le domaine des communications où le Québec est exposé à une «invasion», par la télé-

sion payante notamment.

Deux ministres, MM. Clément Richard (Affaires culturelles) et Jean-François Bertrand (Communications) ont célébré en commun les mérites de cette «souveraineté-association» au cours d'une conférence de presse à laquelle prenait part le pdg de la SDIC, M. Guy Morin. Selon ce dernier, la conjoncture n'est pas facile: les banquiers de la culture se rendent compte que la somme moyenne requise pour le type de projets soumis a pu grimper, en trois ans, de \$50,000 à \$150,000. Le rythme des refus n'a pas augmenté, déclare M. Morin.

À ce jour, la SDIC a prêté \$8,5 millions des \$10 millions dont elle aurait pu disposer: \$4,8 millions en prêts à des industries culturelles, moins de \$700,000 à des garanties de prêts et \$1 million prêté pour créer une maison intégrée du disque.

Après la ratification de la Loi 54, la SODICC pourra intervenir dans des champs qui ne lui étaient pas accessibles à ce jour: enseignement par or-

dateur, banque de données ou vidéotex.

Une projection établie par les Affaires culturelles parle de la création possible de 17,000 emplois en cinq ans, grâce à la nouvelle loi, au coût moyen de \$16,000 par emploi créé.

MM. Richard et Bertrand ont nié hier que la fusion de leurs deux ministères soit dans l'air. Il s'agit plutôt, fait remarquer M. Bertrand, d'une meilleure utilisation d'un organisme existant.

À titre de rappel, M. Bertrand a souligné qu'en 1980, les Québécois consommaient pour \$270 millions de services informatiques, la moitié étant importée. C'est dans un esprit d'une plus vaste intervention du gouvernement sur le contrôle de son industrie en matière de communications que cette loi a été modifiée, dit le ministre des Communications. L'information vient au deuxième rang en importance des industries, avant l'automobile et après le pétrole, déclare le ministre des Communications. Le projet de loi 54 «est un

élément d'une stratégie plus vaste d'intervention...» le gouvernement entreprend sur cette question et il faudra attendre que soit publié *Bâtir le Québec II* pour en savoir plus. Deux autres rapports paraîtront bientôt qui éclaireront la politique d'ensemble: l'un sur la recherche et le développement en communication au Québec, l'autre sur la télématique.

Le leader parlementaire et ministre des Communications a aussi fait état, hier, du risque de se retrouver dans un monde où «les bibliothèques de référence en statistiques, en droit, en matière fiscale et technique... soient situées à Toronto, New York ou Paris et que les terminaux pour y accéder ne reflètent plus rien de ce que nous sommes comme Québécois».

Les parrains de la loi estiment que la SODICC deviendra plus intensément le partenaire dans des actions de développement et de consolidation de l'industrie culturelle québécoise qui, en 1978, pouvait générer un milliard de dollars.

en bref...

■ Télé-Médic: 12 accusations

Les deux ex-proprétaires de Télé-Médic, Simon Bédard et Pierre Lassonde, ont été accusés hier de fraude au Palais de justice de Montréal. Les deux accusés doivent répondre à un total de 12 chefs d'accusation de fraude et de détournement de fonds relativement aux activités de Télé-Médic entre 1978 et 1980.

Les ex-proprétaires du service d'ambulance à domicile ont nié leur culpabilité et leur enquête préliminaire a été fixée au 6 avril.

■ Incendie dans le métro

NEW YORK (AFP) — Une centaine de personnes ont été intoxiquées et 42 d'entre elles ont été hospitalisées hier à New York à la suite de l'incendie d'une rame de métro à Manhattan. Les pompiers et ambulanciers ont administré de l'oxygène à 108 des 400 passagers incommodés par l'épaisse fumée de l'incendie dans un tunnel sous Greenwich Village. Cette rame de métro assure la liaison sous l'Hudson entre la gare des trains de banlieue en provenance du New Jersey et la station de métro de la 23e rue, près de l'édifice Empire State à Manhattan.

■ Les Lords trop «bavards»

LONDRES (PC) — Trop de membres de la Chambre des Lords de Grande-Bretagne semblent vouloir prendre la parole au cours du débat de demain sur la nouvelle constitution canadienne. Il y en avait 25 à la fin de la semaine dernière. Mais la liste de ceux désirant exprimer leur opinion sur le «Canada Bill» affichait hier les noms de 37 pairs et d'autres semblaient intéressés. Le Canada Bill doit passer l'étape de la lecture et de l'adoption en deuxième lecture, demain à la Chambre des Lords.

■ 500 questions de Cossitt

OTTAWA (PC) — C'est un lourd héritage de plus de 500 questions écrites que le député conservateur Tom Cossitt a laissées au gouvernement, en succombant à une crise cardiaque. «Nous allons continuer à donner des réponses jusqu'à la fin de la session», a fait savoir hier M. David Smith, secrétaire parlementaire du leader du gouvernement aux Communes.

Poser des questions plus incongrues constituait le passe-temps favori du député de Leeds-Grenville. Mais, comme l'a noté M. Smith, la réponse à la plus simple question coûte au gouvernement un minimum de \$125. Pour les questions plus compliquées, comme l'étaient celles de M. Cossitt, les frais peuvent s'élever à plusieurs milliers de dollars.

C'est ainsi qu'il a déjà demandé (mais n'a pas encore reçu de réponse) les noms, postes occupés au gouvernement et salaires de tous les candidats libéraux défaits au cours des 50 dernières années.

■ Erreur explosive à Québec

QUÉBEC (PC) — Une explosion provoquée par une excavatrice qui a touché un fil à haute tension a entraîné la fermeture des 180 magasins du centre commercial Place Fleur de Lys, à Québec, hier, occasionnant des pertes matérielles et de revenus de plus de \$1 million. L'accident s'est produit en matinée, alors qu'une équipe effectuait des réparations sur le terrain de stationnement, près de l'ancien magasin du Syndicat de Québec.

L'opérateur de la petite excavatrice a expliqué qu'il n'était pas supposé y avoir de fil à l'endroit où il s'est mis à creuser. C'est au second coup de pelle que la machine a touché un fil de 25,000 volts alimentant le poste de transmission fournissant le courant au centre commercial.

■ Une grève au Vatican?

VATICAN (Reuter) — Le responsable de l'unique syndicat du Vatican a déclaré lundi qu'il n'excluait pas le recours à la grève pour appuyer les revendications des employés.

M. Mariano Cerullo, dirigeant de l'Association des employés laïcs du Vatican, qui compte 1,630 membres sur 1,800 salariés, a précisé que les négociations sur les relations de travail, la revalorisation des retraités et la réduction du temps de travail étaient dans l'impasse. L'Association des employés laïcs a été fondée avec l'accord du pape Jean-Paul II en novembre 1979.

guérin

l'éditeur
qui
édite

LE DEVOIR

POUR UN
ABONNEMENT
À DOMICILE
844-3361

En vente
dans toutes
les
librai-
ries

Biochimie
(101-943)

Travaux pratiques
Françoise Emmell
□ élève - 28 cm x 21,5 cm
178 p. 6,95\$ Cégep



Ce manuel, à l'aide d'expériences pratiques, toutes qualitatives, permet à l'étudiant de comprendre cette science chimique qu'est l'organisme humain en bonne santé. Il traite des modifications qui peuvent survenir dans un organisme malade. On y parle également du rôle des analyses de laboratoire dans l'établissement ou la confirmation des diagnostics et des traitements à utiliser.

En vente dans les librairies:

4560 rue Saint-Denis
Montréal, Québec
Tél.: (514) 849-1112

Station Métro-Longueuil
Longueuil, Québec
Tél.: (514) 677-6525

168 est, rue Sainte-Catherine
Montréal, Québec
Tél.: (514) 861-5647

4440 rue Saint-Denis
Montréal, Québec
Tél.: (514) 843-6241

québec

■ Johnson admet la fermeture de lits

QUÉBEC (par Gilles Lesage) — Le ministre des Affaires sociales admet qu'un certain nombre de lits pour soins aigus sont «fermés» dans les centres hospitaliers de la région de Montréal. Mais cela représente moins de 2% des lits disponibles.

Selon M. Pierre-Marc Johnson, «un millier ou deux milliers de personnes sur des listes d'attente, pour l'ensemble de la région métropolitaine, c'est un problème qui se règle relativement rapidement à cause de la rotation et de la rapidité avec laquelle les lits sont libérés quand il s'agit de lits pour soins aigus».

C'est ce que le ministre a répondu hier à la députée libérale de l'Acadie, qui faisait valoir à l'Assemblée nationale que 530 lits de courte durée sont fermés alors que la région de Montréal souffre d'un manque de 1,500 à 2,000 lits du genre. Mme Thérèse Lavoie-Roux reconnaît que des lits nouveaux sont ouverts, mais dans des centres d'accueil, non pour des soins aigus.

M. Johnson dit qu'un certain nombre de lits ont été fermés pour une période variant de deux ou trois semaines à un ou deux mois dans certains cas. Mais il faut tenir compte du bassin d'un millier de lits et du roulement normal, un lit étant occupé en moyenne pendant onze jours par une personne.

Il ajoute que près d'un millier de lits seront «ouverts» d'ici la fin de l'année dans la région de Montréal, sur la rive sud, à Valleyfield et à Repentigny.

Ces lits permettent de décongestionner d'autres hôpitaux, notamment ceux du centre ville de Montréal et près des ponts. D'autre part, l'ouverture de treize centres d'accueil dans la région de Montréal entraînera le transfert de plusieurs malades chroniques, libérant autant de lits pour courte durée.

Mme Lavoie-Roux avait souligné plus tôt que la proportion de malades chroniques et en attente d'hébergement va sans cesse croissant dans les centres de courte durée. On établit à 1,800 au moins le nombre de ces patients qui, par exemple, occupent le tiers des lits à Notre-Dame.

■ CTRSM: Lévesque approuve l'équité

QUÉBEC (LE DEVOIR) — Le premier ministre, qui est aussi député de Taillon, est d'accord pour que Longueuil ait une voix plus importante que celle des autres villes qui font partie du Conseil des maires de la Commission de transport de la rive sud de Montréal (CTRSM).

C'est ce que M. Lévesque a fait savoir hier au député libéral de Laporte, qui l'interrogeait à l'Assemblée nationale sur une modification incluse dans la loi numéro 33, adoptée le mois dernier.

Selon M. André Bourbeau, aucune des municipalités concernées (sauf le maire de Longueuil, «dont l'allégeance au Parti québécois est bien connue») n'a été consultée ou même informée.

Le ministre des Affaires municipales répond qu'il y a eu de longues consultations, mais pas de consensus, et que la situation ne rendait pas justice à la ville la plus peuplée. M. Jacques Lévesque ajoute que le gouvernement a tranché en accordant un vote qui tienne compte de la taille des villes. Ainsi, représentant 40% de la population desservie par la CTRSM, Longueuil aura le tiers des votes, «ce qui est d'ailleurs un compromis acceptable».

M. Bourbeau reprend que cette représentation est basée sur l'ensemble de la population alors que la moitié de la ville de Longueuil est desservie par la CTRSM, l'autre moitié l'étant par la CTCUM. «Elle a donc obtenu une représentation proportionnelle au double des autres villes, d'où une injustice», un manque de respect envers les élus locaux.

Le premier ministre rétorque que la décision est à l'avantage des citoyens, même si les «établissements» locaux ne sont pas contents. Il évoque les discussions qui ont tourné en rond, et il conclut: «Je suis parfaitement d'accord avec l'équité de la décision qui a été prise par le ministre des Af-

aires municipales, quitte pour le député de Laporte, pour qui ce n'est pas nouveau, il en a fait une carrière, de continuer à entretenir le feu tant qu'il peut.»

■ Le projet de loi de Guy Bisailon

QUÉBEC (LE DEVOIR) — Le projet de loi privé qu'entend déposer le député péquiste de Sainte-Marie, M. Guy Bisailon, portera sur un service volontaire «ouvert à tous les sans-travail aptes et disponibles», âgés de 18 à 25 ans.

Le 3 décembre, M. Bisailon avait déposé un projet qui parlait d'un service obligatoire. La rémunération des volontaires sera entièrement à la charge de l'État et sera conforme à la Loi du salaire minimum.

Dans les notes qu'il a rendues publiques hier, le député dit viser à récupérer des sommes importantes affectées à une vingtaine de programmes d'emploi des deux gouvernements qui «plus souvent qu'autrement ne sont que des programmes déguisés de subvention à l'entreprise».

Après une discussion intensive au sein du caucus de son parti, M. Bisailon tiendra, le 29 mars, dans son comté, une assemblée publique dans le but de mettre sur pied ce qu'il appelle «un bon début vers une politique de plein emploi».

■ Les patates: la réplique de Garon

QUÉBEC (PC) — Pour corriger un système il faut d'abord être conscient que le système n'est pas bon. Le directeur fédéral de l'inspection des patates de semence devrait être changé de place parce qu'il n'est pas assez conscient.

C'est ce qu'a déclaré hier le ministre de l'Agriculture du Québec, M. Jean Garon, en commentant la déclaration de M. Ben Borrel, au sujet de la flétrissure bactérienne dont sont porteuses les pommes de terre du Nouveau-Brunswick.

M. Borrel a déclaré que M. Garon cherche à se faire du capital politique sur le dos du fédéral en accusant de laxisme le service fédéral d'inspection des pommes de terre.

M. Garon a déclaré qu'il était «estomacé, renversé» d'apprendre que M. Borrel, qui est le directeur de l'inspection des pommes de terre de semence et donc chargé du dépistage de cette maladie, ait dit que la flétrissure bactérienne était une maladie courante dans toute l'Amérique du Nord et qu'il serait ridicule de mettre en quarantaine les patates du Nouveau-Brunswick parce qu'elles en sont contaminées.

«C'est fort un peu. Si j'étais ministre de l'Agriculture à Ottawa, je n'hésiterais pas à changer ce gars-là de place, parce qu'il n'est pas assez conscient».

Quant à M. Marcel Dionne, député libéral de Chicoutimi, et nouvel adjoint parlementaire du ministre fédéral de l'Agriculture, M. Eugene Whelan, M. Garon dit qu'il veut se faire valoir mais qu'il ne connaît pas le problème. M. Dionne a admis que l'Italie avait banni les patates du Nouveau-Brunswick mais il a ajouté que ce n'était pas définitif et que «les études défavorables de l'Italie sont en train d'être contestées».

M. Garon a rappelé à ce sujet qu'il a déposé la semaine dernière un rapport de deux hauts fonctionnaires d'Agriculture Canada qui disent quelle est la situation en Europe à ce sujet.

«Moi, je n'en reviens pas. Ce n'est pas du «cover-up», c'est épais», a-t-il dit, rappelant qu'il n'avait pas fait de placotage et d'envoies oratoires sur le problème et qu'il avait déposé des documents.

M. Dionne a dit qu'un des producteurs où a éclaté l'épidémie a été imprudent en semant des pommes de terre de semence dans un champ où des patates de table avaient été récoltées l'année précédente, augmentant ainsi les risques de contagion.

M. Garon a rappelé que, dans le réseau québécois de production de semence, il n'est pas permis de cultiver les deux sortes de patates sur une même ferme mais que le réseau fédéral de production de semence le permet.

Richesses au large des côtes

Peckford dévoile son offre de «compromis»

SAINT-JEAN, T.-N. (PC) — Le premier ministre Brian Peckford a déclaré hier qu'à l'élection provinciale du 6 avril, son gouvernement allait demeurer en place ou tomber selon la réaction du public terre-neuvien au compromis, juste pour tous les Canadiens, qu'il a soumis à Ottawa pour régler le différend sur les ressources au large des côtes.

M. Peckford a dit qu'il demandait aux Terre-neuviens de lui accorder un mandat clair afin qu'il puisse négocier avec le gouvernement fédéral.

Le premier ministre sortant a rappelé les étapes des discussions entre les gouvernements fédéral et terre-neuvien.

Les dernières propositions de Terre-Neuve, a souligné M. Peckford, ont été soumises au gouvernement fédéral le 25 janvier. Elles visent à donner la chance à Terre-Neuve de rattraper le reste du Canada quant aux revenus et aux services publics. Ottawa n'a pas répondu.

Un point important de la proposition prévoit que Terre-Neuve recevra 75% de tous les revenus gouvernementaux tirés de l'exploitation

des ressources au large des côtes; et ce jusqu'à ce que la province ait rejoint la moyenne canadienne pour les revenus, les services publics, la réduction de la dette et dans d'autres domaines fiscaux et sociaux.

La formule comprendrait en plus un mécanisme automatique qui assurerait Terre-Neuve contre le risque de tomber de nouveau au rang des provinces démunies. Un tel mécanisme demeurerait en place aussi longtemps que les revenus des ressources du large le permettraient.

En outre, on créerait un fonds d'épuisement des ressources afin de prévoir le jour où le pétrole sera épuisé.

La proposition envisage également un partage 50-50 des droits pour les deux sociétés de la couronne, Petro-Canada et la Newfoundland and Labrador Petroleum Corp.

C'est en octobre qu'avaient débuté les négociations entre Ottawa et Terre-Neuve en vue de régler la dispute de longue date sur l'administration et le partage des revenus des ressources offshore.

Si Duarte perdait, le Canada pourrait changer de politique

OTTAWA (CP) — S'il advenait que Napoléon Duarte perde l'élection qui aura lieu le 28 mars au Salvador, aux mains de forces de droite, le Canada pourra penser qu'il aurait dû, à l'exemple du Mexique et de la France, dénoncer la tenue de ce scrutin et non se contenter de ne pas le cautionner en n'y envoyant pas d'observateurs.

C'est du moins ce qu'a soutenu hier le président du comité des Communes sur la Défense et les Affaires extérieures, M. Marcel Prud'homme, ajoutant qu'il était «convaincu que les États-Unis ne pourraient appuyer le régime de droite s'il était élu».

«Ce serait terrible», a lancé le député de Saint-Denis, qui croit qu'il y aura possibilité de négocier avec un régime Duarte nouvellement élu pour la reconnaissance des forces de gauche.

M. Prud'homme a toutefois minimisé l'impact des recommandations faites par un groupe de parlementaires canadiens, qui ont récemment effectué une enquête sur la situation au Salvador, précisant que ces recommandations soulèveraient sans aucun doute des oppositions au comité.

Il y a quelques semaines, quatre députés des Communes, sous la présidence du député libéral de Labelle, M. Maurice Dupras, se rendaient au Salvador pour y constater que les «dés étaient pipés» et que les élections salvadoriennes étaient truquées.

«M. Dupras ne pouvait se permettre d'aller là-bas et de revenir sans opinion», a dit M. Prud'homme, non sans préciser que toute cette affaire «risquait de causer certains problèmes» à l'étape de la rédaction du rapport.

Même pendant le voyage au Salvador, des divergences d'opinion avaient éclaté entre deux libéraux, M. Dupras pri-

vilégiant la thèse des forces de gauche, tandis que M. Ken Robinson s'en tenait à la position canadienne à l'égard du conflit. Selon M. Prud'homme, même Mme Flora MacDonald, porte-parole conservatrice, ne peut prétendre représenter les membres de son parti qui auraient, selon lui, une propension plus certaine vers la droite.

Selon M. Prud'homme, les députés membres de ce sous-comité auraient été mieux avisés de faire état de leurs recommandations au comité des Affaires extérieures, dont ils relèvent, d'autant plus qu'il est probable que leur position

puisse être fort divergente de celle qui émanera de l'ensemble du comité, qui compte 30 députés.

«L'Amérique latine a été pendant longtemps l'enfant négligé des relations extérieures du Canada», note M. Prud'homme, dont la sympathie au régime de démocratie populaire castriste est de notoriété publique.

«Notre politique à l'égard de l'Amérique latine n'a pas à être jugée comme devant être nécessairement en opposition à celle des États-Unis, plus de 70% du commerce canadien se fait avec nos voisins du sud», note M. Prud'homme.

Landry dénonce à Paris le «jeu de massacre» d'Ottawa

PARIS (PC) — Le ministre d'État au Développement économique du Québec, M. Bernard Landry, s'est livré hier à Paris à une virulente attaque des politiques du gouvernement canadien, devant une centaine d'hommes d'affaires français.

M. Landry, en visite de travail en France, participait à un déjeuner-causerie organisé par la Chambre de commerce France-Canada, en présence du ministre français du Plan et de l'Aménagement du territoire, M. Michel Rocard, et de l'ambassadeur canadien à Paris, M. Michel Dupuy.

Après avoir expliqué les politiques économiques de son gouvernement, particulière-

ment en matière d'aide à la petite et moyenne entreprises, le ministre québécois a accusé Ottawa de mener un véritable «jeu de massacre» économique envers le Québec.

M. Landry a affirmé que «l'obsession monétariste» du fédéral avait coûté 97,000 emplois au Québec, contre 27,000 pour le reste du Canada. Il a ajouté qu'Ottawa portait ainsi un «coup épouvantable à la politique québécoise d'aide au PME».

Abordant les questions plus strictement politiques, le ministre a déclaré que «la communauté internationale devrait se scandaliser» du raptatriement de la constitution effectué par Ottawa et a ac-

cusé le premier ministre canadien, M. Pierre Trudeau, de vouloir rogner encore plus les pouvoirs provinciaux.

M. Landry a poursuivi en pointant un doigt accusateur vers les Québécois qui, «au Québec comme à l'étranger», se font les apôtres des politiques fédérales. «Les Français ont déjà utilisé un nom pour désigner ceux qui défendaient la cause de l'ennemi, a-t-il ajouté, mais je n'oserai pas l'utiliser ici.» Tous auront saisi l'allusion aux «collabos», des Français qui s'étaient rangés du côté de l'occupant allemand au cours de la dernière guerre.

M. Michel Rocard a commenté en termes choisis la situation politique canadienne. Il a déclaré à cet égard que les «lois de la diplomatie internationale» ne lui permettaient pas de faire connaître ses «sentiments» face aux récents événements.

Notre collection printemps-été est arrivée!

Prêt-à-porter pour hommes!

Achetez directement de chez l'importateur les grandes marques de costumes importés

d'Italie

et payez seulement \$250. le costume!

Tous nos costumes sont taillés dans les plus beaux tissus italiens 100% pure laine avec des coupes exclusives. Finis main dans la tradition artisanale italienne.

Tissus signés:

Marzotto — Bertotto
Marlane — Luigi Botto
Valdarno — Policarpo etc.

CLUB 402, Homme

2160 rue de la Montagne, Montréal
suite 402, 4ème étage

Formation personnelle à la micro-informatique

Les samedis d'initiation

pour professionnels
et gens d'affaires

CEDI
INFORMATIQUE

Des cours bien rodés
par des formateurs
professionnels en
micro-informatique et
en gestion.

Pour information et
inscription:
Téléphone: 844-5136
ou 844-4062

• 20 mars
• 17 avril
• 1^{er} mai
Centre Sheraton
1170, rue Drummond
Montréal

Nous proposons aussi
plusieurs autres cours.

• 27 mars
• 3 avril
• 8 mai
Hôtel Holiday Inn
420, Sherbrooke ouest
Montréal

Alliance Québec en campagne pour «libérer la langue d'affichage»

par
Rodolphe Morissette

Alliance Québec, la nouvelle fédération qui regroupe une grande variété d'associations d'anglophones de la province, lançait hier sa campagne afin d'amener le gouvernement Lévêque à assouplir sa Charte du français au chapitre de l'affichage.

Dans un premier temps, Alliance Québec diffuse une affiche qui représente des manifestants tenant des pancartes, sur lesquelles on lit: «Libérons la langue d'affichage — Free the language of signs». Le but visé: sensibiliser tous les Québécois à la frustration des anglophones aux prises avec la réglementation, issue de la Loi 101, qui exige depuis le 1er septembre dernier que l'affichage public, notamment commercial, se fasse en langue française seulement.

Alliance a étalé hier ses arguments. En défendant sa Charte du français en matière d'affichage public, le gouvernement veut que celle-ci reflète la réalité québécoise? Mais «le gouvernement n'a pas respecté son propre principe», réplique le président d'Alliance Québec, M. Eric Maldoff, puisque «Montréal est la troisième ville de langue anglaise au Canada et la population anglophone du Québec est plus nombreuse que celles de quatre provinces. La loi sur l'affichage nie cette réalité.»



Les dirigeants d'Alliance Québec disent que la communauté anglaise du Québec a, avec eux, «accepté depuis longtemps le principe de l'affichage en français», mais qu'elle refuse de se plier à l'interdiction d'afficher à la fois en français et

dans une «autre langue».

Alliance Québec engage sa campagne de sensibilisation en misant sur ce résultat d'un sondage mené par la firme SORECOM en mars 1981 et suivant lequel 64% des francophones de la région métropolitaine se di-

sent favorables à une modification de la Loi 101 qui permet désormais l'affichage bilingue. M. Maldoff n'a pas voulu préciser si les changements que réclame son groupe devraient valoir pour l'ensemble du Québec, pour Montréal seulement ou pour une moitié de la métropole.

La fédération des anglophones est en train de se constituer. Elle recrute des associations locales dans maintes régions du Québec. Elle vise à se constituer une base solide en vue de son grand congrès d'orientation du printemps. M. Maldoff a reconnu avoir entrepris récemment des pourparlers réguliers avec le ministre des Communautés culturelles, M. Gerald Godin, afin d'étudier les possibilités d'amender l'article de la Loi 101 sur l'affichage. Le ministre lui aurait communiqué dernièrement que la question «n'est pas négociable».

Alliance Québec compte, en plus de sa campagne d'affiches (qui seront répandues partout dans le paysage, dans les vitrines de magasins, sur les poteaux de téléphone, dit-on), sur l'appui politique de plusieurs maires de municipalités où, comme à Rosemere, Greenfield Park et Ville-Mont-Royal, les anglophones sont bien représentés. «Nous existons, rappellent les gens d'Alliance Québec. Nous sommes présents. Nous avons le droit d'être visibles. Il est légitime d'être un Québécois de langue anglaise.»

MIUF: Ottawa et Québec sont taxés d'insouciance scandaleuse

par Gilles Provost

La Fédération des comités de victimes de la MIUF a accusé hier les ministres responsables de la santé publique, tant à Québec qu'à Ottawa, d'insouciance «scandaleuse» à l'égard des graves problèmes de santé avec lesquels sont aux prises des dizaines de milliers de familles dont la maison est isolée à la mousse d'uréformol (MIUF).

«Il est absolument inconcevable qu'Ottawa n'ait pas encore subventionné la moindre recherche originale sur les effets médicaux des gaz de MIUF ou encore sur la meilleure façon de traiter les victimes», a soutenu hier Mme Nicole Lamer au nom de la Fédération.

Les victimes ont aussi tiré à boulets rouges sur le gouvernement du Québec à qui ils reprochent d'être assis sur des milliers de dossiers médicaux (une banque de données sans pareil ailleurs dans le monde) et d'en bloquer toute étude sérieuse. Jusqu'à maintenant, en effet, on a refusé de fournir au Dr Albert Nantel, directeur du Centre de toxicologie du Québec, la subvention d'urgence qui aurait rendu possible l'analyse de ces dossiers par ordinateur.

Selon Mme Lucie Daignault, il est sans doute naturel que des gouvernements aient tendance à jouer à l'autruche pour ne pas reconnaître la gravité du problème auquel ils sont confrontés mais elle n'accepte pas que le ministre des Affaires sociales du Québec, M. Pierre-Marc Johnson, et le ministre de la Santé nationale, Mme Monique Bégin, soient complices d'une telle manœuvre.

D'ailleurs la Fédération a récemment demandé audience à ces deux ministres, en espérant les convaincre de prendre une position plus courageuse et plus engagée dans ce dossier.

Aux yeux de la Fédération, les deux niveaux de gouvernement ont surtout «jeté de la poudre aux yeux» jusqu'à maintenant en mettant en place des programmes d'aide ou de dépannage inapplicables et inutiles.

Au niveau fédéral, par exemple, on reproche au gouvernement de dilapider scandaleusement les fonds publics dans des mesures de chauffage et de ventilation qui n'ont pas fait leurs preuves et qui laissent un produit toxique dans les murs des maisons. En outre, même si le programme d'aide a été dévoilé avec éclat avant Noël, les victimes qui veulent maintenant s'inscrire se font répondre que les formulaires «ne seront disponibles que dans six semaines». De plus, on ne commencera qu'en juin à distribuer des détecteurs de formaldéhydes (que la Fédération juge inefficaces et inutiles).

Pour cette raison, la Fédération recommande à ses membres de s'inscrire au programme Ouellet mais d'en boycotter toutes les autres étapes jusqu'à ce qu'il ait été reformulé. On espère que Mme Bégin saura reconnaître la gravité de l'atteinte à la santé publique et qu'elle interviendra aussi pour faire enlever cette mousse sans délai des murs des maisons canadiennes. On attend aussi d'elle qu'elle lance les recherches requises sur l'aspect médical de ce dossier.

Aux autorités québécoises,

on demande plutôt de former des médecins capables de soigner intelligemment les personnes atteintes dans leur santé à cause de la MIUF et de trouver des solutions aux problèmes dont elles souffrent. «Nous n'acceptons plus d'être renvoyés chez nous avec une aspirine, référés à des psychiatres ou tournés en ridicule», a déclaré hier Mme Lamer. Nous n'acceptons pas davantage que des médecins se disent impuissants ou désarmés et que personne ne fasse rien pour y trouver remède.

De Québec, les victimes attendent aussi un programme de dépannage et d'évacuation d'urgence qui soit autre chose que de la propagande. En ce

moment, dit la Fédération, un très grand nombre de victimes n'ont d'autre choix que de demeurer dans leur maison insalubre parce que l'aide qu'on leur offre ne leur permet pas vraiment de déménager. «Il faut que les victimes soient capables de se reloger sans payer plus cher qu'elles ne le feraient si leur maison n'avait pas été isolée avec de la MIUF!»

Les comités de victimes estiment aussi que la Régie du logement manque à ses responsabilités en refusant de diffuser son analyse sur les droits et recours des locataires ou des propriétaires aux prises avec une maison isolée avec de la MIUF.

Von Bulow coupable

NEWPORT (Reuter) — Après un procès de deux mois qui a secoué le jet-set international, Claus Von Bulow a été reconnu coupable hier par le tribunal de Newport, à Rhode Island, d'avoir tenté d'assassiner sa riche épouse au moyen d'injections d'insuline.

Le verdict contre l'ancien associé danois du magnat pétrolier Paul Getty a été rendu par un jury de sept hommes et cinq femmes après 38 heures de délibérations.

Von Bulow, qui est âgé de 55 ans, est passible de 40 ans de prison.

Le juge Thomas Needham a autorisé la libération de l'accusé, sous caution de 100,000 dollars, et a annoncé que la sentence serait rendue le 2 avril.

Von Bulow n'a manifesté aucune émotion quand le jury a annoncé sa décision, mais son avocat, Herald Fahringer, a éclaté en sanglots. Il a annoncé que la défense ferait appel.

Von Bulow est sorti de la salle sans dire un mot à ses avocats, et a immédiatement téléphoné à sa fille de 14 ans.

Des centaines de personnes étaient massées dans la salle d'audience et à l'extérieur pour entendre le verdict.

Von Bulow était accusé d'avoir donné des injections d'insuline à sa femme, à Noël, en 1979 et 1980.

Héritière valant \$75 millions, Martha Von Bulow, âgée de 50 ans, est plongée dans un coma irréversible depuis près de quinze mois.

L'Office de la langue contredit Jean de Grandpré

par Pierre Roberge
de la Presse Canadienne

L'Office de la langue française (OLF) a rendu publiques hier des lettres de deux compagnies afin de démentir les propos du président de Bell Canada, M. Jean de Grandpré. Celui-ci avait affirmé lundi que «des radicaux» souhaitaient franciser le nom des compagnies Consolidated-Bathurst (papière) et Standard Brands (alimentaire).

Même si M. de Grandpré n'a pas nommé l'office, a expliqué hier M. Jean-Yvon Houle, porte-parole de l'OLF, «peut-on imaginer qu'il s'agit de quel'un d'autre? L'office est le maître-d'œuvre de la francisation au Québec.»

Dans sa causerie prononcée en anglais, comme c'est l'usage au Canadian Club de Montréal, M. de Grandpré avait affirmé qu'une «petite minorité de radicaux», qu'il n'a pas identifiés parce qu'ils ne se montrent jamais au grand jour, cherchent à changer le nom de ces deux sociétés industrielles.

L'OLF n'a pas l'intention de réagir à toute opinion émise en public, qu'elle soit favorable ou défavorable à la francisation des entreprises et à la Loi 101 en général, a poursuivi M. Houle, mais cette fois-ci deux compagnies ont été nommées et il fallait «rétablir les faits devant ces déclarations un peu malheureuses».

Le 19 février, Mme Suzette Fournier, responsable de la francisation à la compagnie, écrivait à l'OLF pour faire état de son «vif plaisir à la suite de la confirmation officielle par l'Office de la langue

française de l'acceptation de notre raison sociale, Consolidated-Bathurst Inc.»

Mme Fournier ajoute que la compagnie a l'intention de poursuivre sa collaboration avec l'OLF aux fins de la francisation. D'après M. Houle, cette lettre prouve qu'il n'a jamais été demandé à la compagnie ou à une de ses filiales de modifier sa raison sociale. L'autre compagnie écrivait en mars 1981, sur un papier dont l'entête porte «Les produits alimentaires Standard Brands», pour faire connaître à l'OLF le nom des personnes formant le comité paritaire de francisation.

Selon M. Houle, le simple fait que Standard Brands utilise un nom français au Québec démontre sa volonté de collaborer avec l'office ainsi que l'inutilité qu'il y aurait à franciser ce nom.

Par ailleurs, même si la sortie du chef de la compagnie téléphonique suit de près celle de M. Ted Tilden, M. Houle a dit ne pas voir de campagne concertée des hommes d'affaires contre la loi 101. Président d'une compagnie qui loue des automobiles, M. Tilden avait affirmé récemment que la loi 101 était «une ordure».

M. Houle a simplement souligné que la déclaration de M. Tilden suivait de peu la parution, dans le périodique interne de l'OLF, d'un article faisant l'éloge du processus de francisation chez Tilden.

Dans le cas de Bell Canada, a-t-il ajouté, la causerie de M. de Grandpré avait été précédée par un reportage du même journal réalisé avec un dirigeant de la compagnie, à propos de la francisation. «Est-ce seulement une coïncidence?» s'est demandé à la blague M. Houle.



LE CHAMEAU, LE MEILLEUR AMI DE L'HOMME!

Le chameau ne craint pas d'afficher son prix!

Au contraire! Il faut le voir pour le croire!

Le chameau présente une qualité supérieure de construction, un confort légendaire, des qualités économiques irréprochables tant au niveau de sa consommation d'essence que de sa robustesse...sans oublier les avantages du programme de protection de l'acheteur American Motors dont bénéficie le chameau.

Une garantie de 12 mois ou 20,000 kilomètres, vraiment complète!

Comparez le prix et les qualités du chameau avec tout autre «animal à quatre roues»...vous comprendrez pourquoi le chameau est le meilleur ami de l'Homme!

Venez chez le concessionnaire Renault-AMC et voyez le chameau...pour le croire!



Renault 5

RENAULT
American Motors



Université de Montréal
Faculté de l'éducation
permanente

Pour une formation
plus complète...

**les certificats de
Criminologie II et de
Traduction II**

Ces deux programmes d'études sont offerts à ceux qui détiennent le premier certificat de criminologie ou celui de traduction.

Objectifs

Criminologie II — offrir un support intellectuel pour une analyse critique des pratiques classiques de la criminologie, des cours et séminaires amenant les étudiants à faire un retour sur leur pratique professionnelle en regard des connaissances nouvellement acquises.

Traduction II — améliorer sa méthode de travail et acquérir une compétence dans les secteurs spécialisés de la traduction.

**Date limite d'admission
et d'inscription:
29 mars**

Renseignements:
343-6090

Paris est défavorable à un durcissement des sanctions contre Moscou

PARIS (AFP) — Le gouvernement français s'est montré défavorable à l'accroissement des sanctions économiques occidentales contre l'URSS, au cours d'entretiens hier à Paris avec une délégation américaine dirigée par M. James Buckley, sous-secrétaire d'État pour l'aide et la sécurité, a-t-on appris dans les milieux officiels français.

La mission dirigée par M. Buckley a été chargée d'entreprendre des consultations avec les principaux pays européens sur la réduction des crédits occidentaux à l'URSS et le durcissement des garanties gouvernementales pour ces crédits. Elle était passée lundi à Bonn et devait quitter hier soir Paris pour Londres. Elle se rendra ensuite à Rome et à Bruxelles.

Durant son passage à Paris, M. Buckley a été reçu par MM. Claude Cheysson ministre des Relations extérieures, et Charles Hernu, ministre de la Défense. La mission américaine a eu également une longue réunion de travail avec des hauts fonctionnaires du Quai d'Orsay, de l'Économie et des Finances et du Commerce extérieur.

Dans les milieux gouvernementaux français, on fait valoir que les pays de la Communauté européenne (à l'exception de la Grèce) ont déjà pris récemment à la suite de la crise polonaise, des mesures à l'égard de l'URSS en décidant de ne plus lui accorder de crédits à des taux privilégiés et de la ranger désormais dans la catégorie des pays riches.

Les raisons avancées par la France, croit-on savoir, sont assez semblables à celles exposées à M. Buckley la veille à Bonn par les dirigeants de RFA qui sont également défavorables à une aggravation des sanctions économiques contre l'URSS.

On fait valoir dans les milieux français qu'une réduction substantielle des crédits à l'URSS toucherait beaucoup plus les Européens qui vendent essentiellement aux So-

viétiques des biens d'équipement que les États-Unis qui leur exportent surtout des produits agro-alimentaires.

Pour la France, de telles mesures seraient très durement ressenties. Ses échanges avec l'URSS ont représenté en 1981, 28,4 milliards de ff: exportations 10 milliards, importations 18,4 milliards soit un déficit de la balance française de 8,4 milliards de ff.

Le numéro un soviétique, M. Leonid Brejnev ne s'y est d'ailleurs pas trompé en faisant remarquer hier dans son discours au congrès des syndicats soviétiques que l'Europe occidentale serait plus affectée que l'URSS par une rupture des relations économiques.

De source officielle française, on indique que le récent contrat de gaz passé entre la France et l'URSS n'a pas été abordé au cours des entretiens avec M. Buckley.

En outre, lord Carrington, secrétaire au Foreign Office, est hostile à «des mesures supplémentaires contre l'Union soviétique en vue de l'amener à un changement de sa politique» envers la Pologne.

Dans une interview publiée lundi par le journal libéral de Munich *Sueddeutsche Zeitung*, lord Carrington souligne que les Britanniques et les Américains ont, par leurs mesures antérieures, signalé à l'URSS que leur intervention en Pologne était «inacceptable et que la réaction serait plus sévère si Moscou allait plus loin».

Le chef de la diplomatie britannique ajoute qu'il faut «garder des mesures en réserve pour le cas d'une détérioration de la situation et je ne crois pas que le moment est opportun pour prendre des mesures de rétorsion supplémentaires». En ce qui concerne la Pologne, il souligne que «le refus d'accorder de nouveaux crédits serait la mesure qui atteindrait réellement l'économie de ce pays».

État d'urgence au Nicaragua

SAN JOSE (AFP) — La combinaison explosive de pressions répétées des États-Unis contre le régime sandiniste et d'une succession d'actes de sabotages au Nicaragua ont provoqué une nouvelle crise qui a abouti à la proclamation lundi de l'état d'urgence dans ce pays.

Une véritable psychose de guerre règne actuellement sur toute la région centre-américaine, et le Nicaragua, qui avait subi une guerre civile de deux ans avant le renversement de la dictature de Somoza en juillet 1979, se considère de nouveau menacé «de l'intérieur et de l'extérieur».

Cette situation a poussé le gouvernement sandiniste à prendre des mesures d'urgence pour 30 jours renouvelables qui suppriment les droits et les garanties civils, instaurent la censure de la presse écrite et interdisent les informations de radio, à l'exception des nouvelles officielles.

Un communiqué du gouvernement publié hier matin dénonce «une conspiration contre le peuple nicaraguayen et sa révolution, menée sous l'égide de l'actuelle administration des États-Unis».

La destruction lundi de deux ponts à la frontière avec le Honduras par des ex-gardes somozistes est survenue après une série de sabotages qui, selon Managua, sont «l'oeuvre d'experts qui agiraient dans le cadre du plan de la CIA dénoncé récemment par deux grands quotidiens américains».

La présence d'un bateau américain près de la côte pacifique du Nicaragua et la publication de photographies d'installations militaires nicaraguayennes prises récemment par des avions-espions des États-Unis ont augmenté à Managua le sentiment d'insécurité, très vif depuis plus d'un an.

Les pressions américaines avaient débuté l'année dernière par la suppression de l'aide économique à ce pays, accusé par l'administration Reagan d'alimenter en armes la guérilla salvadorienne, de radicaliser sa révolution et de se rapprocher de Cuba et de l'Union soviétique.

Dans ce cadre, les États-Unis ont tenté la semaine dernière d'offrir une preuve nouvelle de l'ingérence sandiniste

au Salvador en présentant à la presse un jeune guérillero nicaraguayen capturé dans ce dernier pays et qui aurait été entraîné à Cuba et en Éthiopie. Mais cette version a été catégoriquement démentie par le guérillero lui-même, Orlando Tardencillas, à la consternation des autorités américaines.

D'autre part, le régime sandiniste dénonce les actes de sabotage au Nicaragua, qui comprendraient un plan de destruction de la seule raffinerie de pétrole du pays. Quelque trois mille ex-gardes somozistes multiplient depuis deux ans leurs incursions en territoire nicaraguayen à partir de leurs bases au Honduras.

Pour faire face à ce qu'il considère comme une «menace permanente pour sa sécurité», le gouvernement nicaraguayen a décidé de se doter d'une puissante armée. Ces forces, dont les effectifs sont estimés à plus de 20.000 hommes, disposent — en plus de l'équipement récupéré sur des forces somozistes — de matériel soviétique, notamment des chars.

Par ailleurs, le gouvernement français va fournir à l'armée du Nicaragua, désormais considérée comme la plus forte d'Amérique centrale, deux vedettes gardes-côtes, deux hélicoptères Alouette et divers armements.

Pour les observateurs, ces

forces déployées par le régime de Managua devraient le mettre à l'abri de toute tentative d'invasion extérieure, mais elles n'éviteront pas les actes de sabotage et les petites incursions armées. L'état d'urgence semble justement destiné à tenter de contrôler de telles actions.

L'accroissement de la tension au Nicaragua, notent enfin les observateurs, coïncide avec la détérioration de la situation au Salvador, où ni l'armée ni la guérilla ne parviennent à frapper un coup décisif et où se tiendront, le 28 mars prochain, des élections générales dont le résultat aura une influence décisive sur la politique américaine dans toute la

région.

Pour les Américains, les mesures draconiennes prises par le gouvernement sandiniste après les attentats commis dimanche ont pour objectif de «fermer le pays» pour faciliter le transit de l'assistance logistique à la guérilla salvadorienne, qui voudrait empêcher l'élection d'une assemblée constituante le 28 mars.

La proclamation de l'état d'urgence au Nicaragua «peut constituer le prélude à un nouveau coup porté contre les éléments démocratiques subsistant dans ce pays», a déclaré hier le porte-parole du département d'État, M. Dean Fischer.

La tension augmente au Salvador

La guérilla demande au peuple de se préparer pour une insurrection

LONDRES (d'après Reuter et AFP) — La guérilla a demandé hier au peuple salvadorien de se préparer pour un soulèvement général à l'occasion du deuxième anniversaire, la semaine prochaine, de l'assassinat de Mgr Oscar Arnulfo Romero, archevêque de San Salvador.

Cet appel, diffusé sur les ondes de Radio-Venceremos intervenant le lendemain d'une démonstration de force de la guérilla qui a attaqué plusieurs objectifs à l'intérieur et autour de la capitale.

La radio clandestine recommande aux habitants de stocker la nourriture et des médicaments ainsi que de fabriquer des cocktails molotov pour venir en aide à la guérilla «au moment décisif».

Mgr Romero, un ardent défenseur des pauvres et des opprimés, avait été abattu de plusieurs coups de feu alors qu'il célébrait une messe dans la cathédrale de San Salvador, le 24 mars 1980.

L'appel à l'insurrection de la radio marque également la détermination de la guérilla de s'opposer aux élections générales du 28 mars prochain.

Au cours des opérations de lundi, la guérilla a notamment attaqué au mortier le quartier général de la première brigade d'infanterie.

Il a fallu près de trois heures à 200 soldats pour déloger les guérilleros des quartiers de Mexicanos et Cuscatancingo, dans le nord de San Salvador. Un porte-parole militaire a indiqué que 12 guérilleros ont été tués dans les affrontements. Par ailleurs, M. Charles Numez, président du Conseil d'État du Nicaragua, a démenti catégoriquement la présence de soldats de Managua au Salvador au cours d'une conférence de presse lundi à Saint-Georges (Grenade).

M. Nunez a affirmé que tout Nicaraguayen combattant au Salvador, le faisait de sa propre initiative.

Il a cependant indiqué que le Nicaragua n'accepterait pas d'intervention militaire au Salvador, et que toute décision en ce sens de l'administration Reagan conduirait à une guerre en Amérique centrale.

Les élections au Salvador «ne seront pas reportées», a assuré

hier le général Abdul Gutierrez, commandant-en-chef de l'armée de terre et vice-président de la junte de gouvernement salvadorienne.

L'élection à l'assemblée constituante aura lieu le 28 mars, a-t-il confirmé. Cette décision «appartient exclusivement au peuple du Salvador et à son gouvernement, expression d'un pays souverain», a-t-il poursuivi.

GENS DU SILENCE

Les Italiens de Montréal de Marco Micone

Lecture/spectacle dirigée par

Alain Grégoire

présentée par l'Union des écrivains québécois dans le

cadre de **l'interculturelle**

Le mercredi 17 mars à 20 h 30

Salle Saint-Sulpice,

Bibliothèque nationale du Québec

Entrée libre

Pour informations: 526-6653

Varsovie a remboursé les intérêts de 1981

VARSOVIE (Reuter) — La Pologne est parvenue à rembourser les intérêts dus pour 1981 au titre de sa dette extérieure, a annoncé hier M. Jan Woloszyn, vice-président de la Banque polonaise Handlowy.

«Les paiements ont été effectués et nous sommes très optimistes au sujet de la signature d'un accord pour le rééchelonnement des remboursements», a déclaré M. Woloszyn à l'agence Reuter.

Les banques occidentales avaient refusé de reporter les remboursements de 2,4 milliards de dollars dus par Varsovie pour 1981 tant que les intérêts, évalués entre 50 et 75 millions de dollars, n'avaient pas été payés.

M. Woloszyn s'est déclaré

confiant dans la signature avant la fin mars d'un accord pour le rééchelonnement de cette dette malgré la date du 6 avril avancée, la semaine dernière, par les milieux bancaires de Londres.

Ce rééchelonnement ne règlera cependant que partiellement l'énorme problème que pose à Varsovie une dette globale évaluée à 27,5 millions de dollars.

En 1982, Varsovie est censée rembourser aux banques et gouvernements occidentaux une somme de 10 millions de dollars, unanimement reconnue comme bien supérieure à ses capacités financières, même dans l'éventualité d'une aide soviétique.

Dans le contexte de la

réprobation occidentale pour l'instauration de la loi martiale en Pologne, toute négociation ultérieure sur le rééchelonnement de la dette risque d'être moins favorable aux banques polonaises débitrices, estime-t-on dans les milieux financiers.

Publi-reportage :

Les analyses énergétiques à domicile ÉNERGAIN QUÉBEC s'efforce de réduire la période d'attente

ÉNERGAIN QUÉBEC, le Programme d'amélioration énergétique des habitations du Québec, remporte un vif succès depuis son entrée en vigueur le 15 octobre. Quatre mois après le début des activités d'ÉNERGAIN QUÉBEC, Hydro-Québec a déjà reçu plus de quinze mille demandes d'analyses énergétiques.

Ce grand nombre d'inscriptions, ajouté à la période de rodage propre à tout programme d'envergure, ont empêché Hydro-Québec de répondre avec la rapidité souhaitée aux demandes des consommateurs. Sous ce rapport, l'objectif immédiat d'ÉNERGAIN QUÉBEC est de réduire à six semaines la période d'attente entre la réception de la demande et la visite du représentant à domicile.

Buts et conditions d'admission

ÉNERGAIN QUÉBEC, en vigueur pour huit ans, poursuit un double but : fournir une assistance technique et une assistance financière aux propriétaires et aux locataires intéressés à améliorer le rendement énergétique de leur logement. Ces deux formes d'assistance permettront de diminuer de 32 % en moyenne la consommation d'énergie dans un million de logements, si les travaux recommandés par ÉNERGAIN QUÉBEC sont exécutés. Comme il est matériellement impossible de visiter, à court terme, un aussi grand nombre de logements, ÉNERGAIN QUÉBEC vise, dans un premier temps, les habitations construites avant 1961. Graduellement, le programme inclura toutes les habitations construites avant le 1^{er} janvier 1976. Hydro-Québec admet cependant, sans égard à la date de construction de leur domicile, les demandes des consommateurs désireux d'obtenir une subvention dans le cadre du Programme canadien de remplacement du pétrole (PCRP).

Assistance technique d'ÉNERGAIN QUÉBEC

Partout au Québec, on trouve des représentants d'ÉNERGAIN QUÉBEC. À votre demande et moyennant des frais de 25 \$ par logement, l'un d'entre eux se rend à domicile pour effectuer un examen détaillé de votre logement au chapitre de la consommation d'énergie. Afin d'aider à réduire vos besoins d'énergie, le représentant d'ÉNERGAIN QUÉBEC vous fournit :

- Un relevé des données techniques relatives à l'enveloppe thermique de votre logement (isolation, portes et fenêtres, infiltration de l'air) ;
- Une analyse du rendement de votre système de chauffage par combustion (chauffage au mazout ou au gaz) ;
- Une évaluation des habitudes de consommation d'énergie des occupants ;
- Des recommandations précises sur les mesures à adopter et les travaux jugés rentables en vue de réduire votre consommation d'énergie ;
- Une estimation du coût des travaux et le calcul de la rentabilité de l'investissement éventuel ;
- Une liste des entreprises accréditées de votre région ;
- Un contrat type qui facilitera vos démarches auprès des entrepreneurs que vous choisirez ;
- Des conseils sur les techniques de pose et les matériaux requis si vous prévoyez exécuter vous-même les travaux recommandés.

Ultérieurement, le représentant vérifiera si les travaux ont été réalisés conformément à ses recommandations, dans tous les cas où le consommateur aura demandé de bénéficier de l'assistance financière offerte par Hydro-Québec. Dans les autres cas, il pourra y avoir vérification sur demande.

Assistance financière d'Hydro-Québec

Si vous faites appel à une entreprise accréditée ou à un entrepreneur spécialisé pour l'exécution des travaux recommandés, vous pouvez obtenir un prêt d'Hydro-Québec, couvrant les frais de la main-d'œuvre et des matériaux admissibles. La personne qui souhaite exécuter elle-même les travaux peut bénéficier du même avantage pour les matériaux admissibles seulement.

Versement mensuel	Nombre de versements	Palement final	Remboursement total
26 \$	53	23,35 \$	1401,35 \$
52 \$	22	16,03 \$	1160,03 \$
78 \$	14	10,12 \$	1102,12 \$

Vous aurez droit au remboursement des frais exigés pour l'analyse énergétique de l'habitation si vous réalisez ou faites exécuter tous les travaux rentables recommandés par ÉNERGAIN QUÉBEC. Rappelons enfin qu'ÉNERGAIN QUÉBEC est un programme du Bureau des économies d'énergie du Québec et d'Hydro-Québec.

Le montant du prêt, dont le terme maximal est de cinq ans, dépend du type d'habitation : il varie de 300 à 3 000 \$ pour une maison individuelle. Hydro-Québec offre un taux d'intérêt avantageux, actuellement de 15,75 %, et la possibilité de rembourser le prêt au moyen de versements mensuels fixés à 26 \$, 52 \$ ou 78 \$. Le tableau suivant illustre les diverses possibilités de remboursement d'un prêt de 1 000 \$.

Si le Programme d'amélioration énergétique des habitations du Québec vous intéresse, téléphonez au numéro figurant sur votre facture d'électricité ou communiquez avec le bureau du service de la Clientèle de votre région.

Les consommateurs qui ne sont pas des abonnés d'Hydro-Québec doivent s'adresser au bureau du service de la Clientèle le plus près de chez eux.



Pour obtenir de plus amples renseignements sur ÉNERGAIN QUÉBEC, remplissez et postez le coupon-réponse ci-dessous à :
Hydro-Québec
Direction Commercialisation (12^e étage)
Boîte postale 6106
Montréal (Québec)
H3C 3H6

Veillez me faire parvenir plus de renseignements sur ÉNERGAIN QUÉBEC

Nom _____

Adresse _____ App. _____

Ville _____ Code postal _____

ENCAN (de dernières minutes) DANS LES ENTREPÔTS DE FRET AÉRIEN

À l'aéroport internationale de Montréal

Une partie de la dernière commande tout récemment arrivée par fret aérien et portant le no: 074-71113906

CARPETTES et TAPIS DE PERSE tissage de haute qualité et aussi superbes carpettes faites à la main provenant d'autres pays

Commandés en 1981 et livrés par contrat en octobre 1981 par les courtiers.

La situation de guerre civile qui règne présentement en Iran a retardé le départ aérien d'un cargo de ballots, déclaré en douane, de l'aéroport Mehrabad, Téhéran et qui devait rejoindre d'autres ballots à Amsterdam et à Londres partis à la date prévue par fret aérien. Les contenants de ballots livrés et redirigés ont été commandés immédiatement pour vente de liquidation aux entrepôts de fret aérien et ainsi dédouanés par

G.M. PATRY LTD.

courtiers en douanes et transitaires
Fret aérien — Immeuble no. 1, voie C
Aéroport International de Montréal
Dorval, Québec

JEUDI, 18 MARS
7:00 P.M. PRÉCISES

Inspection: à partir de 6:00 P.M.

Termes: comptant ou chèques certifiés d'une banque

Tous paiements autorisés par chèques peuvent être faits au: A/C 0226-8005-944

BANQUE DE MONTRÉAL
274 avenue Dorval, Dorval, Québec

RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES
SUR SITE SEULEMENT
À contacter: S. Wennek, encanteur

le monde

■ 180 blessés en Belgique

BRUXELLES (d'après AFP et Reuter) Cent-soixante-cinq gendarmes et policiers belges ont été blessés, dont quatorze grièvement, au cours d'une manifestation de sidérurgistes wallons, hier dans le centre de Bruxelles, apprend-on de source officielle.

Selon l'état-major de la gendarmerie, huit gendarmes ont dû être hospitalisés. Deux d'entre eux souffrent de commotions cérébrales, les six autres de contusions diverses et de coupures.

Les manifestants, au nombre de 10,000 selon la police, ont lancé des pavés et brisé des vitrines, incendié une camionnette et lancé du cocktail molotov dans un hôtel alors que les forces de l'ordre tentaient de les empêcher de s'écarter du parcours autorisé pour la manifestation.

Une quinzaine de personnes ont été blessées par des éclats de verre et des pavés. La police a répliqué par des charges à la matraque et en faisant usage de gaz lacrymogènes, de bombes fumigènes et d'un canon à eau.

Des barrages de fils barbelés ont été érigés autour de la résidence du premier ministre et du Parlement, qui avaient déjà été le théâtre d'affrontements avec les sidérurgistes le mois dernier.

Les manifestants venaient du complexe géant de Cockerill-Sambre, près de Liège, où le personnel est en grève depuis près de trois semaines pour protester contre le retard dans l'octroi des aides pour la modernisation de l'entreprise.

Les plans de modernisation du complexe ont été approuvés par le gouvernement belge, mais rejetés par la commission de la Communauté économique européenne, qui estime qu'un plus grand nombre de suppressions d'emplois sont nécessaires pour la survie de Cockerill-Sambre.

D'autres parties de la Belgique ont été touchées par des grèves hier, dont le port d'Anvers et le Limbourg, pour protester contre la politique d'austérité du gouvernement.

■ Soutien aux objecteurs

BERLIN-EST (Reuter) — L'Eglise protestante de RDA a déclaré hier que les objecteurs de conscience emprisonnés dans le pays ont des objectifs identiques à ceux du gouvernement.

«Les jeunes chrétiens placés dans les unités de construction (où les soldats sont en uniforme, mais ne sont pas tenus de porter des armes), voire même ceux qui sont en prison pour avoir refusé d'effectuer leur service militaire, agissent pour la cause du désarmement plutôt que contre l'Etat», indique une déclaration rendue publique au terme d'une réunion des responsables de l'Eglise tenue le week-end dernier.

L'Eglise protestante note que la propagation avec son aval d'un insigne symbolique — représentant des épées qui se meuvent en socs de charrue — a créé des difficultés à de nombreux jeunes Allemands de l'Est qui le portaient.

La presse de RDA s'est félicitée des mouvements pacifistes de RFA et d'autres pays occidentaux, mais affirmé qu'ils sont inutiles dans les pays communistes, qui selon elle luttent pour la paix.

L'Eglise protestante souligne dans sa déclaration que la poursuite de la paix est précisément ce que symbolise le badge fondé sur la formule biblique préconisant la transformation des épées en charrues.

■ L'OUA paralysée?

DAKAR (Reuter) — La troisième conférence des ministres africains de l'Information a été ajournée hier à Dakar à la suite d'un rebondissement de la controverse sur l'admission de la République arabe sahraouie démocratique (RASD) comme 51^e membre de l'OUA.

Cet ajournement s'explique par le boycottage, la veille à l'ouverture des travaux, par 13 pays de l'Afrique méditerranéenne (Algérie, Angola, Bénin, Cap-Vert, Éthiopie, Ghana, Guinée-Bissau, Mali, Mauritanie, Mozambique, Zimbabwe, Burundi et Ouganda).

Ceux-ci entendaient protester contre le refus des autorités sénégalaises, hôtes de la réunion, d'admettre à Dakar une délégation de la RASD proclamée par le Polisario.

La controverse sur la RASD, qui a déjà perturbé le mois dernier une réunion des ministres des Affaires étrangères africains à Addis-Abeba, risque selon les observateurs de paralyser dans les faits les activités de l'organisation continentale à quelques mois du traditionnel sommet annuel, prévu à Tripoli en juillet.

■ Ça saute au Liban

BEYROUTH (AFP) — Une voiture piégée a explosé hier matin vers 9 heures (locales) sur une avenue de la périphérie sud de Beyrouth-Ouest, faisant un mort et quinze blessés.

La voiture avait été garée au bord du trottoir, à une quarantaine de mètres de la section des intérêts égyptiens et autant de l'ambassade du Nord-Yémen, dont l'immeuble a subi les plus gros dégâts.

Le véhicule piégé a endommagé ou incendié une quinzaine de voitures garées à proximité, et la chaussée était jonchée de débris de toutes sortes. Pour éviter tout risque d'explosion d'une autre voiture, les pompiers ont aussitôt éloigné la foule et arrosaient en même temps les immeubles et la chaussée.

Lundi après-midi, rappellent les observateurs, un attentat à l'explosif a été perpétré contre les locaux des services culturels français de la Villa des dunes, dans le même secteur de Beyrouth-Ouest.

Une organisation irakienne d'opposition pro-iranienne, «les combattants du rang-mouhahiddine» (Kassam), a revendiqué hier à Beyrouth l'attentat contre le centre culturel français, qui avait fait cinq blessés lundi après-midi.

Dans un appel téléphonique à l'AFP, un correspondant se réclamant de cette organisation a précisé que cet attentat visait à «protester contre la décision du gouvernement français de fermer les bureaux de la compagnie aérienne Air France à Téhéran», et à «mettre en garde les autorités françaises contre leur politique hostile à la république islamique et au reste du monde musulman».

«Notre action est également un avertissement au président français Mitterrand, après sa récente visite en Israël», a-t-il ajouté.

Pour sa part, l'attentat d'hier a été commis à une quarantaine de mètres à peine de la «section des intérêts égyptiens de l'ambassade de France», sous protection française, où une douzaine de diplomates égyptiens s'occupent des affaires consulaires depuis la rupture des relations diplomatiques entre l'Égypte et les pays arabes, en 1979.

2 SAVIEZ-VOUS QUE...

Lorsqu'un travail menace sa santé ou sa sécurité, toute personne peut refuser d'exécuter ce travail s'il déroge aux normes en vigueur.

Une travailleuse qui est enceinte ou qui allaite peut refuser d'effectuer un travail dangereux pour elle-même ou pour son enfant.

Pour en savoir plus long sur les droits du travailleur et sur une foule de sujets tels les accidents du travail, le congé de maternité..., consultez le chapitre 4 du GUIDE 82.

LE GUIDE 82... en vente partout

Gouvernement du Québec
Ministère des Communications



La marine US manœuvrera près de la Libye

WASHINGTON (AFP) — En annonçant hier leur intention d'effectuer prochainement des manœuvres navales dans le golfe de Syrte, les États-Unis ont tenu à réaffirmer leur position de fermeté à l'égard de la Libye, considérée comme un «fauteur de trouble», constatait-on à Washington.

La Libye a mis en garde hier

soir l'administration Reagan contre les graves conséquences des manœuvres militaires que la marine américaine a décidé d'effectuer dans le golfe de Syrte.

L'agence officielle libyenne d'information JANA, captée à Paris, a affirmé «que toute agression contre le golfe de Syrte était une agression contre le territoire de la Libye

et son intégrité territoriale».

«S'il se confirme que le secrétaire américain à la marine a vraiment fait cette déclaration incroyable, ajoute l'agence, cela signifie que l'Amérique a décidé d'envahir la Libye qui devra se préparer pour sa part à affronter une super-puissance, et que nous sommes à la veille d'une troisième guerre mondiale».

La décision de la 6^e flotte américaine de procéder dans les six mois à des manœuvres dans le golfe de Syrte, dont les eaux sont revendiquées par la Libye, intervient en effet moins d'une semaine après le boycottage américain du pétrole libyen.

«Nous n'allons pas nous laisser intimider par des déclarations de Kadhafi et renoncer à opérer dans des eaux internationales», a indiqué hier au Pentagone M. John Lehman, secrétaire à la marine.

Persone au Pentagone ne prend très au sérieux les menaces proférées récemment par le chef d'État libyen de «guerre ouverte» avec les États-Unis si des navires de guerre américains pénétraient à nouveau dans le golfe de Syrte.

Les États-Unis estiment en effet que les eaux internationales commencent à 20 km des côtes libyennes alors que le colonel Mouammar Kadhafi affirme que le golfe de Syrte fait partie intégrante de la Libye.

La 6^e flotte sera toutefois sur ses gardes lors de ces prochaines manœuvres. La présence de navires de guerre américains dans le golfe de Syrte, en août 1981, avait provoqué un violent incident américano-libyen.

Deux avions F-14 du porte-avions Nimitz avaient abattu le 19 août deux chasseurs libyens de fabrication soviétique qui avaient tiré un missile sur les appareils américains.

Les déclarations du colonel Kadhafi, qui avait traité le président Ronald Reagan de «terroriste», la semaine dernière à Vienne, n'ont pas contribué à apaiser le climat, déjà très tendu, des relations américano-libyennes.

«La Libye de Kadhafi est une menace directe et croissante contre la stabilité de la région et les intérêts fondamentaux du monde occidental», déclarait récemment un haut fonctionnaire du département d'État.

Le gouvernement américain

estime essentiel de garder un «œil vigilant» sur la Libye qui, selon le pentagone, s'est transformée au fil des années en un gigantesque dépôt d'armes soviétiques.

Pays de trois millions d'habitants, occupant une position stratégique sur les bords de la Méditerranée, la Libye a acheté au cours des dernières années pour plus de 12 mil-

liards de dollars d'armes à l'étranger, principalement en Union soviétique, indique-t-on de source militaire américaine.

Selon les services de renseignements américains, plus de 5,000 conseillers militaires et civils venus d'URSS, de Cuba, d'Allemagne de l'Est et de Corée du Nord, se trouvent actuellement en Libye.

Brejnev s'en prend à la bureaucratie syndicale

MOSCOU (Reuter) — Inaugurant hier le congrès des syndicats soviétiques, le président Leonid Brejnev les a mis en garde contre trop de complaisance et les a exhortés à lutter contre la bureaucratie.

Le chef de l'État a mis l'accent sur la nécessité de contacts plus fréquents avec la base, déclarant que les responsables syndicaux devaient sortir plus souvent de leur bureau pour accroître leur rôle d'éducation des masses.

«La tâche la plus urgente des syndicats c'est de parvenir à toute personne au travail, et de lui rendre accessibles et attrayantes les exigences de la politique économique du parti», a souligné M. Brejnev.

Le texte officiel du discours de M. Brejnev devant les 5,000 délégués du congrès n'a fait aucune référence au limogeage ce mois-ci de M. Alexis Chibayev, qui était le grand responsable des syndicats. Les diplomates occidentaux estiment toutefois que les critiques de M. Brejnev sont un indice de plus que sa mise à l'écart est la conséquence de craintes éprouvées à l'égard d'une baisse de la discipline

dans le monde du travail, en rapport avec les inquiétudes suscitées par la situation polonaise.

Les mêmes diplomates pensent que si M. Chibayev a perdu son poste, c'est parce qu'il n'a pas su manifester assez d'autorité dans les critiques à l'égard du syndicalisme libre en Pologne.

M. Brejnev a déclaré qu'il fallait considérablement réduire au sein des syndicats les tracasseries bureaucratiques et la paperasserie. Il a également demandé à leurs responsables de faire preuve de plus d'initiative dans le domaine de la croissance économique.

Il a affirmé: «Les syndicats doivent se montrer intransigeants à l'encontre de toutes déviations des règles, des statuts et des droits du travail».

«L'activité syndicale doit pouvoir créer une situation qui exclut la possibilité même d'une violation des droits des travailleurs, une situation dans laquelle les manifestations de vanité et d'indifférence, dont certains gestionnaires sont encore coupables, seraient inconcevables».

Les discours de M. Brejnev constituent un sévère avertisse-

ment aux responsables syndicaux, dont la tâche principale est d'aplanir les doléances des travailleurs au niveau de la base et de veiller à certains de leurs avantages, tels que les centres de vacances.

Mais, pour M. Brejnev, développer le sens de l'initiative ne signifie nullement se dégarer de la tutelle du Parti communiste. Il l'a fait clairement comprendre aux syndicats. Pas question pour eux de tolérer des idées d'indépendance du genre de celles qu'avait émises le syndicat Solidarité en Pologne, aujourd'hui suspendu.

«Les ennemis du socialisme — les idéologues de la bourgeoisie, les réformistes et les révisionnistes — ont mis depuis longtemps leur espoir sur le fait d'arracher les syndicats aux Partis marxistes-léninistes, et se sont efforcés de propager l'idée de la «neutralité» syndicale», a encore souligné M. Brejnev, qui a ajouté:

«Mais la réalité, derrière tout cela, ce sont des tentatives de transférer les syndicats sur la voie de la politique bourgeoise, la voie de la trahison des intérêts de la classe ouvrière.»

La Bulgarie a contacté les Brigades rouges

VÉRONE (AFP) — Le brigadiste Antonio Savasta a réaffirmé hier à la barre du tribunal de Vérone que son organisation avait reçu une offre de collaboration de la part des services secrets bulgares pour la «gestion commune» de l'enlèvement du général Dozier.

Premier des accusés à répondre aux questions du tribunal, Savasta a précisé que cette offre de service était parvenue par l'intermédiaire d'un parent de notre camarade Loris Scricciollo, faisant ainsi allusion au responsable des relations internationales de la centrale syndicale italienne UIL (pro-socialiste), Luigi Scricciollo, détenu de-

puis les premières déclarations d'Antonio Savasta à la police en février dernier.

«Nous cherchions à populariser notre cause à l'étranger à travers les médias et nous voulions aussi des contacts avec d'autres mouvements de libération par-dessus tout dans la zone méditerranéenne», a poursuivi le «super-bandit» sur qui pèsent 17 inculpations d'homicides.

Antonio Savasta a également fait référence à l'Organisation de libération de la Palestine avec qui les Brigades rouges n'ont plus de contacts, a-t-il dit, depuis l'arrestation du dirigeant terroriste Mario Moretti à Milan en avril 1981.

«En revanche, seuls les Bulgares ont répondu à notre appel, mais il n'était pas question pour nous de co-gérer le cas Dozier avec un pays du Pacte de Varsovie», a indiqué Antonio Savasta en soulignant que son organisation était disposée à recevoir des armes et de l'argent de ce pays mais sans la moindre contrepartie. Il a conclu en précisant que l'affaire était restée en suspens au moment de la libération du général, le 28 janvier dernier.

Les «révélations» de Savasta sur le rôle des services secrets bulgares ont été rendues publiques par la presse italienne au cours des dernières semaines et ont déjà fait l'objet d'un démenti catégorique de la part de l'ambassade de Bulgarie à Rome, rappelle-t-on.

Pour le reste, Antonio Savasta s'est attaché hier à répondre avec application aux questions sur l'enlèvement du général des forces de l'OTAN. Il a apparemment donné satisfaction aux juges sur tous les aspects pratiques et techniques de l'opération, citant les noms d'une multitude de complices.

En revanche, son intervention sur les motivations politiques de cette action ont paru passablement embrouillées: «Nous avions décidé de faire la guerre à l'OTAN et à l'impérialisme», a déclaré le jeune terroriste, qui a ensuite indiqué: «Nous avions l'intention d'utiliser la prise d'otages pour faire une campagne sur le thème des prisons de haute sécurité et de la fraction du prolétariat qui se trouve dans les geôles de la bourgeoisie».

L'interrogatoire d'Antonio Savasta et de ses huit co-détenus devait se poursuivre au cours de la journée d'hier.



Université de Montréal
Faculté de l'éducation permanente

Certificats de perfectionnement professionnel

La Faculté de l'éducation permanente vous offre le soir à temps partiel, au trimestre printemps-été 1982, des programmes de perfectionnement professionnel conduisant à un certificat de premier cycle (30 crédits).

Coopération Relations industrielles II
Criminologie II Traduction II
Relations industrielles I

et pour les enseignants en particulier:

- animation de la vie étudiante
- enseignement des mathématiques et des sciences au primaire
- intervention pédagogique au primaire

Trois certificats donnent droit à un baccalauréat ès arts ou à un baccalauréat ès sciences.

Annuaire disponible

Besoin de consulter pour préciser votre orientation?

Le Centre d'accueil est à votre disposition:
Tél.: 343-5924

Date limite d'admission et d'inscription
29 mars

Renseignements:
Faculté de l'éducation permanente
3335, chemin Queen Mary
rez-de-chaussée
343-6090

L'ÉDUCATION DES ADULTES NOUS CONCERNE TOUS...

Enfin sur le marché!

Le rapport de la Commission Jean rassemble toutes les interventions en éducation des adultes! Voilà un ouvrage capital qui traduit les souhaits de milliers d'adultes québécois. LA référence en éducation des adultes! Tout y est: historique, formation de base, participation, accessibilité, perspectives, organisation.

Commandez-le dès maintenant.



Important: Joindre un chèque ou un mandat-poste fait à l'ordre du Ministère des Finances

Veillez me faire parvenir exemplaire(s) de APPRENDRE: une action volontaire et responsable à 19,50 \$ l'unité.

Nom _____ Date _____

Adresse _____

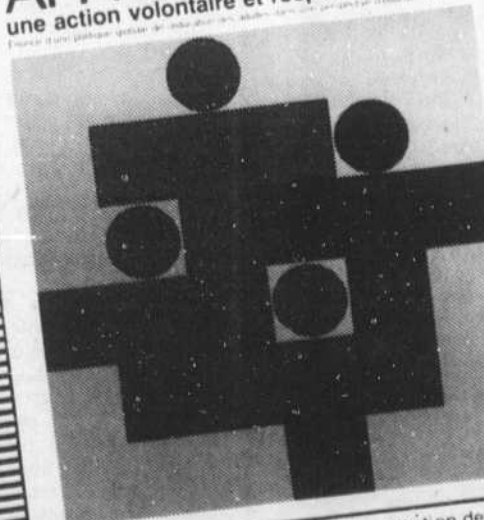
Ville _____ Code postal _____



Gouvernement du Québec
Ministère des Communications
Diffusion des publications
1283, boul. Gharest ouest
Québec QC G1N 2C9



Commission d'étude sur la formation des adultes
APPRENDRE: une action volontaire et responsable



Commission d'étude sur la formation des adultes.
Apprendre: une action volontaire et responsable.
Montreal, Ministère des Communications, 1982, 90 pp., E00-10458-8.
En vente dans les Librairies de L'Éditeur officiel du Québec ou par commande postale.
19,50 \$

Le règne de l'excès

S'il faut en croire les dépêches, au moment où ce texte est écrit, la reprise des travaux au Parlement fédéral dépend d'une conversation entre les leaders libéral et conservateur. Le code de l'honneur exigerait aux dernières nouvelles que M. Pinard fasse un signe à M. Nielsen. Le contraire était exclu. En effet, nos parlementaires, à défaut de sauver l'esprit, ne peuvent se permettre de perdre la face, le Parlement dut-il dévaler pendant quelques semaines entre l'autocratie des libéraux et l'intransigence des conservateurs.

La zone intermédiaire n'a fait que s'agrandir depuis deux semaines, depuis la rupture du Parlement et du pays. Nouveau chapitre dans cette ère de la politique fiction inaugurée en février 80 par l'équipe libérale dont le trop bref séjour dans l'opposition ne permit ni le renouvellement du leadership, ni l'examen un peu poussé des problèmes du pays ni ces contacts salutaires avec le pays réel. Depuis, c'est le règne de l'excès. Depuis, les lézards se multiplient. La crise du Parlement est vite apparue comme un élément parmi d'autres d'une conception du pouvoir et d'une manière autoritaire de l'exercer.

Une majorité des provinces, la Cour suprême du Canada, des parlementaires étrangers ont dû s'opposer à la véritable déliquescence de l'idée même de ce pays, alimentée par le fédéralisme imaginaire et unilatéral, devenue le premier article du credo libéral.

Depuis deux semaines, les conservateurs ont alerté le pays devant «l'abus de pouvoir» que représentait le contenu du bill C-94 et les procédures retenues pour son étude et son éventuelle adoption. Ils ont déposé devant l'opinion publique la longue liste des clôtures utilisées depuis un an par le gouvernement. Ils ont plaidé les droits des parlementaires et le respect séculaire des travaux du Parlement. Ils ont appliqué avec vigueur une procédure nouvelle, l'anti-clôture. L'effet de cette décision fut et demeure considérable puisque le Parlement n'est plus en mesure d'accomplir ses travaux. Après l'absurdité du fédéralisme sans provinces, les Canadiens ont eu droit au gouvernement sans parlement. On ne peut imaginer de séisme politique plus déstabilisateur, plus susceptible d'ébranler les fondements même du système politique canadien.

Selon toutes les apparences, les citoyens ont appuyé le parti d'opposition dans cette direction inédite. Ils ont consenti à cette rupture représentant l'une des formes les plus radicales de contestation politique que l'on puisse imaginer dans notre régime.

D'où vient ce radicalisme? D'où vient ce dégonflement apparent du respect pour la première institution démocratique du pays? D'où vient que soit apparu acceptable ce silence prolongé du Parlement? D'où vient que l'autorité de la présidence de la Chambre soit à ce point fragile? D'où vient que l'autorité du chef du gouvernement ne se soit pas manifestée avec force pour exiger, en ces temps de crise économique et sociale, l'historique marge de manoeuvre et le traditionnel bénéfice du doute dont jouissent ceux qui sont investis d'un mandat aussi clairement majoritaire? Que faut-il

penser d'un leadership absent, devenu muet alors que sombrait dans l'insignifiance le lieu par excellence des libertés? Même au prix du retrait, auquel il lui a fallu consentir tardivement, le premier ministre du Canada aurait dû dénouer rapidement cette première inquiétante par une intervention marquée par l'équité et le plein respect des droits et privilèges de la majorité et de l'opposition parlementaire.

Ce respect ne s'improvise cependant pas. Dans le passé, le chef du gouvernement a traité avec désinvolture les députés du Parlement canadien. Si dans l'esprit du chef de l'exécutif, ses collègues de la Chambre sont des «quantités négligeables», ces derniers demeurent, pour leurs concitoyens qui les ont élus, les garants de leur liberté et les fiduciaires des ressources et du développement de ce pays. L'une des sources du mal actuel réside dans cette attitude du chef du gouvernement envers le Parlement. Sans doute le rythme des travaux parlementaires, le flot des discours de troisième ordre, l'abus de cette tribune peuvent-ils exaspérer et user les plus solides des patients. Ce système cependant, parce qu'il maintient des contrepoids indispensables à l'exercice du pouvoir, crée les conditions générales requises pour éponger les tentations autoritaires et les abus de la majorité.

Cette crise a un caractère de gravité tout à fait exceptionnel. Elle est sans précédent dans les annales parlementaires d'ici ou d'ailleurs. À moins de consentir à une forme larvée d'anarchie parlementaire, ou encore d'accepter que la majorité gouverne sans le Parlement, ce qui impliquerait un véritable coup d'État par rapport à des normes consacrées depuis longtemps par l'usage et les règlements, des correctifs doivent être apportés pour éviter dans l'avenir la répétition de la crise des dernières semaines.

Ces correctifs sont les suivants: le comité des Communes chargé d'étudier la réforme des règles et procédures de la Chambre doit siéger à nouveau. Depuis le retour des libéraux, ce comité a été inactif. Il doit reprendre ses travaux à partir du livre blanc préparé par le gouvernement Clark. Les oppositions doivent inciter la majorité à relancer la recherche et la discussion pour moderniser et rendre plus efficaces les règles présidant aux travaux de la Chambre des communes. Les activités de ce comité devraient inclure l'analyse des problèmes particuliers posés par la formule du bill omnibus. Ce contenant répond sans doute aux exigences nouvelles des assemblées parlementaires. Cependant, cette procédure n'est pas sans limites. Il faudrait les définir suffisamment pour éviter dans l'avenir toute contestation irresponsable.

Il importe dans l'immédiat de rétablir le fonctionnement du Parlement. Les conservateurs doivent accepter les formules de compromis soumises par le leader du gouvernement. M. Joe Clark a-t-il l'autorité sur son caucus et l'habileté politique qui s'impose pour éviter d'être la victime, en bout de piste, d'une démarche ayant produit ses pleins effets? Tient-il à participer à sa façon au règne de l'excès?

Jean-Louis ROY

L'élection du pétrole

Terre-Neuve sera la première province canadienne à aller aux urnes pour dire ce qu'elle pense de l'arrêt de mort décrété contre le fédéralisme coopératif par le premier ministre canadien, M. Trudeau. Déclenchée au beau milieu d'une impasse totale des négociations Ottawa-Terre-Neuve sur les ressources sous-marines au large des côtes, ces élections se veulent avant tout une arme contre la menace d'action fédérale unilatérale dans le développement de ces ressources. Quasiment référendaire, l'élection devrait donner à M. Peckford un «mandat de négociation» et renforcer sa position politique.

M. Peckford avait-il vraiment besoin de tenir ce scrutin de fin d'hiver? Elu il y a moins de trois ans, en juin 1978, son parti détient 33 des 52 sièges de la législature terre-neuvienne, donc une confortable majorité. Rien ne le menace de l'intérieur et son opposition libérale est faible. Ce n'est pas sa seule réélection que cherche M. Peckford; il en est à peu près certain. C'est un mandat encore plus clair que celui qu'il détient déjà, à propos d'un principe qu'il défend avec acharnement depuis son entrée en politique: le pouvoir de Terre-Neuve de diriger son propre développement, d'être «maître chez lui» comme il le signifie souvent dans un langage qui rappelle celui du Québec du début des années soixante.

L'élection ne saurait trancher le fond du litige qui oppose Terre-Neuve à Ottawa, celui de la propriété, fédérale ou provinciale, des ressources au large des côtes. En février, M. Peckford a demandé à la Cour d'appel de sa province de se prononcer sur cette question constitutionnelle qui aboutira, dans la bonne vieille tradition canadienne, devant la Cour suprême après de nombreux délais. Mais le programme électoral de M. Peckford, à thème unique, forcerait Ottawa à reconnaître de toute façon à la province un rôle majeur dans la gestion de ces ressources et voilà ce qu'Ottawa ne veut surtout pas concéder, d'autant qu'il prétend qu'elles lui appartiennent entièrement. Si les citoyens appuient M. Peckford, c'est le «nouveau fédéralisme» économique de M. Trudeau qu'ils répudieront, que le pouvoir central trouve ou non appui et compréhension chez les juges dans quelques mois.

M. Peckford a donc dévoilé hier, premier jour de sa campagne électorale, un projet de partage des futurs revenus pétroliers des gisements au large des côtes, qui assureraient à la province 75% du total des recettes jusqu'à ce que les terre-neuviens, sur les plans fiscal et économique, jouissent d'une situation comparable à la «moyenne nationale».

Après quoi, Ottawa recevrait une part croissante des revenus. La gestion du développement des ressources serait de responsabilité conjointe, avec représentation paritaire à une régie publique. Certaines décisions sectorielles relèveraient uniquement de la province, d'autres uniquement d'Ottawa.

La proposition diffère radicalement de l'entente tout juste conclue au début du mois entre la Nouvelle-Écosse et la capitale fédérale. La province s'y contenta de la quasi totalité des revenus «provinciaux» des développements pétroliers, et Ottawa a la majorité au sein d'une commission de gestion des ressources.

M. Trudeau avait donné jusqu'au 28 février à M. Peckford pour conclure un arrangement selon des principes semblables, mais celui-ci a boudé les pourparlers bien avant l'échéance. Promulguée au début de mars, la loi C-48 qui concrétise la première partie du Programme national de l'énergie permet désormais à Ottawa de déclarer «pétrole du Canada» les champs de pétrole où vogue littéralement Terre-Neuve, et d'y mettre littéralement les permis d'exploration. En un sens, en choisissant ce moment pour enterrer le fédéralisme coopératif et laisser entendre que le roi n'entendait plus négocier avec ses sujets, M. Trudeau a lui-même poussé Terre-Neuve à recourir à une élection.

Contrairement à ce qu'on aime faire croire à Ottawa, ce n'est pas la seule soif de richesses pétrolières qui anime M. Peckford et donne à ce maître d'école des rêves de grandeur. Une étude récente du Conseil économique du Ca-

nada indique qu'il faudrait des années avant que les revenus et l'activité pétrolières aient un effet significatif sur l'emploi et le niveau de vie dans la province maritime dont l'infrastructure est loin d'être prête à absorber ces développements. Ce que la province veut défendre aussi, c'est son droit à contrôler le rythme d'une exploration et d'une exploitation qui pourraient littéralement la détruire.

Depuis le début de la fièvre d'exploration au large de ses côtes, Terre-Neuve a tenu, à l'égard du respect de ses habitants et du respect de son environnement, un discours bien plus rassurant et plus cohérent que celui d'Ottawa où la piqure des «méga-projets» mène nos planificateurs à considérer Terre-Neuve comme un vulgaire encombrement dans l'Atlantique. M. Peckford réclame pour sa part une préférence d'emploi pour les résidents de Terre-Neuve, des engagements précis des compagnies pétrolières aux chapitres de la formation des terre-neuviens, des activités de recherche et de développement dans la province. Il veut surtout contrôler de près l'impact de cette formidable aventure sur une population largement rurale et côtière, qu'un «boom» économique, avec ses effets inflationnistes habituels et les perturbations sociales qu'il entraîne inévitablement, pourrait appauvrir encore plus.

Terre-Neuve ne peut absorber ces changements aussi rapidement que l'Alberta. Tard et avec réticence entrés «en Confédération», les terre-neuviens ont d'excellentes raisons de se méfier et de rejeter un développement pesamment dirigé d'Ottawa, comme celui qui vient d'accepter la plus docile Nouvelle-Écosse.

M. Peckford n'est pas épargné par la fièvre de l'or noir, ni l'ambition de presider à une révolution tranquille à Terre-Neuve. Mais entre l'action unilatérale dont menace Ottawa, et le mandat de négocier une gestion conjointe que réclame le premier ministre terre-neuvien, l'intérêt des électeurs est tout naturellement du côté de leur leader actuel.

Lise BISSONNETTE

Vers un étapisme économique?

par Robert Décaray

Si on a pu, à juste titre, reprocher au gouvernement québécois d'avoir délaissé les conférences fédérales provinciales dans les mois qui ont suivi l'échec de la Conférence constitutionnelle de novembre dernier — curieusement, le Québec, presse de toutes parts, a repris contact avec ses partenaires canadiens quelques jours à peine avant que M. Trudeau n'annonce en grandes pompes les funérailles du fédéralisme coopératif, comme s'il voulait donner raison à M. Lévesque d'avoir déserté la galère canadienne —, on ne saurait lui reprocher d'avoir, au cours des dernières semaines, négligé ses voisins du sud.

Les ministres se sont en effet mis à courtiser les gouverneurs des États de la Nouvelle-Angleterre, à commencer par le ministre des Affaires intergouvernementales, M. Jacques-Yvan Morin, qui se promet d'ailleurs d'aller explorer d'autres États sous peu. Et dans quelques jours, M. Lévesque se rendra lui-même à New York, pour y signer, si les dieux lui sont favorables jusque-là, un important contrat d'exportation d'électricité.

Cette diversification des intérêts économiques québécois est heureuse en soi. Se pourrait-il qu'elle soit, au surplus, prophétique? Au moment, en effet, où l'axe canadien, l'axe est-ouest, manifeste des signes évidents d'essoufflement, manque de plus en plus de cohésion et engendre des luttes fratricides à n'en plus finir, comme celle qui oppose en ce moment le Québec à Terre-Neuve, il n'est pas sans intérêt de chercher à miser aussi, peut-être même de plus en plus, sur l'axe nord-sud,

INACTIVITÉ

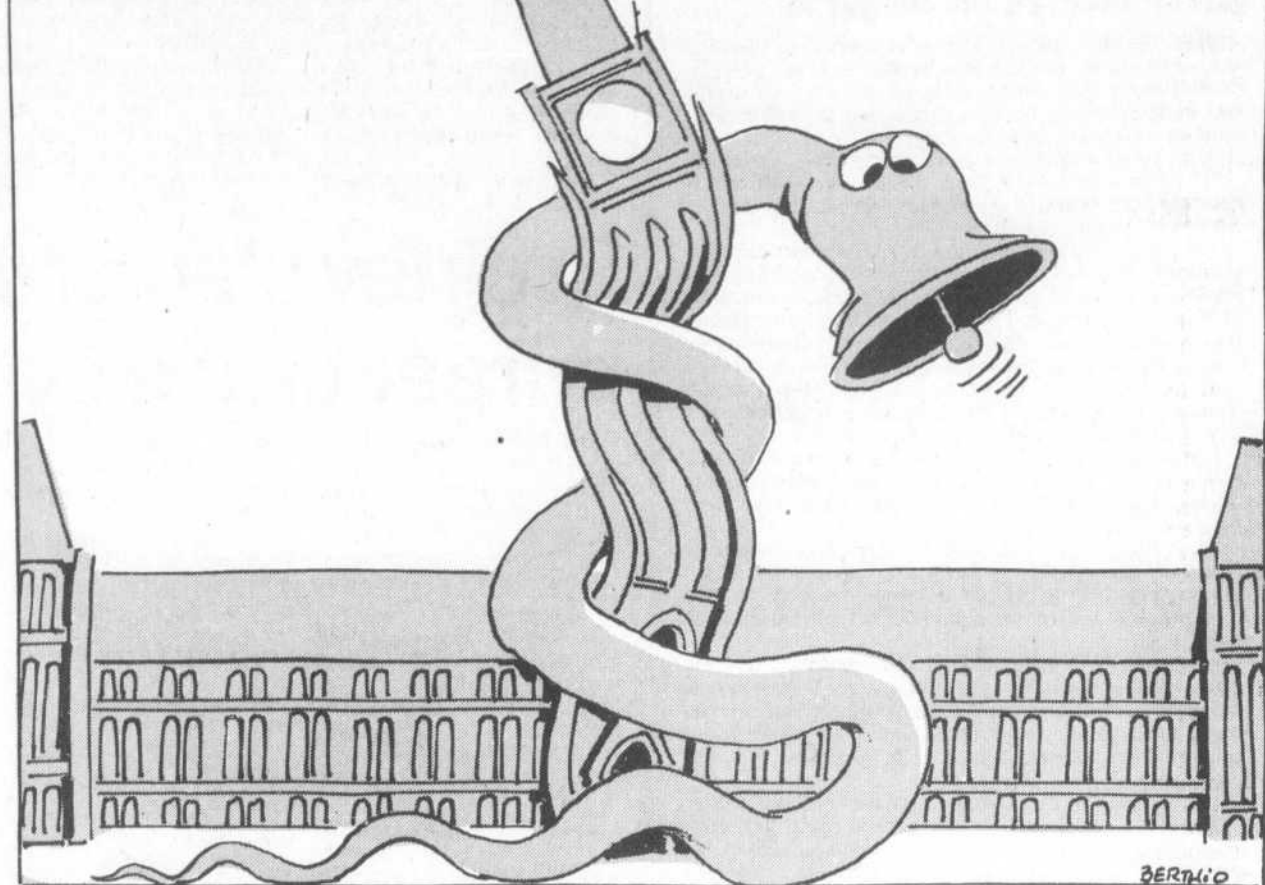
moins sujet, pour l'instant en tout cas, à des affrontements stériles et moins hypothéqué par des rancœurs, des rivalités et des complexes séculaires.

Cette nouvelle approche se situerait dans le cadre d'un projet d'association économique avec les États-Unis, qu'elle ne serait pas différente, et sans faire le procès des intentions du cabinet Lévesque, force est de constater qu'une

semblable approche, en plus de bien servir à court terme les intérêts du Québec, pourrait fort bien servir à long terme les intérêts du Parti québécois. Puisque le projet d'association, désormais moins lié au projet de souveraineté, est relégué à l'après-souveraineté, rien n'interdirait, le moment venu, de l'orienter vers une association économique avec les États-Unis plutôt qu'avec ce qui resterait alors du Canada.

Dans cette hypothèse, qui ne se fonde en ce moment sur rien qui soit tangible et encore moins qui soit officiel, serions-nous en train d'assister, au sein du Parti québécois, à une nouvelle ère d'étapisme, non plus constitutionnelle celle-là, mais économique, qui amènerait tranquillement les Québécois, presque à leur insu, à dépendre de moins en moins, sur le plan économique, du Canada, qui ferait doucement la preuve qu'une souveraineté assortie d'une association économique avec des partenaires nouveaux, serait viable, et qui réduirait à néant l'impact d'un «non» du reste du Canada à l'aventure québécoise? La réponse, certes, ne viendra que plus tard. La question peut se poser dès aujourd'hui.

LE SERPENT A SONNETTES



LETRES AU DEVOIR

■ En mémoire de Mgr Romero

Le mercredi 24 mars, représente une date mémorable pour toutes les personnes éprises de justice et de paix: ce sera le deuxième anniversaire de l'assassinat de Mgr Romero, archevêque de San Salvador.

Pour s'être fait solidaire de son peuple opprimé, pour avoir dit la vérité sur les massacres de la junte au pouvoir dans son pays; pour avoir affirmé que la cause réelle de la situation actuelle au Salvador était la misère et les inégalités criantes pour la grande majorité de la population; pour avoir dénoncé l'envoi d'armes américaines à la junte comme étant cause de répression sauvage, de maintien de l'injustice et d'accroissement de la misère; et pour avoir fait tout cela au nom de Jésus-Christ, il fut froidement assassiné.

Si triste que soit pour nous l'assassinat de Mgr Romero, il nous est source d'espérance. Lui-même, peu avant sa mort, affirmait: «J'ai souvent été menacé de mort. Je dois dire que, comme chrétien, je ne crois pas en une mort sans résurrection: s'ils me tuent, je ressusciterai dans le peuple salvadorien... Que ma mort, si elle est acceptée de Dieu, soit pour la libération de mon peuple et comme un témoignage d'espérance en l'avenir.»

C'est cette conviction qui nous anime. Conviction que pour chaque témoin assassiné, nous serons dix, cent, mille à nous lever pour faire advenir la vérité. C'est en ce sens que, pour exprimer notre solidarité avec les communautés chrétiennes d'Amérique latine et leurs peuples en lutte, nous participerons à la marche populaire et au service œcuménique qui auront lieu le 24 mars. Pour ceux qui désirent se joindre à nous, la marche débutera au Carré-St-Louis à 19 h; et la célébration œcuménique se tiendra à l'église St. James, 463 rue Ste-Catherine ouest, à 20 h 30.

Soyons-y en grand nombre pour concrétiser la parole prophétique de Mgr Romero: «Puisse-t-ils (ses assassins) être persuadés qu'ils perdent ainsi leur temps. Un évêque peut bien mourir, mais l'Eglise de Dieu, qui est constituée du peuple, ne périra jamais.»

Éliane BROUSSEAU
et 8 autres personnes ont signé
Développement et Paix d'Ahuntsic
Ahuntsic, 10 mars

■ Deux hommes d'affaires québécois

Les nominations de Joseph Vachon et Henry Birk au Temple canadien de la renommée des affaires le 19 avril prochain est un événement qu'il importe de souligner.

Je tiens à rendre hommage au travail de ces deux hommes qui selon moi représente une partie importante de l'histoire du Québec.

Dans le cas de Joseph Vachon, né en 1906 et décédé en 1966, ce Québécois a réussi à faire d'une petite boulangerie locale l'une des plus larges compagnies canadiennes au niveau de l'alimentation. La compagnie Vachon Inc. opérant maintenant sous le nom de Culinar Inc. a connu son expansion principalement grâce au travail de M. Vachon qui a pensé d'automatiser la production et a pu ainsi s'accaparer d'un marché inoccupé à l'époque. L'entreprise Culinar Inc. est une autre preuve que la petite entreprise québécoise peut être dynamique et se développer.

L'autre homme d'affaires à être introduit au Temple de la renommée est Henry Birk né en 1840 et décédé en 1928. Ce Montréalais a réussi à mettre sur pied une entreprise de vente au détail des bijoux comme il n'en avait jamais existé auparavant. La compagnie Birk est aujourd'hui l'une des cinq plus importantes au monde dans son secteur d'activité et elle possède également 25 pour cent de tout le marché de la bijouterie au Canada. La philosophie d'Henry Birk était «vente au comptant seulement» et «aucune négociation sur le prix demandé». Ces deux thèmes innovateurs à l'époque ont néanmoins permis à son auteur de créer une entreprise gigantesque. Ceci

est la preuve qu'il faut parfois agir de façon audacieuse pour connaître le succès.

Dans les deux cas, ces entreprises font un peu partie de notre vie quotidienne ou presque, partout au Canada. Personnellement je me souviens de mon adolescence en Gaspésie où ce sont justement les petits gâteaux Vachon que ma mère plaçait dans mon dîner pour l'école. Plus tard, je me souviens aussi que c'est chez Birk où je suis allé lors de mes fiançailles et ce, même si j'étais à plusieurs centaines de milles de Montréal, précisément à Moncton au Nouveau-Brunswick endroit où Birk est présent.

Félicitations à ces deux personnalités et même s'il ne sont plus, leur souvenir est encore et ce pour très longtemps.

Il y a en tout six hommes d'affaires nommés au Temple de la renommée pour l'année 1982. Les quatre autres personnalités sont les suivantes: L.L.G. Bentley (1905-) un Australien habitant l'ouest du Canada et impliqué dans l'industrie forestière, Edmond C. Bovey (1916-) un homme d'affaires de Calgary impliqué dans le développement industriel, Samuel Bronfman (1891-1971) Manitobain d'origine, il a créé l'une des plus importantes distilleries du pays, enfin Donald Gordon (1901-1969) Écossais, il était entrepreneur et il a été impliqué dans certaines phases de la construction du projet Churchill Falls au Labrador.

Bernard BUJOLD
Moncton, 11 mars

■ Une dialectique désespérante

Je lisais, il y a peu de temps, le document d'un auteur qui m'est inconnu, et qui affirmait qu'une école ne saurait, sans contradiction, être à la fois «publique» et «confessionnelle».

Or voilà que M. Jean-Pierre Proulx, dans un éditorial du DEVOIR (mardi, 9 mars 1982), prête les mêmes propos à M. le ministre Laurin: «Car le ministre veut, — nous dit M. Proulx, — qu'en droit strict l'école soit «commune et publique», bref qu'elle «concerne le peuple dans son ensemble» (Petit Robert). Or comme le dit le Comité catholique, «le mot «confessionnalité» et l'adjectif «confessionnel» signifient «tout ce qui a rapport à une confession ou à une foi particulière.» Les termes sont donc contradictoires: l'école ne peut pas, sous le même rapport, en l'occurrence celui du droit

strict, être à la fois commune et confessionnelle.»

J'avoue qu'une pareille dialectique invite à désespérer du sort de la langue française et de la raison humaine en cette fin de siècle. Si on veut supprimer l'école confessionnelle, parce qu'une «intelligentsia» le réclame ou parce que le «parti au pouvoir» s'arroge ce «Droit strict», qu'on le dise donc tout simplement et qu'on ne s'embarrasse par de subtilités qui ne sont subtiles pour personne.

Si n'est public que ce qui concerne «l'ensemble de la population», de quel droit l'État québécois entend-il diviser le secteur scolaire public en anglophone et francophone? Dans son désir d'instituer des cliniques à avortement, va-t-il contraindre tous les mâles à transsexuer, pour que toute la population dans son ensemble se retrouve dans ces établissements publics?

Ainsi donc, quand bien même toute la nation québécoise serait catholique et confessionnelle, l'école publique ne pourrait qu'être neutre chez nous, parce que, — comme tout le monde devrait le savoir, — les termes «confessionnel» et «public» sont contradictoires...

Voilà bien qui met l'équivoque partout et, par le truchement du langage, introduit partout la double-vérité et le pur et simple mensonge. On sait ce qu'on a fait, dans les pays de mentalité léniniste-marxiste, des termes les plus simples: on parle de républiques démocratiques, pour désigner des régimes dictatoriaux dans lesquels les citoyens ne peuvent voter que pour le candidat unique, désigné par le parti; on y parle de «liberté de la presse», pour désigner la «liberté qu'a la presse de penser comme le gouvernement» etc. etc. Je vois ce qu'on fait chez nous, à l'heure présente, du mot «public» et commence à me sentir fortement manipulé par cette mécanique oratoire.

Il paraît que l'humour veut qu'un capitaine de navire anglais revête la redingote et la cravate noire au moment de descendre dans l'abîme avec son équipage: je pense que ceux qui aiment encore chez nous la vérité pure et simple feraient bien de se procurer le Petit Robert qui révèle tant de choses aux responsables de notre avenir scolaire. Ainsi seulement pourront-ils entrer dignement dans la mare de l'école publique américaine et francophone vers laquelle, par un étonnement savant, nos chefs nous acheminent moutonnement.

Edmond ROBILLARD
Montréal, 15 mars

BIROU

Chauve qui peut

J'imagine le vif intérêt qu'a suscité la nouvelle qu'un médicament, sous forme de lotion capillaire, a été mis au point par M. Melville J. Steele, un Canadien, et qu'il est un remède sûr contre la chute des cheveux.

Et ce n'est pas sa seule propriété. Lisez plutôt: «Les résultats des tests cliniques indiquent que 77% des volontaires qui se sont soumis aux expériences ont connu une considérable augmentation de nouvelles pousses de cheveux.»

Ce serait donc la fin des per-ruques, des greffes de toupets et du commerce des trompeuses lotions capillaires, sans compter les applications de la moelle de boeuf qui ne donnaient aucun résultat.

Combien de malheureux la calvitie n'a-t-elle pas faits? Ils sont nombreux les mâles que la chute des cheveux a réduits d'étiole la pernalité. Leur crâne dégarni ne faisait pas que réduire l'apparence de leur jeunesse et décimer les avantages de leur séduction. Ils éprouvaient aussi la sensation d'assister à l'abolition d'une grande partie de leur force de caractère, ils se voyaient deshabillés de leur virilité.

Ils avaient en mémoire le mythe de Samson et de sa force herculéenne qui résidait dans sa surabondante toison. Les grands

prophètes, les héros, les génies, les conquérants, les dons juans, n'étaient-ils pas présentés par les peintres et les photographes comme des échevelés: Moïse, Alexandre le Grand, Michel-Ange, Beethoven, Rimbaud, Einstein, Honoré Mercier, Chapleau, Jean Lesage?

Et que dire du plus grand d'entre les grands: le Christ?

Quant à ceux d qui la calvitie ne dérange pas «le poil des jambons», ils peuvent se référer à César, Picasso, René Lévesque et même Pierre Trudeau. Pour eux, les grosses tignasses n'ajoutent rien. Au contraire. Elles les feraient rétrograder au singe velu, au mammoth et d l'Abominable Homme des neiges.

Albert BRIE

LE DEVOIR est publié par l'imprimerie Populaire, société à responsabilité limitée, dont le siège social est situé au numéro 211, rue du Saint-Sacrement, Montréal H2Y 1X1. Il est composé et imprimé par l'imprimerie Dumont, division du Groupe Quebec Inc., dont les ateliers sont situés à 9130 rue Boivin, Ville LaSalle. L'agence Presse Canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans LE DEVOIR.

ABONNEMENT: Édition quotidienne \$95.00 par année; six mois, \$50.00; trois mois: \$28.00. À l'étranger: \$105.00/par année; six mois: \$55.00; trois mois: \$30.00. Éditions du samedi: \$19 par année. Édition quotidienne, livrée à domicile par porteur: \$2.10 par semaine. Tarif de l'abonnement servi par la poste aérienne sur demande. Courrier de deuxième classe: enregistrement numéro 0858. Dépôt légal: Bibliothèque nationale du Québec.

TELEPHONE: 844-3361
(lignes groupées).

On négocie la viabilité du Québec

par
Jules-Pascal Venne

Politicologue, M. Venne enseigne au Cégep Édouard-Montpetit et à l'Université de Montréal. Il milite au sein du Parti québécois.

NOUS y sommes encore une fois. Pour la quatrième fois en moins de dix ans, la société québécoise va connaître un affrontement éreintant entre l'État et le mouvement syndical. Cette fois-ci sur une toile de fond économiquement désespérante et politiquement lacerée par l'échec constitutionnel et l'offensive fédérale. Ce qu'il y a de remarquable, c'est que ce conflit majeur va opposer deux organisations populaires proprement québécoises. Le mouvement syndical et le gouvernement du Parti Québécois (300.000 membres) qui sont tous deux depuis quinze ans les promoteurs progressistes du mouvement de libération nationale et sociale, et qui représentent encore aujourd'hui ce qu'il y a de plus «espérant». Cet affrontement pourrait engendrer un affaiblissement radical de ces deux seuls agents majeurs de changement social et politique et, conséquemment, un reflux du mouvement d'affirmation nationale québécois.

Dans cette perspective et au-delà des considérations comptables — à savoir entre autres si les revenus des salariés de la fonction publique ou parapublique sont plus élevés que ceux du secteur privé —

les négociations qui s'engagent présentent posent toute la question de la viabilité du Québec en tant que société et du rôle de l'État Québécois comme agent de cohésion sociale et agent-moteur de son émancipation.

Une déstabilisation de l'État québécois

Compte tenu des sommes énormes qui sont en jeu, c'est toute la crédibilité de l'État québécois et sa capacité de demeurer l'instrument de notre promotion collective qui sont remis en cause.

Depuis la révolution tranquille, depuis plus précisément l'éclatement de l'homogénéité religieuse comme facteur idéologique de notre cohésion nationale, à cause de la modernisation de notre société et du passage d'une société monolithique à une société pluraliste, l'État québécois a pris le relais comme agent de socialisation et de cohésion sociale pour devenir ainsi le point d'appui central de la communauté québécoise. Dans un monde ballotté par une kyrielle de changements technologiques, dominé par de grandes entités économiques et politiques, et littéralement poncé par les forces d'assimilation culturelle, il est devenu l'outil indispensable de notre capacité de faire face aux changements.

On n'insistera jamais assez sur l'importance centrale jouée par l'appareil d'État québécois dans l'appropriation collective de notre espace politique et économique. Que ce soit directement par l'entremise des sociétés d'État ou encore indirectement par l'entremise de la Caisse de dépôt qui a pris en charge de grandes entreprises comme les mines Noranda et

Domtar, la collectivité québécoise a réussi à élargir le contrôle de son devenir économique, malgré un environnement nord-américain économiquement difficile. Ainsi, l'aventure de cette communauté en terre d'Amérique tant sur le plan culturel qu'économique, est plus que jamais liée à la pérennité du seul instrument qu'elle contrôle majoritairement: l'État québécois. Aujourd'hui c'est en grande partie tout cela, tous ces acquis, qui sont remis en cause.

Conjuguées à la crise économique, l'offensive constitutionnelle fédérale et une baisse draconienne des transferts fédéraux, obligent le gouvernement québécois à procéder à des compressions budgétaires sociales dramatiques qui pourraient avoir comme conséquences de briser ce consensus et cette sorte de symbiose entre l'État québécois et l'ensemble des citoyens. Cette situation, consciemment ou inconsciemment planifiée, pourrait à moyen terme laminier toutes marges de manoeuvre financières du gouvernement québécois et ainsi le subordonner à l'État fédéral ou encore au grand capital américain. Dans de telles conditions, le Fédéral pourrait récupérer l'espace politique, économique, social et culturel évacué par le Québec comme l'indiquent les récentes déclarations de certains ministres fédéraux. Sans vouloir exagérer, par le biais de l'État québécois, ce qui est présentement remis en question c'est le seul point d'ancrage et d'émancipation en Amérique de cette communauté de six millions.

Ceci dit, ce n'est pas faire preuve d'un nationalisme étroit et réducteur que de faire le constat suivant: les prochaines négociations collectives du secteur

public, à cause de l'importance des engagements financiers qu'elles impliquent, seront déterminantes quant à l'avenir de notre communauté. Ainsi, les dépenses publiques, en termes de salaires et d'avantages sociaux des salariés des fonctions publique et parapublique représentent à elles seules, plus de 80% des revenus autonomes de l'État Québécois; ces mêmes conventions collectives et autres avantages comptent pour 49.5% de l'augmentation totale des dépenses du Québec en 1981-82 tandis que l'aide sociale ne compte que pour 4.5%.

Dans un tel contexte, on serait en droit d'espérer que la fameuse question nationale et les responsabilités sociales du mouvement syndical, si souvent débattues dans les milieux syndicaux, trouvent ici un champ d'application concret. De la même façon, les directions syndicales doivent se refuser à réduire les prochaines négociations à un simple rapport entre patrons et salariés. On devra aussi remettre en question du même coup cette idée simpliste qui traîne dans certains milieux syndicaux, qui est de présenter l'État québécois comme un agent du grand capital et un instrument privilégié de répression.

Sur ce point, il faudrait nous expliquer par quel processus magique la démocratisation et l'appropriation collective des appareils d'État à la fin du XIXe siècle, suite aux luttes acharnées menées par les masses populaires pour l'obtention du suffrage universel, se sont subitement transformées 80 ans plus tard en un outil de répression aux mains d'une minorité de possédants. Si tel était le cas on devrait désespérer de toute démocratisation économique et politique. Il faudrait

aussi nous expliquer par quels mécanismes secrets de transfiguration les 300.000 membres du Parti québécois, qui sont dans leur très grande majorité syndiqués et membres des fronts communs, se transforment tantôt en agents de répression de la minorité possédante et tantôt en victimes de leur propre répression. On devrait aussi arrêter de falsifier les faits en accusant l'État Québécois de faire supporter par les contribuables la crise économique lorsque les chiffres démontrent clairement que l'impôt des sociétés et les contributions des employeurs au RAMQ ont grimpé de 129.6% tandis que l'impôt sur les revenus de particuliers n'a augmenté que de 55% de 1977 à 1981.

On aura beau être tenté de triturer les faits, de procéder à des simplifications abusives, il demeure que pour la communauté québécoise, l'appareil d'État est l'instrument central de promotion collective. Tout affaiblissement et dépeissement de cet outil, toute municipalisation de l'État québécois au profit de l'État fédéral, desservira les intérêts de cette collectivité.

La viabilité du Québec comme société

Lorsque l'on s'astreint à faire le procès de l'État québécois, on oublie de préciser que c'est le procès de l'économie internationale que l'on devrait plutôt faire et de notre situation constitutionnelle dans l'ensemble canadien. Les exigences de la productivité économique, des profits et de la concurrence ne sont pas le fruit d'un choix libre, d'un libre arbitre quelconque, mais nous sont imposées.

Qu'on ne se leurre pas. Les petites sociétés, comme la nôtre, ont de moins en moins de prise et de contrôle sur les réalités économiques. Elles doivent patager dans un univers où les forces d'assimilation et de nivellement ont quadruplé depuis quarante ans. Si elles veulent survivre, elles sont obligées de faire face à des changements et des mutations qui leur sont imposées par un contexte international de plus en plus contraignant et qui ne cesse d'engendrer des tensions internes. C'est ce que l'on appelle le phénomène de l'interdépendance. Il n'est pas inutile de rappeler ici que le Québec est une des sociétés les plus ouvertes et dépendantes avec un coefficient d'intégration variant entre 35 à 40% (valeur de nos exportations par rapport au PIB). Cela signifie que notre degré de précarité et de fragilité en tant que société a suivi et suit la même courbe.

Ainsi, si les bouleversements et les changements externes — taux d'intérêt américains et canadiens exorbitants, baisse des paiements fédéraux, récession internationale — ont comme conséquence d'aggraver les tensions internes au point d'annihiler toute cohésion sociale, il pourrait en résulter l'effritement de la société québécoise et l'intégration de ses parties dans l'ensemble canadien et nord-américain.

Les petites sociétés ont peu de marge de manoeuvre. Leur survivance est liée à leur capacité de s'adapter et de s'ajuster aux contraintes externes, et est conditionnée à leur capacité de produire, d'élargir et de renouveler des consensus entre les partenaires sociaux.

Dans cette perspective, les prochaines négociations seront en quelque sorte un test de la viabilité de la communauté québécoise en tant que société capable concrètement d'assumer sa place dans l'univers d'aujourd'hui. Il semble bien, plus que jamais, que l'avenir de la société québécoise se conjuguera au présent.

Le projet Laurin rallie des chrétiens

M. Normand Carpentier, prêtre, responsable du service de l'éducation chrétienne du diocèse de Hull nous fait parvenir cette déclaration, endorsee par un groupe diocésain de 38 laïcs et religieux.

Ly a quatre ans, à l'occasion de la consultation du ministre de l'Éducation sur son livre vert, un groupe de chrétiens, laïcs et prêtres, tous membres du Conseil diocésain de pastorale de l'Église de Hull, avait pris la parole, au nom même de leur foi et des enjeux évangéliques de vérité et de justice pour dénoncer «la pauvreté du vécu confessionnel des écoles catholiques», le grand écart entre le statut juridique de l'école publique qui est confessionnel et le vécu quotidien de cette même école, enfin l'incapacité de l'école publique confessionnelle à vivre l'ouverture réelle à la diversité religieuse et au respect des non-catholiques ainsi que la non-application réelle des règlements prévus à cet égard. Nous proposons aussi une nouvelle conception de l'école au Québec: «une école qui, tout en faisant place à une solide éducation religieuse pour ceux qui le désirent, s'ouvrirait autant que possible au pluralisme de notre société, et qui pour autant devrait être décentralisée».

Aujourd'hui, alors que le ministre de l'Éducation du Québec désire proposer aux Québécois un nouveau projet d'école publique et un nouvel aménagement de la confessionnalité dans ces mêmes écoles, nous voulons prendre publiquement la parole sur la question et inviter le milieu chrétien catholique à y réfléchir avec sérénité.

Comme nous le disions en 1978, un

changement s'impose quant au statut confessionnel de l'école publique au Québec.

Le *statu quo*, c'est-à-dire des écoles publiques confessionnelles, soit protestantes, soit catholiques, est inadmissible pour répondre au besoin d'une société de plus en plus pluraliste.

Nous faisons de plus en plus la preuve chaque jour que le système actuel de commission scolaire catholique, d'école publique catholique, même avec le régime d'exemption, ne respecte pas les différents vécus des citoyens du Québec et semble incapable de régénérer une plus grande diversité d'école.

Du côté des parents qui désirent une solide éducation religieuse pour leurs enfants, une insatisfaction réelle et de plus en plus grande naît de divers facteurs. L'un d'entre eux est l'impossibilité pratique, en plusieurs cas, pour le professeur d'être exempté de l'enseignement religieux s'il le désire.

Les parents qui ne veulent pas l'enseignement religieux catholique pour leur enfant se sentent maintenus un peu en otage par le projet global chrétien de l'école et un vécu pratique qui marginalise trop souvent leurs enfants. Le caractère d'exemption leur apparaît injuste et les fait considérer comme citoyens de seconde classe. Nous pensons que les aménagements actuels pour concilier le droit de tous à l'école publique avec le droit des parents à l'éducation de leur choix pour leurs enfants ne rendent justice à personne et qu'ils portent à faux dans plusieurs milieux.

De plus, la baisse de la natalité et les coûts inflationnaires font que maintenir sur un même territoire la multiplicité des administrations scolaires, à cause de la confessionnalité, apparaît de plus en plus injustifié. Si la confessionnalité était maintenue, on en ferait payer la note à

d'autres secteurs: services sociaux, soins de santé, etc. au désavantage des moins nantis. Conserver par exemple, sur le territoire de la ville de Hull, quatre organisations scolaires autonomes et souvent concurrentes, apparaît injustifiable. Un aménagement nouveau est donc nécessaire pour refléter et promouvoir une plus grande diversité que le système actuel n'a pas réussi à engendrer.

Nous voulons rappeler combien il est nécessaire que l'école se rapproche du milieu et soit de plus en plus communautaire. Aussi, c'est vraiment l'école de quartier que nous privilégions et une école où les parents pourraient effectivement être présents aux prises de décisions qui concernent leurs enfants et l'orientation de l'école quant aux valeurs. Quant au projet de re-structuration qui se dessine au ministère de l'Éducation, nous pensons que l'ensemble de tout ce qui y touche la confessionnalité est acceptable pour les chrétiens catholiques.

Nous sommes d'accord pour diversifier le système scolaire et nous croyons qu'il est impensable de créer un troisième réseau d'écoles qui soit neutre, ou pour «les autres», c'est-à-dire les non-catholiques et les non-protestants. Nos raisons sont économiques, éducatives, mais nous privilégions aussi une présence d'Église au coeur des réalités terrestres. Il faut à l'intérieur de l'école publique, comme à tous, que les catholiques et les autres aient les mêmes droits. Aussi le régime de l'option entre l'enseignement religieux et la formation morale, tel que proposé, nous apparaît plus juste et plus équitable que le régime actuel d'exemption. De même, la possibilité de l'animation pastorale sectorisée pour les croyants semble correspondre mieux au respect des différences.

Nous croyons aussi que certaines garanties légales sont nécessaires pour assu-

rer aux parents dans chacune des écoles le droit à l'enseignement religieux ou à la formation morale. À notre avis les droits historiques des communautés chrétiennes catholiques et protestantes seraient ainsi suffisamment assurés sans donner à l'école un statut confessionnel officiel et juridique.

Nous croyons aussi qu'il n'est pas nécessaire que les commissions scolaires ou les structures intermédiaires soient confessionnelles. Ils suffisent simplement d'assurer à ce niveau des mécanismes de soutien pour assurer un vécu de qualité pour ceux qui choisissent l'enseignement religieux ou l'animation pastorale. Les différences communautaires chrétiennes sont peut-être appelées à partager de quelque manière cette responsabilité avec les autorités éducatives. Nous rappelons que l'école ne peut donner au maximum que 60 heures d'enseignement religieux par année. Il nous semble que l'expérience de vie-famille, groupes d'amis, mouvements, communauté chrétienne — est pour le jeune beaucoup plus déterminante.

Nous croyons qu'un «certain droit d'intervention» du Comité catholique est nécessaire pour s'assurer de la qualité de l'enseignement religieux catholique et du service de l'animation pastorale dispensés aux jeunes qui le désirent. Ce droit d'intervention peut s'exercer surtout en ce qui regarde l'exercice réel du libre choix pour le professeur de l'enseignement religieux et les mécanismes de soutien pédagogiques et autres, qui lui sont fournis pour bien accomplir sa tâche.

Nous croyons aussi que l'école devra se donner des mécanismes réels pour refléter le milieu qu'elle dessert quant aux valeurs. Ainsi, à divers milieux, diverses écoles. Si le milieu est profondément pluraliste, le projet éducatif devra être le reflet des attentes de ce milieu, dans un

grand respect de tous et chacun en ce qui les rassemble et en ce qui les rend différents. Nous croyons que le pluralisme a une valeur éducative d'ouverture, d'accueil de la différence, du respect de l'autre. Par contre, si un milieu est plus unanimiste, catholique, protestant ou autre, le projet éducatif de cette école devrait pouvoir refléter les valeurs communément partagées par l'ensemble des gens de ce milieu.

Nous sommes d'accord avec tous ceux qui désirent que l'école ait plus de pouvoir et que les parents du milieu aient directement prise sur l'orientation et le type d'éducation. Nous désirons que ce droit des parents soit réellement assuré et rendu effectivement possible pour toutes les écoles.

Nous voulons rappeler enfin que notre prise de position se fonde sur certaines réalités importantes à la communauté chrétienne, et qui sont un peu plus larges que le simple débat actuel autour de l'école.

La foi catholique reconnaît les principes de la liberté religieuse et de la liberté de conscience; il faut donc en pratique en rendre possible l'exercice et concilier le plus équitablement les droits de chacun. Il faut se rappeler aussi qu'un droit vraiment fondamental à la personne comme celui de la liberté religieuse ou celui de la liberté de conscience ne se joue pas dans des termes majorité-minorité.

L'école, si catholique soit-elle, n'est qu'un moyen pour servir l'éducation chrétienne. La responsabilité première de transmettre la foi aux jeunes est d'abord familiale et ecclésiale. Au cours des 20 dernières années plus particulièrement, les communautés chrétiennes et les familles n'ont-elles pas eu des attentes trop grandes par rapport à l'école? Ne s'en sont-elles pas trop remises à celle-ci pour tout ce qui regarde enseignement

religieux des jeunes, pratique sacramentaire, etc.?

Dans notre Église depuis quatre ans nous favorisons la prise en charge réelle par la communauté chrétienne et la famille de la sacramentalisation des jeunes même si l'école est amenée toujours à donner un enseignement religieux de qualité. Après cette courte expérience nous sommes remplis d'espérance devant les fruits de ce renouveau chrétien pour les familles et les communautés. C'est donc à occuper leur propre place dans l'éducation chrétienne des jeunes que sont conviés l'Église et les familles d'ici.

Nous croyons aussi que l'Église doit être «aux quatre vents», c'est-à-dire au coeur même de la vie et des enjeux du monde; ses membres n'ont pas à se «retirer» du monde. Aussi nous ne voulons pas un régime d'école ou de formation totalement séparée pour les jeunes qui seront les chrétiens de demain, engagés au coeur des luttes et du monde à bâtir.

Pour toutes ces raisons, nous invitons nos frères et sœurs chrétiens catholiques à ne pas craindre mais à regarder la réalité scolaire et l'éducation chrétienne des jeunes avec des yeux neufs et une attitude d'accueil et de saine réalisme.

Bien sûr, comme membres de communautés chrétiennes, nous sommes appelés à un moment de vérité. Dans la mesure où nous vivons nous-mêmes ce moment de vérité, se traduira ou ne se traduira pas dans les milieux et les écoles, le dynamisme des valeurs évangéliques de service, d'accueil, d'amour, de respect de l'autre, de solidarité avec le plus petit et le plus faible.

Aussi nous sommes appelés à être tous responsables et artisans de cette nouvelle école dans nos milieux.

Oserons-nous être à ce rendez-vous de l'histoire comme nous l'avons été dans le passé?

RÉPUBLIQUE

Maurice Duverger: une hypothèse fausse

par
Richard Bastien

L'auteur de cette réplique est professeur à l'École nationale d'administration publique.

L'ANALYSE que Maurice Duverger a publiée récemment dans *Le Monde* (et reproduite dans *LE DEVOIR*) sur la question du Québec repose toute entière sur l'hypothèse que la constitution canadienne actuelle, c'est-à-dire l'Acte d'Amérique du Nord britannique (AANB), ne fut pas adoptée «par un accord volontaire entre tous les fédérés»; la grande faiblesse du fédéralisme canadien serait ainsi attribuable à «l'absence de pacte fondateur». Cette hypothèse est fausse. Pour le démontrer, il convient de rappeler la genèse constitutionnelle du régime fédéral canadien.

La constitution fédérale canadienne est le fruit d'une négociation entre les lea-

ders politiques de cinq colonies britanniques, lesquelles étaient gouvernées dès 1848 par des représentants élus. Il s'agissait donc de colonies jouissant d'institutions démocratiques. La négociation visant à réunir ces colonies au sein d'un ensemble fédéral fut inspirée par certains facteurs économiques et politiques tels que la nécessité de compléter le réseau de chemin de fer et la crainte d'une invasion américaine. L'action des causes profondes fut précipitée par l'instabilité politique qui se manifestait au début des années 1860 au sein du Canada-Uni. Cette colonie correspondait à ce qui est aujourd'hui le Québec et l'Ontario. L'instabilité provenait des tensions existant entre deux majorités, l'une, francophone et catholique qui voulait préserver son droit civil français et un système scolaire confessionnel, l'autre, anglophone et protestante, qui craignait que certains de ses représentants appelaient la «French domination». En juin 1864, l'instabilité politique dégénéra en crise et on forma pour la résoudre un gouvernement de coalition qui s'engagea à réaliser une fédération (on disait à l'époque une Confédération) de toutes les colonies britanni-

ques en Amérique du Nord.

L'idée de Confédération n'était pas nouvelle. Dès 1847, lorsque Louis-Joseph Papineau avait proposé l'annexion du Canada français aux États-Unis, Hector Langevin avait riposté en proposant un plan de Confédération des colonies britanniques. Plus tard, des partisans de Langevin répandirent l'idée au sein de l'opinion canadienne-française. En 1857, Joseph-Charles Taché, un auteur suffisamment réputé pour être décoré de la Légion d'honneur à Paris où il avait représenté le Canada à l'exposition universelle de 1855, publia une série d'articles pour promouvoir un projet de Confédération. Devenu premier ministre du Canada-Uni en 1858, Georges-Etienne Cartier fut le premier à inscrire officiellement la Confédération au programme de son parti. Jusqu'en 1864, il en fut le principal promoteur. Certains historiens affirment d'ailleurs que s'il fallait attribuer la paternité de la Confédération à un seul homme, c'est à lui qu'elle devrait revenir.

Les principales discussions en vue de réaliser le projet de Confédération eurent lieu à Québec, du 10 au 27 octobre 1864. Y

participèrent une trentaine d'hommes politiques qu'on appelle les «Pères de la Confédération» et qui représentaient le Canada-Uni, la Nouvelle-Écosse, le Nouveau-Brunswick, l'Île-du-Prince-Édouard et Terre-Neuve. On adopta à cette occasion 72 résolutions dites «Résolutions de Québec», qui déterminèrent les grandes lignes de l'AANB, et en particulier le partage des pouvoirs entre le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux. Le document fut approuvé par le parlement du Canada-Uni à l'hiver de 1865. Parmi les 46 dépu-

tés francophones, 26 députés votèrent en faveur des résolutions et 20 contre. Lors de l'élection fédérale qui suivit la Confédération, sur les 20 députés qui avaient voté contre, 10 furent défaits et 7 autres ne furent réélus qu'après s'être engagés à accepter la Confédération. À cette même élection, 54 pour cent des suffrages au Québec furent accordés à des candidats favorables à la Confédération et 45 pour cent à des candidats qui y étaient opposés. Lors de la première élection provinciale au Québec, l'électorat était partagé dans les mêmes proportions.

C'est à Londres que furent rédigées les dernières ébauches de l'AANB mais ce sont des députés canadiens représentant le Canada-Uni, la Nouvelle-Écosse et le Nouveau-Brunswick qui firent le travail de rédaction. Ce travail aboutit à ce qu'on appela les «Résolutions de Londres». Celles-ci ne s'écartaient pas substantiellement des «Résolutions de Québec» et elles constituèrent entre les parties fondatrices une sorte d'entente. Cette entente fut transformée en projet de loi avec l'aide des rédacteurs légaux du gou-

Suite à la page 8

BIBLIOTHÈQUE

Une cloche sonne, sonne

Toute mon enfance a été bercée par le son des cloches. À l'école, c'était la bataille pour obtenir le privilège d'être préposée au tintement sonore de la grosse cloche de bronze qui ponctuait le commencement et la fin des cours et des récréations, les événements spéciaux et l'anniversaire du principal.

Deux fois par année, les pompiers venaient sonner l'alarme pour des exercices d'évacuation en cas d'incendie et c'était la fête. Cet âge étant sans pitié, mes camarades et moi avions même baptisé une religieuse de «vieille cloche».

Dans ma rue, j'habitais en biais de la plus imposante église de Hull, et, en prime, sur les rives de l'Ou-

taouais. Je bénéficiais donc d'un «son imprévisible» sur les anges, les funérailles et les baptêmes de ma paroisse. Quand les cloches partaient pour Rome, du Jeudi saint à Pâques, je m'en ennuyais terriblement.

L'été, par temps clair, je pouvais entendre de ma chambre, sans même traverser le pont, les concerts du carillon du Parlement d'Ottawa.

À la maison, ma mère se servait aussi d'une cloche pour appeler sa marmaille au souper ou nous signaler la prudence quand nous nous aventurons trop loin dans les eaux de la rivière, lors de nos célèbres pique-niques familiaux à Britannia.

J'ai vibré avec mes amis en écoutant Edith Piaf et les Compagnons de la chanson tonitruer «Une cloche sonne, sonne...»

Des souvenirs de cloche, j'en ai tant et tant que j'en passe... et des meilleurs!

Heureusement que je ne suis pas député car je ne saurais résister au timbre de l'airain qui retentit sans arrêt depuis le 2 mars pour rappeler nos élus à leur devoir. Mais d défaut de pouvoir discuter des affaires de l'État, en toute démocratie et discipline, il ne me reste plus qu'à relire alternativement, en anglais et en français, le célèbre roman d'Hemingway *For Whom the bell toll* ou Pour qui sonne le glas.

Marie LAURIER

Université de Montréal
Faculté de l'éducation permanente

Langue anglaise
Cours du soir
Printemps 1982

- **Anglais oral**
Des cours de six (6) niveaux différents
75 heures (3 crédits) par niveau

Dates: du 21 avril au 21 juin
Horaire: lundi, mercredi, 18:30 - 21:30
samedi, 09:00 - 12:00.
Frais: 180 \$
Test de classement obligatoire et date limite d'inscription: le 5 avril ou le 14 avril, selon votre choix, à 19:00.
Frais du test: 5 \$
- **Un service offert à tous et à toutes**
Les personnes qui désirent faire évaluer leurs connaissances de la langue anglaise pourront se présenter au test de classement

le 5 ou le 14 avril à 19:00
au Pavillon principal
Salle 2-110
Frais du test: 5 \$

Renseignements:
Faculté de l'éducation permanente
3335, chemin Queen Mary, rez-de-chaussée
Tél.: 343-6090

LESAGE LAMOTHE COSSETTE

OPTICIENS D'ORDONNANCES

Lundi, mardi, mercredi: 9h à 18h;
jeudi, vendredi: 9h à 21h

PRESCRIPTION DE LUNETTES
LENTILLES CORNÉENNES SOUPLES OU RIGIDES
LENTILLES PROGRESSIVES — YEUX ARTIFICIELS

MONTREAL
● 3425, rue Saint-Denis (métro Sherbrooke)
● 5000, boul. Saint-Laurent (boul. Saint-Joseph)
● 1316 est, Fleury (Christophe Colomb)

CARTIERVILLE
● POLYCLINIQUE de Montréal
12245, rue Grenet (boul. Gouin)

LAVAL
● POLYCLINIQUE MÉDICALE CONCORDE
300 est, boul. de la Concorde (Duvernay)

UN SEUL NUMÉRO DE TÉLÉPHONE 845-4221



◆ Parlement

demande importante — règles qui, dans la constitution, déterminent l'accès à des services d'éducation dans la langue de la minorité — demeureront «des facteurs limitant la gamme des services offerts aux Canadiens dans les deux langues officielles».

Manifestement déçu de la substance du projet constitutionnel au point qu'il se demande dans son rapport «si le jeu en valait la chandelle», le commissaire aux langues officielles salue malgré tout le progrès réalisé. Même si «les clauses de la constitution ne sont pas très claires et qu'il est fort possible que les litiges continuent ou se multiplient, M. Max Yalden affirme que la Loi sur le Canada marque un progrès parce que, «étant donné la performance passée des provinces, cela peut difficilement être pire devant les tribunaux».

Le gouvernement n'a d'ailleurs pas cherché hier à nier la médiocrité de la version finale de la loi constitutionnelle. C'est une première étape, «un minimum», a reconnu le ministre d'État, M. Serge Joyal.

Selon le commissaire aux langues officielles, la nouvelle constitution ne fait pas avancer le débat sur le statut des deux langues officielles puisqu'elle enchaîne les «dispositions comme celle du «nombre» ou de la «demande» pour justifier l'emploi du français, ou de l'anglais. La question se pose donc toujours, affirme M. Yalden, de savoir quel «niveau de bilinguisme les Canadiens veulent et peuvent s'offrir».

Le Commissaire parle cette année beaucoup des droits de la minorité anglophone du Québec. Tout en refusant la symétrie entre les deux minorités au Canada, qui présentera toujours davantage de risques pour le français que pour l'anglais, M. Yalden n'en établit pas moins un parallèle.

Le commissaire rejette en effet les visions d'horreur qu'on propage actuellement au Québec sur «les soi-disant menaces à la sécurité du français» et il reproche l'intransigeance dans l'application de la Charte de la langue française. «Il y a eu des exagérations dans la mise en oeuvre de la loi 101, constate-t-il, et je demande aux Québécois de continuer à être aussi généreux avec leur minorité».

Le commissaire aux langues officielles ajoute que les «protestations selon lesquelles le Canada est en train d'entortiller les francophones sont, hélas, beaucoup plus plausibles. Les garanties qui leur sont offertes hors du Québec sont en effet bien loin d'assurer les moyens de garder leur identité».

M. Max Yalden souligne également dans son rapport un certain nombre de points qui n'ont rien à voir avec la constitution et qui font partie du quotidien de l'application de la loi sur les langues officielles, vieille de douze ans, et à la veille d'une révision importante.

Le commissaire aux langues officielles ne semble pas particulièrement impressionné par l'exemple donné par le gouvernement fédéral. M. Yalden a d'ailleurs eu l'occasion de vérifier, avec un comité mixte de la Chambre des communes et du Sénat, «l'insuffisance lamentable des capacités de nombreux ministères». Il souligne notamment que «sur quelque 50 sous-ministres, 15 à 20 seulement sont bilingues ce qui accredit l'affirmation que le français n'a pas sa place dans les salles de conseil de ce pays. Il aurait pu ajouter que le français n'a pas sa place aux Conseils des ministres puisque M. Trudeau a renvoyé les traducteurs que M. Joe Clark y avait invité en 1979. Le championnat de la non-participation des francophones aux postes supérieurs de la Fonction publique appartient au ministère de l'Énergie, dirigé par un Québécois, M. Marc Lalonde, où seulement trois des 77 cadres supérieurs sont francophones. En somme, constate M. Max Yalden, les 12 années d'application de la loi sur les langues officielles ont été marquées d'un vice rédhibitoire, celui de l'indifférence».

M. Max Yalden s'interroge aussi sur le coût et l'utilité des services de traduction qui précèdent d'une application stricte de la loi elle-même. Le volume des traductions dépasse maintenant les 250 millions de mots et la facture s'élève à \$60 millions. Au point que le Bureau du Commissaire éprouve «un certain malaise» devant la quantité et surtout la valeur de ce qu'on fait parfois traduire.

Dans le domaine de l'éducation, M. Max Yalden trouve carrément «absurde» qu'au moment où la constitution reconnaît l'égalité des deux langues officielles du pays, les gouvernements, fédéral et provinciaux, sabrent dans les programmes d'enseignement.

Tout en constatant certains progrès à Terre-Neuve, à l'Île-du-Prince-Édouard, en Nouvelle-Écosse, surtout au Nouveau-Brunswick, au Manitoba et en Ontario, le commissaire déplore «les nombreuses faiblesses de l'enseignement du français ailleurs qu'au Québec». M. Yalden verse en passant une larme sur la minorité anglaise au Québec et s'inquiète que le Québec se mette à rogner sur les droits de sa minorité «au moment où le Canada anglais s'éveille à ses responsabilités vis-à-vis des minorités francophones».

Quant à la langue de travail, le commissaire constate des progrès comme la tendance de plus en plus affichée des anglophones bilingues à utiliser le français. Cela n'en demeure pas moins une zone grise que le commissaire aux langues officielles aimerait faire clarifier dans sa loi, en particulier pour les corporations de la Couronne.

M. Max Yalden se penche de plus cette année sur le problème des correspondants parlementaires de la presse québécoise à Ottawa, que les ministères et organismes fédéraux, constate M. Yalden «ont tendance à prendre pour des révisseurs bénévoles». Il cite un exemple «consternant», celui du Guide de la presse, préparé à l'occasion du Sommet économique d'Ottawa, destiné non seulement aux Canadiens français mais aussi bien à la presse étrangère, et qui constituait un document truffé de fautes de syntaxe.

Le commissaire aux langues officielles s'est en outre lancé dans une bataille avec Pétro-Canada, dont il souligne le caractère bilingue dans son rapport, en mettant systématiquement un accent sur le «é» de Pétro-Canada, même si la Loi ne prévoit qu'une seule orthographe, sans accent. En passant, M. Yalden «québécoi-

Reagan: la solution ou le problème?

suite de la première page

entendu, n'a rencontré que des chefs de service au Département d'État et au Commerce.

Entre-temps, le Congrès américain et les conseillers de la Maison-Blanche sont livrés à l'unique lobby des milieux d'affaires américains, avec le résultat qu'on connaît.

On explique toutefois à l'ambassade canadienne à Washington que la politique énergétique canadienne préoccupe surtout le Secrétaire au Trésor, M. Reagan, et le représentant spécial au Commerce, M. Brock. A ce titre, ce serait davantage au ministre canadien des Finances, M. Allan MacEachen, de créer le contact. Mais le ministre canadien des Finances n'a pas, davantage que son collègue à l'Énergie, tenté de calmer le Congrès américain ni l'Administration.

Les relations canado-américaines ont toujours connu des hauts et des bas. La période Nixon fut l'une des plus sombres tandis que MM. Joe Clark et Pierre Trudeau s'entendaient mieux avec le président Jimmy Carter. La libération de six otages américains avec l'aide des diplomates canadiens à Téhéran a propulsé les

relations entre les deux pays à un sommet rarement atteint. Mais les bénéfices politiques pour le Canada ont été nuls.

Actuellement, les relations ne sont ni bonnes ni mauvaises. «Je ne crois pas que nous soyons au creux d'une vague», confie le représentant du Département d'État tandis qu'un officiel canadien soupire en pensant qu'au moins on ne s'engage plus sur la place publique».

L'ambassadeur canadien, M. Allan Gottlieb, explique, pour sa part, que les contacts plus suivis entre les deux chefs d'État ont assaini le climat. À l'instar de l'expérience des Sommets franco-allemands créés par le président Charles De Gaulle et le chancelier Conrad Adenauer, M. Gottlieb souhaite «avantage de sommets» entre les États-Unis et le Canada.

Mais l'ambassadeur canadien ne pense pas non plus qu'il faille multiplier les commissions bilatérales. Le problème des relations canado-américaines, semble penser M. Gottlieb, est celui de deux pays aux antipodes de la politique. «Les divergences qui séparent les deux pays, explique-t-il, sont des divergences de fond et je suis très sceptique sur l'utilité d'adopter de nouvelles méthodes de travail».

En fait, au plan des politiques économiques, les deux pays ne sont absolument

pas sur la même longueur d'onde. La philosophie interventionniste qui domine la politique face aux investissements étrangers et le Programme énergétique national, sont mal comprises par les partenaires américains. Raison de plus, estime le chef de l'ambassade canadienne à Washington, pour éviter les malentendus.

En revanche, tous les dossiers reliés à l'environnement — les pluies acides, la pollution des Grands-Lacs, le harnachement de la rivière Garrison à la frontière du Dakota et du Manitoba — semblent manifestement mieux présentés à l'opinion publique américaine. Cela tient peut-être au véritable travail d'activistes que mènent les spécialistes de l'ambassade à Washington mais la grande presse américaine adopte au moins une attitude plus compréhensive et plus sympathique aux Canadiens, que dans les grands dossiers économiques.

De toute manière, on est sans illusion à l'intérieur de la diplomatie canadienne: les relations canado-américaines ne sont pas au sommet des préoccupations de l'Administration américaine. «Il n'y a personne, aux plus hauts échelons de l'Administration, qui soit assez familier avec les problèmes du Canada», déplore un conseiller politique qui travaille à Washington depuis de nombreuses années. On rappelle, par exemple, que les

deux seuls dossiers qui aient rebondi jusqu'au bureau du président sont ceux du gazoduc de l'Alaska et du Programme énergétique. Et ce n'était pas dû au lobby canadien mais plutôt à l'efficacité du lobby des grandes compagnies américaines.

Plusieurs organismes canado-américains y sont allés de quelques suggestions pour aplanir les difficultés entre les deux pays. On a, par exemple, suggéré la création d'un comité canado-américain d'hommes d'affaires et de hauts fonctionnaires. La directrice au Canada du Hudson's Institute, Mme Marie-Josée Drouin, a, pour sa part, suggéré de ressusciter la Commission mixte sur les Affaires économiques et le Commerce et que cette Commission entreprenne un examen global de tous les problèmes qui surgissent dans les relations bilatérales entre les deux pays.

Mais il faut reconnaître que ce genre de Commission n'a jamais été très efficace: la Commission mixte canado-américaine créée en 1953 ne s'est réunie que treize fois entre 1953 et 1970, et jamais depuis 12 ans.

De plus, si les Canadiens se plaignent ouvertement que les hauts échelons de l'administration américaine ne s'intéressent pas assez à la politique canadienne, la réciproque est probablement aussi vraie. Le chef du gouvernement canadien

lui-même, M. Pierre Trudeau, ne semble pas attacher une importance démesurée au dossier, non plus que ses principaux ministres.

L'image politique du Canada est alors donnée par des ministres comme MM. Herb Gray (Industrie et Commerce) ou John Roberts (Environnement) perçus aux États-Unis comme d'ennuyeux activistes, comme MM. Mark MacGuigan, M. Gilles Lamontagne ou M. Ed Lumley ne sont pas, à proprement parler, ce qu'on appellerait des «poids lourds» en politique, et les Américains le savent trop bien.

On a l'impression que la diplomatie canadienne compte, en définitive, davantage sur l'autorité du président Reagan que sur l'efficacité de son propre lobby. Mais comme tout ce qui touche au président Reagan, la médaille a deux faces. On sait très bien que M. Reagan ne permettra jamais à son administration de dépasser les limites du raisonnable dans les affrontements avec le Canada. Mais le président américain délègue aussi beaucoup et il laisse beaucoup de corde à certains de ses ministres qui n'entretiennent pas, à l'égard du Canada, les mêmes bonnes intentions que lui-même.

Prochain article: entrevue de l'Ambassadeur Paul Robinson.

◆ Caucus

tout simplement que cela, à ses yeux, était «implicite» dans sa déclaration de vendredi dernier.

«C'est parfaitement acceptable comme base de négociation», a-t-il répété au cours de trois entrevues différentes hier. M. Pinard croit cependant qu'il faut préciser le calendrier proposé par M. Nielsen. Il s'est même dit prêt à scinder le bill C-94 en dix projets de loi différents à la condition d'avoir «un calendrier plus explicite».

M. Pinard a expliqué que la proposition Nielsen ne donne aucune précision sur la durée de l'étude lors de l'étape du rapport ainsi qu'en comité. Sur ce plan, c'est moins qu'embryonnaire», a commenté le ministre.

En fait, dans l'esprit de M. Pinard tout tourne autour de deux points indissociables: la scission du bill et la durée des débats ou le calendrier. Quant à savoir si M. Pinard était disposé à donner une garantie absolue qu'il y aurait scission du bill, le leader a répondu qu'il y a une garantie absolue de scission s'il y a une garantie absolue d'une durée raisonnable aux débats. Pour ne pas nuire au déroulement des pourparlers éventuels (car pour l'instant MM. Pinard et Nielsen se parlent par journalistes interposés), le ministre n'a pas voulu donner de précisions sur ce qu'il entend par «une durée raisonnable des débats».

M. Pinard s'est dit convaincu qu'il serait certainement possible de négocier une entente avant lundi en se guidant sur les expériences du passé, alors que des accords entre partis ont été convenus plus rapidement sur des sujets plus complexes.

M. Pinard paraissait hier beaucoup plus détendu et souriant que la semaine dernière, même si la crise en était à sa quinzième journée.

◆ Québec

certain point, on est aveugle vis-à-vis de l'application qu'elles vont faire des coupures».

«Autant que nous sachions, cela n'a pas privé, à ce jour, personne au Québec, de services qu'on peut vraiment appeler services essentiels. En autant qu'il est humainement possible, dans le contexte actuel qui est difficile partout, je ne connais pas de services vraiment essentiels pour la population qui ont été coupés ou qui ne sont pas accessibles».

M. Ryan reprend en évoquant quelques cas précis et en demandant si on va retourner 25 ans en arrière.

M. Lévesque répond qu'il y a des consultations continues et que l'on tient compte des critères de performance des institutions. «Il y a, ajoute-t-il, des coupures que l'on peut faire dans des cadres à l'occasion. Il y a le vice-recteur et le vice-cale. Si on préfère faire des coupures là où cela paraît essentiel, c'est la commission scolaire d'Argenteuil qui l'a fait, ce n'est pas nous autres».

De son côté, le ministre des Affaires sociales a fait savoir que, dès cette année, des établissements seront protégés de compressions contraignantes, en raison de leur performance ou des services à rendre; mais d'autres seront appelés à un effort plus grand. M. Pierre-Marc Johnson parle de discipline, de rigueur et d'une certaine patience de la part des Québécois, s'ils veulent conserver un système de grande qualité accessible à l'ensemble des citoyens.

◆ Moscou

Europe, était ajournée jusqu'au 20 mai prochain.

«Un moratoire ne suffit pas, parce qu'il ne va pas assez loin», a déclaré M. Reagan dans un discours qu'il prononça devant le parlement de l'État d'Oklahoma.

Le président américain a déclaré qu'il n'était pas suffisant de geler les armes nucléaires dans l'état où elles se trouvent. «Nous devons abaisser les niveaux actuels», a-t-il ajouté.

M. Reagan a réaffirmé que le gel de la situation actuelle donnerait l'avantage à l'Union soviétique, puisqu'elle dispose déjà de trois cents missiles SS-20 mobiles, équipés de 900 têtes nucléaires pointées sur l'Europe ou sur l'Asie.

L'idée de moratoire sur les armes de moyenne portée avait été lancée par M. Brejnev lui-même au cours du 26e congrès du PCUS, en février 1982, mais à l'époque, la proposition avait été assortie d'une contre-partie précise: il s'agissait de geler de part et d'autre «au niveau quantitatif et qualitatif» les installations existantes, y compris naturellement les dispositifs nucléaires avancés des États-Unis dans cette partie du monde.

La démarche soviétique, réitérée sans modification substantielle en novembre dernier lors de la visite du président soviétique à Bonn, apparaît sous un jour nouveau, puisqu'en apparence elle n'appelle aucune contre-partie immédiate et concrète de l'OTAN.

Pour M. Brejnev, la durée de ce moratoire, présenté comme un geste de bonne volonté destiné à débloquer la négociation, sera fonction de deux développements diamétralement oppo-

Charron veut rester député et réintégrer le cabinet

par Pierre O'Neill

Absous et acclamé par les militants péquistes de son comté, M. Claude Charron entend demeurer député de Saint-Jacques et souhaite réintégrer le conseil des ministres.

L'ex-leader parlementaire du gouvernement Lévesque renouait hier soir avec ses partisans et il a réussi, d'éclatante façon, cette première étape vers sa réhabilitation politique. Peu nombreux, deux cents, tout au plus, ses partisans lui ont réitéré leur confiance, crié leur pardon et l'ont exhorté à continuer de les représenter à l'Assemblée nationale.

Dans la petite école de la rue Cherrier, la performance de Claude Charron est apparue tout à fait éblouissante. Exceptionnellement vêtu d'un costume foncé et portant cravate sur chemise blanche, il a passé la soirée à se confesser de ce qu'il a appelé «ce moment de folie», qui l'a amené à se rendre coupable de vol à l'étalage au magasin Eaton. Il a vivement ému ses partisans en leur expliquant qu'il était ni un voleur, ni un cleptomane, mais un être humain qui souffre d'un «problème» qu'il souhaite parvenir à surmonter à travers les manifestations de compréhension, d'amitié et d'amour.

À l'écoute de ce témoignage, de cette confession publique, phénomène original et rare en politique, des vieux, des jeunes et des femmes avaient la larme à l'œil. En proie au découragement, M. Charron

a pensé un instant tout lâcher, mais il s'est ravivé. Il a également songé à permettre que des élections partielles se tiennent dans Saint-Jacques pour solliciter la confiance de ses électeurs. À la réflexion, et après consultations auprès de ses proches, il a décidé de rester au poste, pour l'instant, jusqu'à une décision finale qu'il annoncera au plus tôt ce printemps, au plus tard à l'automne.

D'ici là, M. Charron tentera de profiter d'une période de repos, ce que lui ont conseillé ses amis, ses collègues députés, son médecin et le premier ministre Lévesque lui-même. Il passera le reste de la semaine à Québec et fera son apparition dès aujourd'hui à l'Assemblée nationale. Puis, il s'absentera du pays jusqu'au lundi de Pâques. C'est alors que du fond de la salle, une femme a crié: «Tu ne l'auras pas volé, Claude».

Pourquoi a-t-il commis ce vol à l'étalage? Peut-être par «goût du risque», par envie de «gambler» ou encore animé par l'idée du «suicide politique». Parmi les raisons qu'il a évoquées hier soir, la dépression nerveuse lui apparaît la mieux fondée. Depuis le début de l'automne, il allait «de déception en déception». Il a d'abord rappelé l'échec de la conférence constitutionnelle du début novembre, puis, le pseudo scandale des films pornographiques à l'Assemblée nationale, et dans la même lancée, le parti qui est retourné en enfance à son congrès du début de décembre. Enfin, ce qu'il a appelé

«l'usure» normale qui vient du stress, de la fatigue et des déceptions.

À travers ces moments difficiles, M. Charron n'hésite pas à proclamer que le pseudo scandale lancé par TVA lui aura été fatal. Un coup qu'il qualifie de «pernicieux, et de vicieux», une «saloperie» qui a achevé de le démoraliser. «Ils ont réussi; j'ai trouvé cela écoeurant.» Dans toute cette affaire, M. Charron blâme sévèrement l'attitude des journalistes et plus particulièrement celle des membres de la galerie de la presse de l'Assemblée nationale, qu'il accuse de s'être livrés à un «cover-up» de l'incompétence d'un des leurs et du salissage programmé par quelques «grosses lémentes».

Ce problème de santé mentale dont il s'est confessé hier soir, M. Charron est convaincu qu'il s'en sortira, mais il reconnaît que ça pourra «prendre un peu de temps». Lorsque les longs repos et les exercices de réflexion auront fait leur oeuvre, il retournera auprès de ses électeurs pour leur dire «on repart ensemble», le slogan de la campagne de financement du Parti québécois. Mais M. Charron croit que les électeurs de Saint-Jacques, qui ont élu en 1970, l'un des six premiers députés péquistes de l'Assemblée nationale, ont droit d'être représentés au conseil des ministres. Et si le premier ministre juge qu'il n'est plus habilité à siéger au cabinet, M. Charron laissera sa place à un autre pour ne pas pénaliser les gens de son comté.

De sérieuses préoccupations économiques, mais aussi le comportement de l'Europe occidentale, ont sans doute décidé les dirigeants du Kremlin à lâcher du lest pour tenter d'accrocher le dialogue avec Washington.

C'est ainsi en tout cas que les observateurs diplomatiques étrangers interprètent, en première analyse, les décisions de M. Brejnev, décisions qui marquent dans l'optique de Moscou une évolution sensible de la position soviétique sur le problème crucial des euro-missiles.

L'auditoire choisi par M. Brejnev pour faire cette annonce est hautement symbolique. Pour les observateurs diplomatiques étrangers, il n'est pas possible de dissocier la nouvelle démarche soviétique des inquiétudes suscitées dans l'appareil du parti par une économie déjà à bout de souffle et qui aura beaucoup de peine à supporter un alourdissement du fardeau militaire.

M. Brejnev a certes tenu publiquement le langage inverse, se voulant rassurant sur la puissance de l'économie et la richesse des ressources de l'URSS. Mais la réalité quotidienne, caractérisée par une pénurie quasi-chronique de certains produits, la prospérité anormale d'une économie parallèle et le renchérissement des prix, suscite une grogne qui ose de plus en plus dire son nom.

Au cours du dernier plénum du comité central du PCUS, M. Brejnev lui-même avait reconnu les possibles implications politiques de cette situation, et cette préoccupation n'est pas étrangère à tous ceux qui, au sein du parti et même de l'armée, estiment nécessaire de «faire bouger les choses». Un impératif qui sera nul doute au coeur des débats quand viendra l'heure de la succession au sommet de la hiérarchie.

Pour les stratèges diplomatiques du Kremlin, il a aussi fallu se rendre à une évidence: l'orientation «atlantiste» plus ou moins prononcée des principaux pays d'Europe occidentale a montré les limites de l'offensive de charme déclenchée par Moscou et les espoirs mis dans le mouvement pacifiste européen. Bonn a déçu le Kremlin — les plus récents commentateurs de la presse soviétique en font foi — et la France socialiste est loin d'offrir une plateforme à la politique européenne de l'URSS.

Seul positif pour Moscou: la volonté déclarée de Paris et de Bonn de préserver leurs relations économiques avec l'URSS. Un domaine sur lequel M. Brejnev s'est montré particulièrement sensible au point de faire un écart de langage, en accusant le gouvernement de M. Reagan de pratiquer «une politique d'incursion à la cowboy contre le commerce international».

◆ Duverger

Suite de la page 7

vernement britannique. Le projet de loi fut adopté avec deux modifications mineures (dont l'une portait sur l'appellation *Dominion*) par le Parlement de Londres. Certains Canadiens qui avaient observé les délibérations des deux Chambres depuis la tribune des visiteurs,

furent même indignés de ce que les parlementaires britanniques eussent adopté le projet de loi en quelques minutes, et sans lui reconnaître une importance particulière.

C'est en regard de ces faits qu'un éminent constitutionnaliste québécois, Jean-Charles Bonenfant, a conclu que «la naissance de la Confédération a été... le résultat d'une entente entre les deux groupes nationaux de l'époque... une sorte de pacte entre les colonies que le Parlement de Westminster a ratifié». Contrairement à ce que prétend donc M. Duverger, la constitution canadienne fut bel et bien adoptée grâce à un accord volontaire entre les parties concernées, y compris le Québec.

M. Duverger termine son analyse en signalant que «le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes est reconnu en termes clairs par des actes internationaux que les démocraties authentiques n'ont pas l'habitude de violer». Faut-il lui rappeler que les Québécois ont eu la possibilité de choisir leur destinée comme peuple à l'occasion du référendum de 1980, référendum dont les règles avaient d'ailleurs été déterminées par le gouvernement québécois et que le gouvernement fédéral n'a jamais contesté? Le résultat de ce référendum indique qu'une forte majorité de Québécois sont plus attachés à la réalité canadienne qu'au rêve souverainiste. Les démocrates authentiques savent tenir compte de ce verdict.

17 mars

par la PC et l'AP

Il y a 27 ans aujourd'hui, une quasi émeute éclatait au coeur de Montréal, plus précisément au Forum de Montréal, pour protester contre la suspension du joueur étoile de hockey des Canadiens de la Ligue Nationale, Maurice (Rocket) Richard. Celui-ci s'était battu avec Hal Laycoe, des Bruins, et s'en était ensuite pris au juge de ligne Cliff Thompson, au cours d'un match disputé à Boston. Le président de la Ligue Nationale de hockey, Clarence Campbell, avait alors suspendu Richard pour les trois derniers matches de la saison régulière et pour la durée des éliminatoires de la coupe Stanley. Les admirateurs de Richard ayant jugé que Clarence avait dépassé les bornes, ont décidé de lui faire connaître leur façon de penser en causant pour plus de \$100,000 de dommages au Forum et en fracassant des vitrines sur la rue Ste-Catherine, dans le quartier ouest.

1845: création du relevé géologique du Canada;

1944: création de l'Autorité du transport aérien international chargée de régulariser la circulation aérienne internationale;

1957: le quotidien *The Toronto Telegram* lance une édition dominicale qui ne devait pas survivre longtemps;

1967: Viola Macmillan, âgée de 63 ans, est condamnée à neuf mois d'emprisonnement et à \$10,000 d'amende pour fraude boursière;

1978: la compagnie Toronto Sun Publishing Company, le rédacteur en chef Peter Woskieleski et l'éditeur Douglas Creighton sont accusés d'avoir violé la Loi des secrets officiels après que *The Sun* eut publié des renseignements concernant un rapport de la Gendarmerie royale canadienne sur l'activité d'espionnage soviétique au Canada.

À la recherche d'un meilleur rendement pour sa caisse de retraite

L'Université du Québec se retire de la Caisse de dépôt

par Michel Nadeau

Les dirigeants de la caisse de retraite de l'Université du Québec ont décidé de retirer progressivement les \$25 millions qu'ils ont confiés pour gestion à la Caisse de dépôt et placement.

Ce geste s'explique par le refus de la Caisse d'administrer de façon séparée les fonds de l'Université du Québec, de façon à obtenir un meilleur rendement.

Parce qu'elle poursuit un objectif de développement économique au Québec, la Caisse fournirait depuis deux ans un taux de rendement légèrement inférieur à celui obtenu par des gestionnaires privés. Plusieurs membres du comité de retraite estiment que l'argent déposé à la Caisse de dépôt devrait donner un rendement maximum.

Actuellement, quelques organismes para-publics confient à la Caisse de dépôt plus de \$3 milliards; le déposant

doit choisir entre des actions, des obligations ou des placements hypothécaires.

Selon une étude confidentielle préparée par la firme torontoise Wood Gundy, la performance de rendement de la Caisse, surtout au cours des deux dernières années, ne serait pas parmi les meilleures. On parle d'un écart de 2% ou 3% avec le peloton de tête.

Forts de ces chiffres, les dirigeants de la caisse de retraite de l'Université

voudraient voir la Caisse de dépôt montrer plus de souplesse dans sa gestion, afin que l'argent investi rapporte davantage.

Lors de la réunion du 3 février dernier, la majorité des membres présents ont voté en faveur d'un retrait progressif au cours des deux prochaines années. Ironiquement, les représentants de la direction ont voté pour le retrait. Amusés, les représentants syndicaux, en faveur du maintien du rôle de la Caisse,

trouvent ironique que la direction d'un organisme largement subventionné par l'État québécois vienne carrément à l'encontre des objectifs financiers et économiques de celui-ci.

Plusieurs représentants syndicaux se sont opposés au retrait des fonds de la Caisse de dépôt. L'un d'entre eux, M. Michel Lizée, a proposé la consultation des syndicats touchés pour faire renverser éventuellement la décision. Le Comité intersyndical sur les

régimes d'assurances collectives étudiera la question prochainement.

À la Caisse de dépôt, on reconnaît l'existence du problème du manque de flexibilité en ce qui a trait aux fonds déposés par les organismes.

Toutefois, selon la responsable du Service aux déposants, Mme Denise Chaput, «il est bien important de comparer de façon précise les rendements obtenus selon diverses périodes».

Si la performance de la Caisse se situe dans la bonne moyenne à long terme, les résultats des deux dernières années n'auraient pas été très bons. Cela s'expliquerait par le facteur suivant: anticipant une récession sérieuse, la Caisse de dépôt aurait vendu d'importants blocs d'actions au cours des derniers mois. Aussi, la performance des prochains trimestres devrait montrer la justesse de cette stratégie.

Certains membres sont d'a-

vis que la Caisse devrait se contenter de gérer les fonds de l'université avec l'unique préoccupation d'un rendement maximum. Son rôle de levier économique devrait être assumé seulement à partir de l'argent amassé auprès de l'ensemble de la population, via le Régime des rentes.

C'est aujourd'hui que la Caisse de dépôt rendra public son rapport annuel, dans lequel est précisé le rendement obtenu dans la gestion des fonds spécialisés.

L'Asbestos suspend sa production 13 semaines

La Société Asbestos Limitée, la nouvelle propriété du gouvernement du Québec, cessera bientôt sa production d'amiante à ses installations de Thetford-Mines durant deux périodes totalisant 13 semaines. La décision affectera 1,600 des 1,800 employés de la compagnie.

C'est ce qu'a annoncé hier le nouveau président et chef de la direction de la Société Asbestos, M. Marcel Dorais.

La première interruption des activités des mines de Thetford-Mines aura lieu du 4 avril au 30 mai. La seconde est prévue du 28 juin au 2 août, soit pendant la période des vacances des employés. Il y a quelque temps, le syndicat de la compagnie avait demandé à la direction de choisir cette der-

nière période si elle décidait un jour d'effectuer des mises à pied temporaires.

Outre les 1,500 employés de Thetford-Mines, les mesures d'austérité d'Asbestos Limitée touchent aussi une partie du personnel du siège social de Montréal, lequel emploie environ 100 personnes.

Dans un communiqué, M. Dorais regrette de devoir cesser la production «mais, a-t-il ajouté, ces mesures sont essentielles dans les conditions particulièrement pénibles que nous traversons présentement. La conjoncture économique mondiale du marché de l'amiante est tout simplement défavorable à la compagnie Asbestos».

En 1981, la production avait été arrêtée durant 14 semaines.

Le «prime rate» remonte à 16.5%

Première hausse en sept mois de la production industrielle américaine

WASHINGTON (AFP et Reuter) — Le gouvernement américain a appris une bonne nouvelle hier, la production industrielle des États-Unis s'étant inscrite en reprise sensible en février, pour la première fois en sept mois, a annoncé la Réserve fédérale.

Les réjouissances ont cependant été de courte durée, puisque les quatre grandes banques américaines qui avaient ramené leur taux de base à 16% la semaine dernière ont renversé la tendance hier, et l'ont rétabli à 16.5% à la suite de pressions à la hausse suscitées sur le marché par la crainte d'un resserrement du crédit de la part de la banque centrale.

L'indice de la production industrielle, corrigé des variations saisonnières, a progressé de 1.6% pendant le mois de février après avoir baissé de 2.5% en janvier (chiffre révisé).

L'amélioration de la production en février, ajoute la Fed, a touché pratiquement tous les secteurs, à l'exception toutefois de la construction et de la production minière.

L'indice de la production industrielle pendant le mois de février s'inscrit à un niveau de 6.6% en dessous de celui enregistré en février 1981.

À Wall Street, les investisseurs n'ont pas été impressionnés outre mesure par cette information, puisque l'indice Dow Jones a reculé de 2.66 points. La généralisation du taux de base des banques à 16.5% a davantage retenu l'attention.

Chase Manhattan, Morgan

Le cours de l'or recule à \$313 US

NEW YORK (AFP) — L'or a de nouveau chuté hier sur le marché de New York cependant que le dollar, favorisé par un regain de tension sur les taux d'intérêt, a enregistré une progression sensible.

Le métal précieux a terminé la journée à \$312.80 l'once, son plus bas niveau en 30 mois, contre \$324.20 la veille en clôture.

Le dollar a clôturé pour sa part à 2.3800 marks contre 2.3680, à 1.8845 franc suisse contre 1.8665, 6.1325 francs français contre 6.0880 et à 1.2164 dollar canadien contre 1.2155 lundi.

Garanty Trust, First National of Chicago et Bankers Trust ont annoncé le relèvement immédiat de leur taux de base sur les prêts commerciaux. Les quatre banques l'avaient baissé de 0.5% le 8 mars dernier, suivies par plusieurs banques régionales mais par aucune des autres grandes.

La Chase Manhattan a dit prendre cette mesure contre son gré mais l'a jugée nécessaire en raison de la hausse du loyer de l'argent sur les marchés au cours de la semaine écoulée.

Le taux du Fonds fédéral

sur les prêts interbancaires au jour le jour était de 15.5% hier en début de journée, contre 13.75%, le jour où les quatre banques ont annoncé l'abaissement de leur taux de base.

Les spécialistes estiment que l'abaissement des taux d'intérêt à court terme ne pouvait se maintenir dans le climat actuel du marché, fortement influencé par la crainte d'un resserrement du crédit de la part du Conseil de réserve fédéral.

Le contrôle de la masse monétaire reste la pierre angulaire de la stratégie anti-

inflationniste du Conseil de réserve (Fed), en dépit des critiques qu'inspire aux partenaires commerciaux de Washington le maintien de taux d'intérêt élevés aux États-Unis.

Vendredi dernier, le Fed faisait état d'une forte augmentation de la masse monétaire au cours de la semaine précédente. Les analystes de Wall Street ont également indiqué que la crainte d'une hausse de l'inflation par la suite, à cause de l'énorme déficit du budget fédéral, a fait remonter les taux.

En Europe, les taux d'intérêt en dollars ont aussi enregistré une hausse hier, contribuant à faire passer le cours de la monnaie américaine à 2.3815 marks à Francfort, contre 2.3720 marks la veille.

Il est à prévoir que la remontée des taux américains déçoit plusieurs gouvernements soucieux de relancer leurs économies à la faveur d'une réduction du coût des emprunts, mais désirant aussi empêcher une nouvelle chute de leurs monnaies par rapport au dollar.

Le Groupe Commerce lorgne toujours l'Ontario

par Michel Nadeau

Le Groupe Commerce lorgne toujours l'Ontario afin de poursuivre son expansion géographique, limitée jusqu'à maintenant au Québec. Le marasme du secteur des assurances générales au Canada et des difficultés de financement rendent une acquisition plus complexe à réaliser à court terme, selon le président du conseil, M. Guy Saint-Germain.

Invité de la Chambre de commerce de Montréal, l'homme d'affaires marseillais a brossé hier un tableau de l'évolution de l'entreprise familiale jusqu'à l'acquisition récente de la compagnie d'assurances Bélair, une entreprise spécialisée dans la vente directe de contrats d'assurance automobile et d'assurance habitation.

«Le Groupe Commerce entend poursuivre la vente directe. Il s'agit d'une approche



de marketing différente de la vente par courtiers», a dit M. Saint-Germain à un groupe de journalistes en donnant l'exemple de Provigo (dont il est administrateur) qui offre ses produits par l'intermédiaire de supermarchés traditionnels et des magasins entrepôts «Heritage».

Pour ce qui est de l'acquisition de Bélair, le président du

Groupe Commerce a signalé que le financement a été assuré par une émission d'actions privilégiées.

«Les compagnies d'assurances disposent de possibilités très limitées quant aux sources de financement. Il n'est pas facile d'attirer des investisseurs dans ce qui est le pire marché au monde, devant l'Australie».

Il y a quelques années, la famille Saint-Germain cédait 35% des actions du Groupe Commerce à une puissante société parisienne. On dit que cet actionnaire français souhaiterait vivement que Commerce déborde les frontières du Québec.

M. Saint-Germain a mentionné que le revenu-primes du Groupe Commerce dépasserait les \$200 millions cette année.

Dans son exposé, il a répondu vivement aux critiques formulées par certains hauts fonctionnaires sur le manque de contrôle des coûts d'exploitation. Il a reproché au gouvernement de se montrer tatillon dans les contrôles administratifs. Selon lui, les gens de Québec ne comprennent pas suffisamment bien le fonctionnement du marché et les lois de la concurrence.

Enfin, M. Saint-Germain a écarté la possibilité d'une entrée dans le domaine de l'assurance-vie, affirmant que son entreprise ne pouvait, pour l'instant, rien apporter de neuf dans ce domaine.



Résidence au BORD DE L'EAU rivière Richelieu

- Magnifique bungalow 28 x 40, construit 1980
- chauffage électrique
- génératrice 5 000 W, foyer
- fenêtres et portes patio thermos super isolées
- armoires et boiserie en pin
- grande fenêtre panoramique donnant sur rivière
- ramblais de soutènement en pierre
- piscine creusée et chauffée
- maisonnette et bar avec toilette près piscine
- terrain 85 x 120 paysage boisé

Prix 90 000\$
St-Mathias (25 M de Montréal)
Tél.: 658-3302 —

— Pas d'agent

“Chaque client traite les affaires d'une façon différente. C'est pourquoi nous essayons de satisfaire les besoins particuliers de chacun.”

Roland Hamel
Coordonnateur de la réception



Un accueil chaleureux... et des gens heureux... dans le monde entier.

Kingston • London • Montréal (Centre-ville, Aéroport, Décarie, Parc Olympique) • North Bay • Québec • Sault Ste-Marie • Toronto (Centre-ville, Aéroport (ouest), Don Valley) • Winnipeg

Pour réservations, composez: Québec et Ontario: 1-800-268-8930, autres provinces: 1-800-268-8998, Toronto: 416-485-2610, ou voyez votre agent de voyages.
Pour tarifs spéciaux de fins de semaine, composez: Québec et Ontario.

Travaux publics Canada Public Works Canada

BUREAUX À LOUER

Immeuble Dover situé sur le mail de la rue Sparks, au centre-ville d'Ottawa. Entièrement rénové, occupation immédiate. 1er et 2e étage en entier. Superficie de chaque étage: environ 150 m² (1 600 pi²).

Pourrait convenir à un bureau d'avocats, de conseillers, d'architectes ou agence immobilière.

Renseignements: J.A. Licari
(613) 995-0571

Canada

AVIS DE CONVOCATION À UNE ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DES ACTIONNAIRES

A: Tous les actionnaires de Resorts Châteauguay Ltée

PRENEZ AVIS qu'une assemblée générale annuelle des actionnaires de la compagnie "RESSORTS CHATEAUGUAY LTÉE" sera tenue à Montréal, district de Montréal, P.Q., au 4020 de la rue DeLormier, le 26ième jour du mois de mars 1982, à 1500 heures.

Cet avis est donné par ordre du président et vice-président, ce 12ième jour du mois de mars 1982.

Me Jean Berthiaume
4020 DeLormier Montréal, P.Q.
H2K 3K7

ÉMISSION DE \$825,000,000 D'OBLIGATIONS DU GOUVERNEMENT DU CANADA NON REMBOURSABLES PAR ANTICIPATION DATÉES DU 31 MARS 1982

Le ministre des Finances a autorisé la Banque du Canada à recevoir des souscriptions à un emprunt à émettre contre espèces comme suit:

Obligations 15% à 2 ans 4 mois échéant le 1^{er} août 1984
Prix d'émission: 99.75% rapportant environ 15.10% à l'échéance

Intérêt payable le 1^{er} août et le 1^{er} février
L'intérêt de quatre mois payable le 1^{er} août 1982

et

Obligations 15% à 4 ans 11 1/2 mois échéant le 15 mars 1987
Prix d'émission: 99.50% rapportant environ 15.14% à l'échéance

Intérêt payable le 15 septembre et le 15 mars
L'intérêt de cinq mois et demi payable le 15 septembre 1982

et

Obligations 15 1/2% à 19 ans 11 1/2 mois échéant le 15 mars 2002
Prix d'émission: 99.75% rapportant environ 15.54% à l'échéance

Intérêt payable le 15 septembre et le 15 mars
L'intérêt de cinq mois et demi payable le 15 septembre 1982.

Les nouvelles obligations seront disponibles en coupures de \$1,000, \$5,000, \$25,000, \$100,000 et \$1,000,000.

L'émission d'obligations 15 1/2% datées du 31 mars 1982 et échéant le 15 mars 2002 ne dépassera pas \$200 millions.

La Banque du Canada convient d'acquiescer un minimum de \$325 millions des nouvelles obligations. Cette acquisition sera affectée à n'importe quelle échéance sauf que ce total comprendra un minimum de \$70 millions des obligations échéant en 2002.

Le produit de l'offre servira au rachat de \$675 millions d'obligations du gouvernement du Canada échéant le 1^{er} avril 1982, ainsi qu'aux fins générales du gouvernement du Canada.

Les nouvelles obligations seront datées du 31 mars 1982 et porteront intérêt à partir de cette date. Le principal et l'intérêt sont payables, lorsqu'exigibles, en monnaie légale du Canada: le principal à l'échéance, à toute agence de la Banque du Canada, et l'intérêt, sans frais, à toute succursale au Canada d'une banque. Les titres définitifs seront disponibles le ou vers le 31 mars 1982 et par la suite sous deux formes: au porteur avec coupons annexés et sous forme entièrement nominative, l'intérêt étant payable par chèque. Les obligations de l'une ou de l'autre forme seront de mêmes coupures et entièrement interchangeables quant aux coupures et/ou à la forme, sans frais (sous réserve des exigences de transferts statutaires, le cas échéant).

Les nouvelles obligations sont autorisées conformément à une Loi du Parlement du Canada. Le principal et l'intérêt sont imputés au Fonds du revenu consolidé du Canada.

Sous réserve d'attribution, les souscriptions aux nouvelles obligations peuvent se faire par l'intermédiaire de tout courtier en valeurs mobilières ou de toute banque autorisé à faire office de distributeur initial.



Ministère des Finances
Canada

Department of Finance
Canada

Les Sobeys n'ont plus que 13%

Provigo: la participation de la Caisse passe à 30%

par Michel Nadeau

Le contrôle de Provigo demeure entre des mains québécoises suite à l'acquisition récente d'une autre tranche de 7 1/2% des actions de cette firme montréalaise par la Caisse de dépôt et placement du Québec.

Au milieu de l'an dernier, la famille Sobeys, de Nouvelle-Écosse, avait accumulé plus

de 25% des actions de Provigo et se situait en tête des actionnaires de la compagnie devant la Caisse de dépôt, qui possédait alors 20% des titres. Les cadres supérieurs — dont M. Antoine Turmel, le président du conseil — détiennent près de 15% alors que La Laurentienne aurait environ 5% des actions. Les actionnaires québécois avaient ainsi une faible majorité.

Au début de l'année, Sobeys ramena sa participation à 20% environ alors que la Caisse grimpa à 22 1/2%.

Suite à une transaction annoncée discrètement vendredi soir, la Caisse de dépôt a porté sa participation à 30% (le niveau maximum autorisé selon la Loi) alors que le bloc de la famille Sobeys glisse à 13%. L'institution financière de la Place Victoria a payé \$11 pour chacune des 1,5 million d'actions de Provigo achetées des Sobeys.

La Caisse de dépôt a manifesté son intention d'accroître sa représentation à la direction de Provigo. Actuellement, seul M. André Marier, président de la Société québécoise d'initiatives agro-alimentaires représente la Caisse au conseil de Provigo.

Le président de Provigo, M. Pierre Lessard, a déclaré au

DEVOIR qu'il est possible que lors de la prochaine assemblée annuelle la représentation de la Caisse soit accrue. «C'est M. Turmel qui veille à cette question en tant que président du conseil.»

L'entreprise de distribution de produits alimentaires et pharmaceutiques publiera dans quelques semaines ses résultats pour l'exercice 1981. On verra alors l'impact complet de l'acquisition des 87 supermarchés Dominion au Québec.

Actuellement, les actions de Provigo s'échangent autour de \$10. L'été dernier, la direction de la compagnie et un groupe de courtiers ont réussi une spectaculaire émission de deux millions d'actions au prix de \$16.50. Le titre n'a cessé de se replier depuis, au grand dam de nombreux actionnaires.

En redevenant l'actionnaire principal de Provigo, la Caisse de dépôt reprend la place prédominante qu'elle occupait au milieu de la dernière décennie. La Caisse de dépôt et ses représentants, dont M. Pierre Arbour, jouèrent un rôle de premier plan lors de l'acquisition de M. Loeb en 1977, transaction qui fut à l'origine de l'expansion nord-américaine de Provigo.

au jour le jour

■ Défaite pour Halifax

La Commission canadienne des transports a décrété hier que l'établissement d'un service de conteneurs au port de Montréal par CP Navigation, Dart Container Lines et Manchester Lines, ne pouvait restreindre la concurrence dans cette industrie. Cette décision représente une défaite pour le gouvernement de la Nouvelle-Écosse qui s'était opposé avec véhémence au déplacement de Dart du port de Halifax au port de Montréal, l'an dernier.

■ Scholar's Choice à vendre

La société d'édition Torstar Corporation, de Toronto, veut vendre les actifs de Scholar's Choice, une division de sa filiale Les Entreprises Harlequin. Scholar's Choice, un distributeur de livres et de matériels scolaires qui exploite 36 succursales de détail en Amérique du Nord, a perdu \$3.6 millions au cours des deux dernières années.

■ Shell hors d'Alsands?

La société Shell Canada quittera le consortium du projet de sables bitumineux Alsands si elle demeure le seul membre du secteur privé à en faire encore partie le 31 mars. Avec 25% des parts, Shell est le principal partenaire dans ce projet de \$13 milliards dont l'objectif est de produire 137,000 barils de pétrole par jour en 1989. Mais cinq autres partenaires, qui avaient des intérêts globaux de 50% dans Alsands, ont déjà quitté. Outre Shell, il ne reste plus que Petro-Canada et Gulf Canada.

■ La technologie France-Québec

Le ministre français du Commerce extérieur M. Michel Jobert viendra la semaine prochaine à Montréal inaugurer le Centre français des coopérations industrielles. Le Centre québécois a été inauguré lundi à Paris. Il doit accélérer les transferts technologiques entre les deux pays dans les secteurs de pointe (biologie, informatique et électronique) et dans les domaines du bois et des énergies nouvelles. Dirigé par M. Jean-Pierre Bordua, le Centre veut «faire naître chez les industriels l'intérêt des solutions franco-québécoises et les aider à conclure des accords de coopération».

■ Gulf emprunte \$100 millions

Gulf du Canada vient d'émettre des obligations pour un montant de \$100 millions US sur le marché européen dans le cadre du financement de son programme d'immobilisations de 1982, évalué à \$1 milliard. Ce programme réserve un montant de \$675 millions pour l'exploration dans la Mer de Beaufort. Au taux annuel de 14.75%, les obligations viendront à échéance en 1992.

■ Domination étrangère

Selon les derniers chiffres du Centre national des données, aucun des 20 premiers fournisseurs du marché de l'ordinateur de bureau au pays n'est de propriété canadienne. En 1981, IBM détenait 22.18% du marché des ordinateurs utilisés par les secteurs des affaires, des gouvernements et des institutions scolaires au Canada, avec 2,480 appareils installés. La compagnie Digital Equipment of Canada s'est classée au deuxième rang avec 2,207 ordinateurs. Environ 20% des ordinateurs bureautiques du pays sont au Québec, contre 45.6% en Ontario et 29.3% dans les Prairies.

■ En raccourci

Le bénéfice par action de **Gaz Métropolitain** pour l'exercice 1981 vient d'être corrigé à la hausse; il passe de \$0.59 à \$0.69 par action... En visite à Tokyo, le ministre au Commerce extérieur du Canada, M. **Ed Lumley**, a demandé aux dirigeants japonais de limiter leurs exportations de voitures au pays pour l'an prochain... La **Chine** a lancé sa deuxième série d'appels d'offres pour l'exploitation de ses zones pétrolières offshore. Des lettres de notification ont été envoyées à 41 compagnies... Les acceptations bancaires nettes ont atteint fin janvier le niveau record de \$70 milliards US aux **États-Unis**, soit \$862 millions de plus que fin décembre... Les intérêts de **Resource Service Group**, de Calgary, dans la compagnie **Okanagan Helicopters** viennent de passer de 35 à 98%... Le bénéfice net de **British Petroleum**, de Londres, a diminué de 29% en 1981... Les ministres des Finances des «**Dix**» ont décidé lundi d'accroître de \$2 milliards US les capacités d'emprunt de la Communauté économique européenne... **Dome Petroleum** a reçu l'autorisation de puiser neuf barils de pétrole sous les glaces de la Baie McKinley, dans la mer de Beaufort, afin de poursuivre ses expériences pré-exploratoires dans cette région... Le **Crédit Foncier** a baissé ses taux d'intérêt sur les placements à terme et le régime d'épargne-retraite. Les diminutions varient d'un quart à un demi de un pour cent... Les ventes de la voiture **Rabbit**, de Volkswagen, aux États-Unis ont chuté de 50% au cours des derniers mois.

André Bouthillier

Comterm triple ses profits

Le fabricant de terminaux Comterm a haussé ses profits nets de 191% durant son exercice financier terminé le 31 janvier 1982. Ceux-ci sont passés de \$416,000 en 1980, ou 28 cents par action, à \$1.2 million, ou 51 cents par action. Les ventes ont grimpé de \$6 millions à \$9.5 millions, soit une augmentation de 58%.

Durant l'exercice qui vient de se terminer, Comterm a imputé tous ses coûts de recherche et de développement à l'exploitation. Ces dépenses se chiffraient à \$710,000, équivalant à 30 cents

par action. Au cours du quatrième trimestre, les ventes réalisées se sont élevées à \$3 millions et le bénéfice net à \$552,000 comparativement à des ventes de \$2.3 millions et un bénéfice net de \$283,000 pour la même période l'an dernier.

A la fin de l'exercice, Comterm avait un carnet de commandes fermes se chiffrant à environ \$9 millions. Depuis le 31 janvier 1982, les commandes en main totalisent environ \$11 millions, ce qui indique une forte demande des produits de la compagnie en dépit

du climat économique actuel. Les bureaux et l'usine de Comterm sont situés à Pointe-Claire. Comterm se spécialise dans la conception, fabrication et commercialisation. Elle assure de plus le service de ses systèmes de visualisation équipés de microprocesseurs pour l'industrie informatique.

Les produits Comterm consistent en une famille de terminaux compatibles aux terminaux IBM 3270, et une gamme de systèmes de visualisation bilingues arabe-anglais pour le Moyen-Orient.

Carrières et professions

Les postes sont offerts également aux hommes et aux femmes



CLSC DE FERMONT

est à la recherche de médecins pour remplacer le personnel médical durant la période du premier avril au 31 août 1982

FERMONT

Fermont est une ville minière, nouvellement construite, située dans le Nouveau-Québec à 27 kilomètres de Labrador City et à 360 kilomètres au nord de Sept-Îles. Les villes de Fermont, Wabush et Labrador City forment une agglomération de 25 000 habitants. La ville de Fermont compte 5 000 habitants et sur le plan sportif et récréatif, elle offre un ensemble complet d'activités.

L'ÉQUIPE ACTUELLE

L'âge moyen des praticiens au CLSC est d'environ 28 ans et l'équipe se compose de 3 médecins (habituellement 4), un dentiste, une pharmacienne, une équipe d'infirmières, des techniciens en radiographie et en laboratoire et des travailleurs sociaux.

Fermont étant près de Labrador City, les médecins de Fermont peuvent compter sur les services de l'hôpital de cette ville, qui a parmi son effectif, en autres, un chirurgien et un anesthésiste.

LA PRATIQUE

Médecine familiale intéressante et diversifiée, comportant beaucoup d'obstétrique (120 à 140 naissances annuellement), de pédiatrie (population infantile élevée) et de traumatologie courante.

EXIGENCES PARTICULIÈRES

- Détenir un LMCC (pour pratique à Labrador City).
- Avoir une grande facilité pour le travail en équipe.
- Posséder une bonne capacité d'adaptation.

RÉMUNÉRATION

A l'acte ou à salaire, conformément à l'entente relative à l'assurance-maladie. Possibilité d'accomplir plusieurs heures de garde. De plus, vous bénéficiez d'une prime d'éloignement ainsi que d'un éventail d'avantages sociaux.

Pour une considération prompte et immédiate, veuillez communiquer le plus tôt possible avec:

Jean-Guy Trottier
Directeur général
C.L.S.C. de Fermont
Casier postal 550

Fermont (Québec) G0G 1J0
Tél: 418-287-3232 ou 418-287-5443

ÉCOLE PIERRE-LAPORTE



«ÉDUCATION-MUSIQUE»

Étudiants, étudiantes du niveau secondaire... vous rêvez d'une carrière de musicien...! ne manquez pas les auditions pour la CONCENTRATION MUSIQUE CLASSIQUE de l'école Pierre-Laporte (Ville-Mont-Royal)

La Commission scolaire Sainte-Croix, en collaboration avec l'École de Musique Vincent-d'Indy, ouvre gratuitement ses portes aux jeunes qui ont les aptitudes nécessaires pour faire carrière en musique, tout en poursuivant des études secondaires.

Les élèves admis qui proviennent de l'extérieur de Montréal, ont droit à une bourse de \$1 500 plus \$200, pour les frais de transport.

Conditions d'admissibilité

Les auditions de musique sont ouvertes aux garçons et aux filles admissibles, en septembre 1982, dans les classes de 1ère à 3e secondaires.

Pré-requis pour la musique

- 1ère secondaire: filles et garçons avec ou sans pré-requis
- 2e secondaire: filles et garçons avec pré-requis
- 3e secondaire: filles et garçons avec pré-requis plus avancé

Instruments enseignés

- piano
- cordes
- vents
- cuivres

Cours collectifs

- Musique d'ensemble
- Culture auditive
- Théorie musicale
- Connaissance du répertoire
- Chant choral

MONTREAL

Samedi, 20 mars 13h.
École Pierre-Laporte
1101, ch. Rockland,
V.M.R. (sec. II-III)



IMMATRICULATION 1982
LE 31 MARS APPROCHE...
PENSEZ À VOTRE VIGNETTE ORANGE!
Rappelez-vous! La date limite est le 31 mars 1982

Le 1^{er} avril 1982, tous les véhicules devront afficher leur vignette orange! Hâtez-vous! Évitez les désagréments et les files d'attente des derniers jours! Présentez-vous aujourd'hui même à l'un des endroits suivants:

- les caisses participantes identifiées par le sigle I.V.A.
- les bureaux émetteurs de la Régie de l'assurance automobile du Québec.

Régie de l'assurance automobile du Québec



SERVICE UNIVERSITAIRE CANADIEN OUTRE-MER

Le service universitaire canadien outre-mer (SUCO), organisme non gouvernemental et à but non lucratif de coopération et de solidarité internationale est à la recherche de

COORDONNATEUR(TRICE) SUCO/CUSO AU MOZAMBIQUE (membre du personnel SUCO/CUSO)

DURÉE DU CONTRAT SALAIRE

Deux (2) ans

FIN DU CONCOURS ENTRÉE EN FONCTIONS

Selon la politique en vigueur au SUCO/CUSO
31 mars 1982

Septembre 1982

DESCRIPTION

A- OBJECTIFS DU PROGRAMME

- Appuyer le Mozambique dans ses efforts de transformation en un pays indépendant et autosuffisant, ceci par l'utilisation de ressources matérielles et humaines du SUCO/CUSO de façon engagée, rationnelle et efficace.
- Appuyer le travail de solidarité ici au pays en encourageant les Canadiens à s'impliquer dans les questions de développement en particulier celles reliées à l'Afrique Australe.
- Développer une conscience accrue des causes réelles du sous-développement et des solutions à y apporter.

B- FONCTIONS

- En conformité avec les politiques de SUCO/CUSO le(la) coordonnateur(trice) devra assurer l'analyse du milieu et des secteurs d'intervention (développement rural, éducation populaire, coopératives, technologie, santé, socio-culturel) et proposer au SUCO/CUSO les types d'intervention à privilégier.
- Il, elle, devra assurer la gestion du personnel du bureau, des volontaires et des projets ainsi que des ressources matérielles et financières du SUCO/CUSO dans le pays.
- Il, elle représentera le SUCO/CUSO auprès des autorités du pays, des organismes de financement et des autres ONG Outre-Mer.
- Il, elle maintiendra une communication efficace avec les différents niveaux de l'organisme et les différents groupes d'appui aux luttes de libération tant au Québec qu'au Canada anglophone.

N.B. La personne choisie devra coordonner une équipe de 40 à 50 personnes.

C- QUALIFICATIONS

- Maîtrise en sciences sociales ou sciences humaines ou en aménagement avec une formation en administration ou une expérience équivalente.
- Capacité de parler et d'écrire en Français, Anglais et Portugais (ou être disposé à apprendre rapidement le portugais).
- Trois ans d'expérience de travail analogue côtés coordination, analyse, planification, programmation, contrôle, animation, communication, négociation, représentation.
- Connaissance de la problématique liée à la coopération et au développement international.

D- EXIGENCES

- Expérience de travail dans un pays en voie de développement ainsi qu'une implication avec les groupes populaires et ou syndicaux seraient souhaitables.
- Appelée à travailler en collégialité, la personne devra faire preuve de leadership démocratique dans l'exercice de ses fonctions.
- Faire preuve d'une conscience politique éprouvée, d'un engagement actif dans la solidarité internationale et être disposé à travailler dans le sens d'une solution mozambicaine pour l'instauration d'une société nouvelle.
- Facilité de communication écrite et verbale avec des gens provenant de milieux très différents.
- Capacité de comprendre et d'analyser les aspects socio-économiques et politiques d'un processus de développement et d'appliquer cette analyse au cas concret du Mozambique.
- Très grande disponibilité pour des déplacements fréquents (30 à 40% du temps).

Faire parvenir votre candidature à:

SERVICE UNIVERSITAIRE CANADIEN OUTRE-MER (SUCO)
Secteur Afrique Australe
4824, Côte-des-Neiges
Montréal (Québec)
H3V 1G4
Tél: (514) 735-4561

AVIS PUBLICS

Province de Québec, District de Terrebonne. COUR PROVINCIALE. NO: 700-020731-819. NOR MIX LITEE, demeurant, 1515 JEAN PAUL DUMOULIN, défendeur. Le 17 avril 1982, à 10 h 00 heures de l'avant-midi au domicile du défendeur au NO 4870 rue Lévesque, app. 6, en la cité de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur saisi en cette cause, consistant en: 1 continental gris 1977, licence 1981 — 5181.31. Conditions: ARGENT COMPTANT. MAURICE SIMARD, 22 rue Ste-Agathe, Ste-Agathe-de-Mt. Louis, 1-819-328-7707. Montréal, le 12 mars 1982.

AVIS. Il est donné avis que MARIE BLANCHE LAURETTE MILLARD, à l'intention de transmettre au Ministère de la Justice une requête afin de changer son nom en celui de ANNETTE MILLARD. Ladite requête demeure présentée au 575 Joliette #82, cité et district de Montréal. Montréal, le 17 février 1982. ANTOINETTE CLOUTIER, Procureur de la requérante.

(S) ANTOINETTE CLOUTIER, Procureur de la Requête. Prenez avis que LES PETROLES NORMAND LESSARD INC., 1458, 32e Avenue, Pointe-aux-Trembles, demande à la Commission des Transports du Québec le permis suivant: Montréal — Métropolitain pour la livraison d'huile à chauffage avec compteur, pour le compte de Shell Canada Ltée., avec un camion n'excedant pas 4 100 gallons. Tout intéressé peut y faire opposition dans les 5 jours de la deuxième parution de cet avis. Première parution: 17 mars 1982. Deuxième parution: 18 mars 1982.

CANADA PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE NO: 500-1212660-828. ROSE TERIANA BELMA DORELLEN, Requêteur.

WATSON DORELLEN, Intimé. L'intimé, WATSON DORELLEN est par les présentes requis de comparaître dans un délai de soixante jours de la dernière publication. Une copie de la requête en divorce a été laissée à la division des Divorces à son intention.

PRENEZ DE PLUS AVIS qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, le requérant procédera à obtenir contre vous, par défaut, un jugement de divorce. Montréal, le 10 février 1982. Me UBALD LALANNE, Procureur. 2588 Jean-Talon Est, Montréal, P.Q.

PRENEZ AVIS que TRANSPORT G.P.A. FERLAND INC., s'adressera à la Commission des Transports du Québec pour obtenir l'autorisation de donner le service suivant: TRANSPORT RESTREINT — REMORQUAGE SÉCUREMENT — CONTRAT.

Transport par remorqueur, pour tirer les remorques et/ou semi-remorques vidées ou chargées, de la requérante-conjointe Transport Clermont Inc., détentric du permis 10814-V, qui agit comme volutier-roulier. Ce service sera donné conformément à toutes les clauses du permis du roulier. Demande est aussi faite par le volutier-roulier dans le but d'obtenir un permis de courir en transport réciproque.

Toute personne intéressée peut s'opposer à la présente demande dans les cinq jours suivant la dernière publication, en s'adressant à la C.T.Q. PARENTEAU, VALLEE, LAROCHE, COULOMBE, 1ère publication: jeudi, le 17 mars 1982. 2ème publication: vendredi, le 18 mars 1982.

WESTMOUNT Des soumissions seront reçues au Bureau du greffier de la ville, 4333 Sherbrooke, Westmount, Québec jusqu'à midi, le vendredi 26 mars 1982 et seront ouvertes à 12 h 15 dans la salle du conseil, Hôtel de ville, pour les travaux suivants:

Fourniture de béton pré-mélange. On pourra obtenir les devis au Bureau de l'acheteur, 4333 Sherbrooke, Westmount, Québec, le mercredi, 17 mars 1982. Ni la plus basse ni aucune des soumissions ne sera nécessairement acceptée.

P. PATENAUD, Greffier.

CANADA PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR PROVINCIALE NO: 500-0200738-821. CAISSES ENREGISTREES METRO CANADA LTEE, Demanderesse.

LA MAS ST-HILAIRE LTEE, Défenderesse.

AVIS. La défenderesse est par les présentes requise de comparaître dans les dix (10) jours de la présente publication. Une copie du bref d'assignation a été laissée au Greffe de la Cour Provinciale, à leur intention. Montréal, le 12 mars 1982. PIERRE R. BROUSSEAU, Procureur de la demanderesse.

Pierre R. Brousseau, 818 est, rue Sherbrooke, Montréal, Qué. H2L 1K3. Tél.: (514) 526-3333.

CANADA PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT DE MONTRÉAL

TRIBUNAL DE LA JEUNESSE NO: 500-43-000140-82. ORDONNANCE D'ASSIGNATION ET DE SIGNIFICATION PAR AVIS PUBLIC (art. 139 C.p.c.).

A William DORVILLE. Considérant la demande formulée par requête en date du 16 février 1982 la Cour ordonne à l'intimé de comparaître au Greffe du Tribunal de la Jeunesse, 410 est, rue Belknap, Montréal, dans un délai de trente (30) jours à compter de la publication de la présente ordonnance pour être informé, sous réserve des restrictions légales prescrites, de la demande dont le Tribunal de la Jeunesse est saisi concernant l'adoption de Joseph Michèle Huguette DORVILLE, né le 17 mai 1978 et pour y donner ou refuser son consentement. A défaut par lui de ce faire, le Tribunal pourra procéder dans l'instance sans autre avis.

Le Greffier-adjoint, Lucille Rouiller.

CANADA PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT DE LONGUEUIL

TRIBUNAL DE LA JEUNESSE NO: 500-43-00007-821. ORDONNANCE D'ASSIGNATION ET DE SIGNIFICATION PAR AVIS PUBLIC (art. 139 C.p.c.).

A CAROLLE HAMEL. Considérant la demande formulée par requête en date du 24 février 1982, la Cour ordonne à l'intimé de comparaître au Greffe du Tribunal de la Jeunesse, 201 Place Charles Lemoyne, Longueuil, dans un délai de trente (30) jours, à compter de la publication de la présente ordonnance, pour être informé, sous réserve des restrictions légales prescrites, de la demande dont le Tribunal de la Jeunesse est saisi concernant l'adoption de Joseph Charles Marc OUELLETTE, né le 31 janvier 1978, et pour y donner ou refuser son consentement. A défaut par lui de ce faire, le Tribunal pourra procéder dans l'instance sans autre avis.

Le Greffier-adjoint, Lucille Rouiller.

CANADA PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT DE LONGUEUIL

TRIBUNAL DE LA JEUNESSE NO: 500-43-00007-821. ORDONNANCE D'ASSIGNATION ET DE SIGNIFICATION PAR AVIS PUBLIC (art. 139 C.p.c.).

A CAROLLE HAMEL. Considérant la demande formulée par requête en date du 24 février 1982, la Cour ordonne à l'intimé de comparaître au Greffe du Tribunal de la Jeunesse, 201 Place Charles Lemoyne, Longueuil, dans un délai de trente (30) jours, à compter de la publication de la présente ordonnance, pour être informé, sous réserve des restrictions légales prescrites, de la demande dont le Tribunal de la Jeunesse est saisi concernant l'adoption de Joseph Charles Marc OUELLETTE, né le 31 janvier 1978, et pour y donner ou refuser son consentement. A défaut par lui de ce faire, le Tribunal pourra procéder dans l'instance sans autre avis.

Le Greffier-adjoint, Lucille Rouiller.

CANADA PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR PROVINCIALE NO: 500-0200733-824. GENERAL MOTORS ACCEPTANCE CORPORATION LIMITEE, Demanderesse-requérante.

KASSU WOLDENMARIAM, Défendeur-intimé. Avis est par les présentes donné à Monsieur KASSU WOLDENMARIAM, défendeur, de comparaître en personne dans un délai de trente (30) jours à partir de la date de la publication de cet avis, au Palais de Justice de Montréal.

Une copie d'un bref de saisie avant jugement, déclaration, affidavit, avis 119-C.P.C. ont été laissés au greffe de la Cour Provinciale du Palais de Justice de Montréal, 10, rue Ste-Antoine, Montréal, à son intention.

DOMINIQUE DE BERNARDO, Procureur adjoint. Mes Desjardins Ducharme & Associés, 635 Dorchester Ouest, 11e étage, Montréal — 878-9411.

CANADA PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR PROVINCIALE NO: 500-0200733-824. GENERAL MOTORS ACCEPTANCE CORPORATION LIMITEE, Demanderesse-requérante.

KASSU WOLDENMARIAM, Défendeur-intimé. Avis est par les présentes donné à Monsieur KASSU WOLDENMARIAM, défendeur, de comparaître en personne dans un délai de trente (30) jours à partir de la date de la publication de cet avis, au Palais de Justice de Montréal.

Une copie d'un bref de saisie avant jugement, déclaration, affidavit, avis 119-C.P.C. ont été laissés au greffe de la Cour Provinciale du Palais de Justice de Montréal, 10, rue Ste-Antoine, Montréal, à son intention.

DOMINIQUE DE BERNARDO, Procureur adjoint. Mes Desjardins Ducharme & Associés, 635 Dorchester Ouest, 11e étage, Montréal — 878-9411.

Avis est par les présentes donné que le contrat en date du 3 mars 1982 par lequel LES PRODUITS MARKO, Division de Public Inc a transféré et cédé toutes ses dettes de biens présentes et futures à la Banque de Montréal, à titre de garantie, est enregistré au Bureau d'Enregistrement de la Division d'Enregistrement de Montréal le 9 mars 1982, sous le numéro 3245531, Banque de Montréal.

PRENEZ AVIS que 1851-5221 QUÉBEC INC. s'adressera à la Commission des Transports du Québec afin que lui soit transféré tous les droits rattachés à toutes les clauses du permis M-300571 de Babe Transport Inc. Toute personne intéressée peut s'opposer à la présente demande dans les cinq jours suivant la dernière publication en s'adressant à la C.T.Q. PARENTEAU, VALLEE, LAROCHE, COULOMBE, 1ère publication: 17 mars 1982. 2ème publication: 18 mars 1982.

AVIS. Il est donné avis que MARIE BLANCHE LAURETTE MILLARD, à l'intention de transmettre au Ministère de la Justice une requête afin de changer son nom en celui de ANNETTE MILLARD. Ladite requête demeure présentée au 575 Joliette #82, cité et district de Montréal. Montréal, le 17 février 1982. ANTOINETTE CLOUTIER, Procureur de la requérante.

(S) ANTOINETTE CLOUTIER, Procureur de la Requête. Prenez avis que LES PETROLES NORMAND LESSARD INC., 1458, 32e Avenue, Pointe-aux-Trembles, demande à la Commission des Transports du Québec le permis suivant: Montréal — Métropolitain pour la livraison d'huile à chauffage avec compteur, pour le compte de Shell Canada Ltée., avec un camion n'excedant pas 4 100 gallons. Tout intéressé peut y faire opposition dans les 5 jours de la deuxième parution de cet avis. Première parution: 17 mars 1982. Deuxième parution: 18 mars 1982.

CANADA PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE NO: 500-1212660-828. ROSE TERIANA BELMA DORELLEN, Requêteur.

WATSON DORELLEN, Intimé. L'intimé, WATSON DORELLEN est par les présentes requis de comparaître dans un délai de soixante jours de la dernière publication. Une copie de la requête en divorce a été laissée à la division des Divorces à son intention.

PRENEZ DE PLUS AVIS qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, le requérant procédera à obtenir contre vous, par défaut, un jugement de divorce. Montréal, le 10 février 1982. Me UBALD LALANNE, Procureur. 2588 Jean-Talon Est, Montréal, P.Q.

PRENEZ AVIS que TRANSPORT G.P.A. FERLAND INC., s'adressera à la Commission des Transports du Québec pour obtenir l'autorisation de donner le service suivant: TRANSPORT RESTREINT — REMORQUAGE SÉCUREMENT — CONTRAT.

Transport par remorqueur, pour tirer les remorques et/ou semi-remorques vidées ou chargées, de la requérante-conjointe Transport Clermont Inc., détentric du permis 10814-V, qui agit comme volutier-roulier. Ce service sera donné conformément à toutes les clauses du permis du roulier. Demande est aussi faite par le volutier-roulier dans le but d'obtenir un permis de courir en transport réciproque.

Toute personne intéressée peut s'opposer à la présente demande dans les cinq jours suivant la dernière publication, en s'adressant à la C.T.Q. PARENTEAU, VALLEE, LAROCHE, COULOMBE, 1ère publication: jeudi, le 17 mars 1982. 2ème publication: vendredi, le 18 mars 1982.

WESTMOUNT Des soumissions seront reçues au Bureau du greffier de la ville, 4333 Sherbrooke, Westmount, Québec jusqu'à midi, le vendredi 26 mars 1982 et seront ouvertes à 12 h 15 dans la salle du conseil, Hôtel de ville, pour les travaux suivants:

Fourniture de béton pré-mélange. On pourra obtenir les devis au Bureau de l'acheteur, 4333 Sherbrooke, Westmount, Québec, le mercredi, 17 mars 1982. Ni la plus basse ni aucune des soumissions ne sera nécessairement acceptée.

P. PATENAUD, Greffier.

CANADA PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR PROVINCIALE NO: 500-0200738-821. CAISSES ENREGISTREES METRO CANADA LTEE, Demanderesse.

LA MAS ST-HILAIRE LTEE, Défenderesse.

AVIS. La défenderesse est par les présentes requise de comparaître dans les dix (10) jours de la présente publication. Une copie du bref d'assignation a été laissée au Greffe de la Cour Provinciale, à leur intention. Montréal, le 12 mars 1982. PIERRE R. BROUSSEAU, Procureur de la demanderesse.

Pierre R. Brousseau, 818 est, rue Sherbrooke, Montréal, Qué. H2L 1K3. Tél.: (514) 526-3333.

CANADA PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT DE MONTRÉAL

TRIBUNAL DE LA JEUNESSE NO: 500-43-000140-82. ORDONNANCE D'ASSIGNATION ET DE SIGNIFICATION PAR AVIS PUBLIC (art. 139 C.p.c.).

A William DORVILLE. Considérant la demande formulée par requête en date du 16 février 1982 la Cour ordonne à l'intimé de comparaître au Greffe du Tribunal de la Jeunesse, 410 est, rue Belknap, Montréal, dans un délai de trente (30) jours à compter de la publication de la présente ordonnance pour être informé, sous réserve des restrictions légales prescrites, de la demande dont le Tribunal de la Jeunesse est saisi concernant l'adoption de Joseph Michèle Huguette DORVILLE, né le 17 mai 1978 et pour y donner ou refuser son consentement. A défaut par lui de ce faire, le Tribunal pourra procéder dans l'instance sans autre avis.

Le Greffier-adjoint, Lucille Rouiller.

CANADA PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT DE LONGUEUIL

TRIBUNAL DE LA JEUNESSE NO: 500-43-00007-821. ORDONNANCE D'ASSIGNATION ET DE SIGNIFICATION PAR AVIS PUBLIC (art. 139 C.p.c.).

A CAROLLE HAMEL. Considérant la demande formulée par requête en date du 24 février 1982, la Cour ordonne à l'intimé de comparaître au Greffe du Tribunal de la Jeunesse, 201 Place Charles Lemoyne, Longueuil, dans un délai de trente (30) jours, à compter de la publication de la présente ordonnance, pour être informé, sous réserve des restrictions légales prescrites, de la demande dont le Tribunal de la Jeunesse est saisi concernant l'adoption de Joseph Charles Marc OUELLETTE, né le 31 janvier 1978, et pour y donner ou refuser son consentement. A défaut par lui de ce faire, le Tribunal pourra procéder dans l'instance sans autre avis.

Le Greffier-adjoint, Lucille Rouiller.

CANADA PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT DE LONGUEUIL

TRIBUNAL DE LA JEUNESSE NO: 500-43-00007-821. ORDONNANCE D'ASSIGNATION ET DE SIGNIFICATION PAR AVIS PUBLIC (art. 139 C.p.c.).

A CAROLLE HAMEL. Considérant la demande formulée par requête en date du 24 février 1982, la Cour ordonne à l'intimé de comparaître au Greffe du Tribunal de la Jeunesse, 201 Place Charles Lemoyne, Longueuil, dans un délai de trente (30) jours, à compter de la publication de la présente ordonnance, pour être informé, sous réserve des restrictions légales prescrites, de la demande dont le Tribunal de la Jeunesse est saisi concernant l'adoption de Joseph Charles Marc OUELLETTE, né le 31 janvier 1978, et pour y donner ou refuser son consentement. A défaut par lui de ce faire, le Tribunal pourra procéder dans l'instance sans autre avis.

Le Greffier-adjoint, Lucille Rouiller.

CANADA PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR PROVINCIALE NO: 500-0200733-824. GENERAL MOTORS ACCEPTANCE CORPORATION LIMITEE, Demanderesse-requérante.

KASSU WOLDENMARIAM, Défendeur-intimé. Avis est par les présentes donné à Monsieur KASSU WOLDENMARIAM, défendeur, de comparaître en personne dans un délai de trente (30) jours à partir de la date de la publication de cet avis, au Palais de Justice de Montréal.

Une copie d'un bref de saisie avant jugement, déclaration, affidavit, avis 119-C.P.C. ont été laissés au greffe de la Cour Provinciale du Palais de Justice de Montréal, 10, rue Ste-Antoine, Montréal, à son intention.

DOMINIQUE DE BERNARDO, Procureur adjoint. Mes Desjardins Ducharme & Associés, 635 Dorchester Ouest, 11e étage, Montréal — 878-9411.

CANADA PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR PROVINCIALE NO: 500-0200733-824. GENERAL MOTORS ACCEPTANCE CORPORATION LIMITEE, Demanderesse-requérante.

KASSU WOLDENMARIAM, Défendeur-intimé. Avis est par les présentes donné à Monsieur KASSU WOLDENMARIAM, défendeur, de comparaître en personne dans un délai de trente (30) jours à partir de la date de la publication de cet avis, au Palais de Justice de Montréal.

Une copie d'un bref de saisie avant jugement, déclaration, affidavit, avis 119-C.P.C. ont été laissés au greffe de la Cour Provinciale du Palais de Justice de Montréal, 10, rue Ste-Antoine, Montréal, à son intention.

DOMINIQUE DE BERNARDO, Procureur adjoint. Mes Desjardins Ducharme & Associés, 635 Dorchester Ouest, 11e étage, Montréal — 878-9411.

CANADA PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR PROVINCIALE NO: 500-0200733-824. GENERAL MOTORS ACCEPTANCE CORPORATION LIMITEE, Demanderesse-requérante.

KASSU WOLDENMARIAM, Défendeur-intimé. Avis est par les présentes donné à Monsieur KASSU WOLDENMARIAM, défendeur, de comparaître en personne dans un délai de trente (30) jours à partir de la date de la publication de cet avis, au Palais de Justice de Montréal.

Une copie d'un bref de saisie avant jugement, déclaration, affidavit, avis 119-C.P.C. ont été laissés au greffe de la Cour Provinciale du Palais de Justice de Montréal, 10, rue Ste-Antoine, Montréal, à son intention.

DOMINIQUE DE BERNARDO, Procureur adjoint. Mes Desjardins Ducharme & Associés, 635 Dorchester Ouest, 11e étage, Montréal — 878-9411.

MÉTÉO

Une crête de haute pression située sur le centre du Québec aujourd'hui se déplacera très lentement vers l'est et sera le facteur dominant pour les régions à l'est de Québec. Les régions de l'ouest seront cependant sous l'influence d'une perturbation en provenance du sud des Grands Lacs.

MONTRÉAL

Nuageux avec quelques flocons de neige, vents modérés. Maximum aujourd'hui près de 0. Aperçu pour jeudi: plutôt nuageux.

LEVER DU SOLEIL: 6 h 04
COUCHER: 18 h 03

QUÉBEC

Abitibi, Témiscamingue, Pontiac, Gatineau, Lévis: nuageux avec quelques flocons. Maximum 2. Aperçu pour jeudi: nuageux.

Réservoirs Cabonga et Gouin, Laurentides: nuageux avec quelques flocons. Maximum 2. Aperçu pour jeudi: beau.

Outaouais: nuageux avec quelques flocons, vent modéré. Maximum zéro. Aperçu pour jeudi: nuageux.

Montréal: nuageux avec quelques flocons, vent modéré. Maximum zéro. Aperçu pour jeudi: nuageux.

Estrie: nuageux avec faible neige fondue par temps mêlé de pluie. Maximum 2. Aperçu pour jeudi: nuageux.

Trois-Rivières, Drummondville, Québec, Mauricie, Beauce: nuageux avec éclaircies. Maximum 2. Aperçu pour jeudi: beau.

Lac-St-Jean, Sagouey, Parc des Laurentides, Rivière-du-Loup, La Malbaie: généralement ensoleillé. Maximum 2. Aperçu pour jeudi: ensoleillé.

Rimouski, Matapédia, Baie-Comeau: ensoleillé. Maximum zéro. Aperçu pour jeudi: ensoleillé.

St-Anne-des-Monts, Parc de Gaspésie, Gaspé, Parc Forillon, Sept-Îles: ensoleillé, vent modéré. Maximum zéro. Aperçu pour jeudi: ensoleillé.

Basse-Côte-Nord, Anticosti, à l'Ouest de Blanc-Sablon: ciel variable, vent modéré. Maximum zéro. Aperçu pour jeudi: ensoleillé.

Basse-Côte-Nord, Anticosti, à l'Est de Blanc-Sablon: généralement nuageux avec quelques flocons, vent du Nord-Ouest de 30 à 50 km/h. Maximum zéro. Aperçu pour jeudi: beau.

Données fournies par le Centre de prévision du Québec, Environnement Canada

Avis est par les présentes donné que le contrat en date du 24 février 1981 par lequel SOLATION J.G. INC. a transféré et cédé toutes ses dettes de biens présentes et futures à la Banque de Montréal, à titre de garantie, est enregistré au Bureau d'Enregistrement de la Division d'Enregistrement de Montréal le 9 mars 1982, sous le numéro 3245531, Banque de Montréal.

PRENEZ AVIS que 1851-5221 QUÉBEC INC. s'adressera à la Commission des Transports du Québec afin que lui soit transféré tous les droits rattachés à toutes les clauses du permis M-300571 de Babe Transport Inc. Toute personne intéressée peut s'opposer à la présente demande dans les cinq jours suivant la dernière publication en s'adressant à la C.T.Q. PARENTEAU, VALLEE, LAROCHE, COULOMBE, 1ère publication: 17 mars 1982. 2ème publication: 18 mars 1982.

AVIS. Il est donné avis que MARIE BLANCHE LAURETTE MILLARD, à l'intention de transmettre au Ministère de la Justice une requête afin de changer son nom en celui de ANNETTE MILLARD. Ladite requête demeure présentée au 575 Joliette #82, cité et district de Montréal. Montréal, le 17 février 1982. ANTOINETTE CLOUTIER, Procureur de la requérante.

(S) ANTOINETTE CLOUTIER, Procureur de la Requête. Prenez avis que LES PETROLES NORMAND LESSARD INC., 1458, 32e Avenue, Pointe-aux-Trembles, demande à la Commission des Transports du Québec le permis suivant: Montréal — Métropolitain pour la livraison d'huile à chauffage avec compteur, pour le compte de Shell Canada Ltée., avec un camion n'excedant pas 4 100 gallons. Tout intéressé peut y faire opposition dans les 5 jours de la deuxième parution de cet avis. Première parution: 17 mars 1982. Deuxième parution: 18 mars 1982.

CANADA PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE DAME JULIENNE AUGER, Requêteur.

RODOLPHE GIROUARD, Intimé.

L'intimé, RODOLPHE GIROUARD est par les présentes requis de comparaître dans un délai de soixante (60) jours de la dernière publication. Une copie de la requête en divorce a été laissée à la Division des Divorces à son intention. Prenez de plus avis qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, le requérant procédera à obtenir contre vous, par défaut, un jugement de divorce accompagné de toutes ordonnances acceptant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous. L'AVAIL, le 10 mars 1982.

(S) Armand Beaulieu, Greffier-adjoint. Avis est par les présentes donné à Monsieur RICHARD GAUTHIER, défendeur, de lieux inconnus, de comparaître dans un délai de trente (30) jours à partir de la date de la publication de cet avis, au Palais de Justice de Montréal.

Une copie d'un bref de saisie, avant jugement, déclaration, affidavit, avis 119-C.P.C. ont été laissés au greffe de la Cour Provinciale du Palais de Justice de Montréal, 10, rue Ste-Antoine, Montréal, à son intention.

DOMINIQUE DE BERNARDO, Procureur adjoint. Mes Desjardins Ducharme & Associés, 635 Dorchester Ouest, 11e étage, Montréal — 878-9411.

CANADA PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE NO: 06-000023-818. CAROLE CHARBONNEAU, Requêteur.

AERO MEXICO, Intimé.

A. Toute personne résidant au Québec et y ayant acheté chez un agent de voyage un forfait comprenant une partie aérienne applicable au vol numéro illisible d'Aero Mexico faisant la liaison Mexico-Acapulco le 26 avril 1981 à 10-40 heures (local).

PRENEZ AVIS que jugement a été rendu le 19 février 1982 par l'honorable Juge Louise Mailhot, lequel:

1. ORDONNE aux parties de se conformer au consentement du 5 mars 1981.

2. ORDONNE à l'intimé de payer à la représentante et à chaque membre du groupe une somme représentant une journée de vacances perdues, soit 1/6 de \$565.00 (\$94.00) ou 1/13 de \$678.00 (\$52.00) ou 1/20 de \$795.00 (\$39.75), suivant ce qui est applicable à la représentante et à chaque membre.

3. ORDONNE à l'intimé de payer à la représentante et à chaque membre, suivant les modalités de preuve ci-dessous, le montant déboursé par la représentante ou par chaque membre pour un repas le soir du 26 avril 1981, et pour un taxi de l'hôtel à l'aéroport le matin du 27 avril 1981.

4. DÉCIDE le groupe visé comme suit: "Toute personne résidant au Québec et ayant acheté chez un agent de voyage un forfait comprenant une partie aérienne applicable au vol numéro illisible d'Aero Mexico faisant la liaison Mexico-Acapulco le 26 avril 1981 à 10-40 heures (heure locale).

5. DÉCLARE que le présent jugement lie tout membre du groupe visé qui ne s'est pas opposé.

6. ORDONNE que les réclamations des membres fassent l'objet de réclamations individuelles, et à cette fin:

ORDONNE à l'intimé de déposer dans un compte bancaire détenu conjointement par les procureurs des parties, en fidéicommiss, une somme de dix mille dollars (\$10,000.00), devant servir au paiement des réclamations individuelles.

7. DÉTERMINE que les réclamations doivent présenter l'appui de leur réclamation les documents suivants:

a) à l'appui de la réclamation pour une journée de vacances perdues: une copie du billet d'avion émis, ou une facture acquittée ou un chèque encaissé pour le forfait en cause, ou, à défaut, une lettre du défendeur attestant du paiement pour le forfait en cause.

b) à l'appui de la réclamation pour le repas du soir et pour le taxi: un reçu valide attestant d'un tel déboursé, ou, à défaut, un affidavit du défendeur indiquant le montant déboursé et la raison pour laquelle aucun reçu n'est présenté.

S'il y a accord des procureurs à l'égard des documents ci-haut mentionnés et à eux four-nir, ceux-ci paieront, à même la somme de \$10,000.00 déposée en fidéicommiss, les réclamations présentées en vertu du présent jugement.

S'il y a désaccord entre les procureurs à l'égard de quelque information, elle sera déterminée par le tribunal.

Mois de la nutrition: la restauration-minute

Le «fast food» ou, comme on nous invite à le dire, la restauration-minute, n'a pas encore trouvé au Québec la formule idéale, malgré certains efforts.

C'est ce que nous avons pu constater, Louise Lambert-Lagacé, diététiste-conseil, et moi, au cours de cette troisième partie de notre tournée des restaurants à l'heure du lunch, qui nous a conduites cette fois chez McDonald et au Tournebec.

Jusqu'à maintenant, on a associé ce type de repas-minute aux hamburgers, aux frites, à du lait brassé, à la crème glacée arrosée d'une sauce au chocolat chaude ou à un chausson aux pommes. Cela se traduit invariablement par des mets trop sucrés, trop gras, trop salés et dont la valeur nutritive ne rencontre pas les objectifs de la politique

LE PANIER À PROVISIONS

Renée Rowan

québécoise en matière de nutrition.

Et pourtant, il existe plusieurs aliments nutritifs que l'on peut manger rapidement, sur le pouce. Mentionnons dans cette catégorie le yogourt, un verre de lait battu au mélangeur avec un oeuf ou du beurre d'arachides et du germe de blé, une banane ou une pomme, un morceau de fromage mangé avec quelques noix, une tranche de pain de blé entier garnie de volaille ou de poisson ou d'une garniture de pois chiches et d'un morceau de laitue ou de quelques

tranches de tomates. C'est vite préparé, délicieux et vite avalé.

Les statistiques les plus récentes montrent que depuis que les McDonald ont ouvert leurs portes aux États-Unis, en 1955, ils ont vendu 35 milliards de hamburgers... cela veut dire 14,840,000,000 de calories! Après 25 ans de croissance spectaculaire — un Américain sur 2,300 est un «mangeur» régulier de «fast food» — la restauration-minute se rend compte qu'elle a atteint un plafond et que, si elle veut continuer à progres-

ser, elle doit s'ingénier à trouver d'autres aliments-minute «accrocheurs». Mais lesquels?

McDonald a ajouté à son menu le McChicken ou McPoulet — du poulet rôti et de la sauce genre mayonnaise dans un petit pain à hamburger — pour contrer la perte de vitesse du Big Mac. L'Américain — et l'on pourrait dire le Canadien — est devenu plus conscient des calories et par conséquent de la nécessité de mieux s'alimenter et de manger moins de boeuf.

Pour attirer la clientèle, la chaîne des Wendy's, qui a saisi le message plus rapidement que les autres, a ajouté dans tous ses établissements un bar à salade qui est très fréquenté, dit-on. De plus en plus, dans ce champ de la restauration-minute, on sent la nécessité d'offrir à une clientèle plus avisée des repas légers si on

ne veut pas voir son chiffre d'affaires baisser de façon alarmante.

Les aliments que l'on sert dans ces établissements de restauration-minute sont non seulement trop gras, trop salés et trop sucrés, mais les menus sont aussi incomplets: pas de légumes frais, pas de fruits ou, quand il y en a, ils sont servis enrobés de sucre et de pâte, peu de fibres alimentaires et l'impossibilité de trouver du pain de grains entiers.

Après l'expérience pilote de restauration-minute québécoise tentée par l'Institut du tourisme et d'hôtellerie du Québec en collaboration avec l'Association des restaurateurs du Québec qui, à l'été 1980, ouvrait au Pavillon de l'enfant, à Terre des hommes, le comptoir Croque-Bec, voici qu'il y a un an environ, on voyait apparaître aux Terrasses, rue Sainte-Catherine ouest, le comptoir Tournebec. On y sert des spécialités québécoises un peu à la façon américaine, où tout semble aseptisé, uniforme, pesé, enveloppé et emballé dans un papier ou un petit sac.

Si au premier abord, nous avons trouvé le projet intéressant, nous avons tout de même certaines réticences face au contenu de certains des menus offerts. Nos critères d'appréciation demeurent les mêmes que ceux de la semaine dernière:

- un plat chaud;
- un légume servi nature, en salade, en jus ou en soupe;
- un fruit nature;
- du pain de grains entiers;
- la légèreté du repas.

Malheureusement, aucun des établissements de restauration-minute visités n'a mérité les cinq étoiles recherchées.

Tournebec: 3 étoiles McDonald: une seule...

LES Terrasses, rue Sainte-Catherine ouest, tout à côté du magasin Eaton, offre un choix considérable de produits à manger sur le pouce et le choix des «cuisines» est grand: chinoise, libanaise, américaine, québécoise et nous en passons. Nous avons décidé, Louise Lambert-Lagacé et moi, de nous limiter, ce midi-là, au Tournebec, le seul établissement commercial de «fast food» québécois dans la province. Les spécialités sont nombreuses et s'inspirent des plats traditionnels: la tête fumée, les cretons, le pouding chômeur ou aux bleuets, les fèves au lard, les galettes de sarrazin, le «finbec» au saumon et la fameuse «poutine», la grande rage actuellement dans bien des coins du Québec.

Cette «poutine» n'a rien à voir avec la «poutine râpée» qui nous vient de l'Acadie ou la «poutine à trou» qui se fait surtout dans le sud-ouest du Nouveau-Brunswick, ou encore les «poutines en sac» ou aux raisins, très populaires dans presque toutes les régions acadiennes.

Notre «poutine» à nous aurait trouvé son origine dans les Cantons de l'Est. Il s'agit d'un mélange assez curieux et inusité, faut-il le dire, de pommes de terre frites mélangées avec du fromage en grains, le tout arrosé de sauce barbecue. Sans nous attarder à la saveur de cette «poutine» à la québécoise, contentons-nous de dire qu'une portion de 250 grammes (60 g de fromage en grains, 140 g de frites et 30 ml de sauce) contient au total 650 calories et 20 g de protéines, ce qui est énorme pour un mets d'accompagnement. Cela constitue un repas en soi dans lequel il manque un légume nature, un fruit frais, le pain de blé entier et surtout la légèreté que nous avons recherchée tout au cours de cette tournée. Il doit être assez rare, en effet, que l'on se contente de la «poutine» seulement: on doit bien y ajouter un petit dessert genre pouding chômeur ou aux bleuets, ce qui n'est pas pour arranger les choses!

Le seul critère rencontré dans ce menu est celui du plat chaud. Mentionnons, en passant, qu'une portion de frites McDonald contient 220 calories. Servie en demi-portion, la «poutine» si populaire particulièrement auprès des étudiants, semble-t-il, deviendrait sans doute plus acceptable.

Armée de sa pesée et de ses tables de calories, Louise Lambert-Lagacé a aussi étu-

dié d'autres plats inscrits au menu, comme l'assiette québécoise qui contient deux onces de tête fumée, deux onces de creton, deux onces de fromage cheddar, un demi-oeuf cuit dur, de la salade, le tout accompagné d'un petit pain croûte, ce qui donne 841 calories et 34 g de protéines. Encore une fois, cela est beaucoup trop généreux et pourrait avantageusement être coupé en deux. On pourrait ramener la portion de tête fumée, de creton et de fromage à une once chacune.

Notre plat champion pourrait être le «tournebec», qui a donné son nom au restaurant. Il s'agit d'un pain pita garni avec 3 1/2 onces de jambon, de la laitue et d'un assaisonnement, ce qui s'élève à 530 calories et 28 g de protéines. Une façon de gagner une étoile serait d'utiliser du pain pita de blé entier.

Pour le «brunch» qui tient lieu de petit déjeuner et de lunch, on suggère un jus d'orange et deux galettes de sarrazin arrosées de 60 g de sirop d'érable, ce qui donne 786 calories et 20 g de protéines, un total acceptable puisque cela tient lieu de deux repas.

La palme, toutefois, va au menu du jour inscrit sur l'ardoise lors de notre visite: soupe aux pois (6 onces), finbec au saumon, salade verte, boisson, le tout pour \$2,85. Cela se traduit par 574 calories et 32 g de protéines. Ce menu, qui nous apparaît le plus équilibré, a toutefois perdu deux étoiles à cause d'une absence de fruit frais et de pain de grains entiers.

On a trouvé auprès de celui qui nous a accueillies ce jour-là au Tournebec beaucoup de bonne volonté et de l'intérêt pour une saine alimentation. Avec quelques petits changements, cette formule pourrait, croyons-nous, concilier restauration rapide, goût des Québécois et un meilleur équilibre nutritif. Les souhaits exprimés plus haut ne coûteraient pas plus cher puisqu'il s'agit d'ajuster les portions en les diminuant de moitié dans certains cas.

Quant aux établissements de la chaîne McDonald, un repas conventionnel composé d'un hamburger d'un quart de livre, d'une portion de frites et d'un chausson aux pommes donne 897 calories et 29 g de protéines: sans commentaire... Pour ce qui est des étoiles, on ne peut leur en attribuer qu'une pour le plat chaud! Tout reste à faire.

R.R.



Malgré les efforts louables de certains établissements, la restauration-minute au Québec n'a pas encore trouvé la formule idéale du point de vue nutritif. (Photo Jacques Grenier)

LES BONS ACHATS

«Le Canadien moyen mange chaque jour dix fois plus de sodium qu'il n'en a besoin.» Voilà ce qu'affirme la revue Cooprix Information du mois de février dans sa rubrique «Parlons nutrition».

Cooprix, dans son effort de conscientisation, veut dans les semaines à venir attirer l'attention du consommateur sur les «acolytes clandestins» du sel que l'on retrouve dans la plupart des aliments préparés et qui contribuent largement à cette surconsommation. Il ne suffit donc pas d'éviter de mettre la salière sur la table!

L'omniprésence du sodium est d'ailleurs une préoccupation à l'ordre du jour si l'on en juge par l'article-vedette de la revue Time du 15 mars dernier. Plusieurs associations médicales américaines incitent actuellement le gouvernement américain à légiférer. On veut ainsi forcer les grossistes en alimentation à diminuer la teneur de sodium dans les aliments préparés et imposer un étiquetage notant les pourcentages de sodium. «Des pois en conserve contiennent 250 fois plus de sodium que des pois frais», souligne l'article de Time!

Bien que le sel ne soit probablement pas seul coupable, sa consommation est directement reliée au mal du siècle que constitue l'hypertension. Les recherches démontrent que les sociétés en sont affligées proportionnellement à leur consommation sodique.

Il faut donc se méfier des viandes en conserve, marinées ou fumées (charcuteries), des grignotines (croustilles, arachides salées, etc.), des marinades (certaines contiennent plus de 1137 mg de sodium par portion alors que le besoin humain quotidien est de 400 mg); des différents sels (ail, oignon, céleri), etc. et se convaincre que le sel masque dans bien des cas la saveur naturelle des aliments. Des fines herbes comme le persil, l'estragon, le basilic, la marjolaine, certaines épices s'y substitueront avantageusement.

Les céréales et le pain sont particulièrement soulignés cette semaine dans le cadre du «mois de la nutrition». Au comptoir des céréales, il faudra cependant davantage surveiller le sucre, qui s'avère souvent en ce domaine un acolyte non clandestin!

(L'entrée en vigueur du système métrique se fait graduellement. Les prix mentionnés dans cette chronique le seront donc au kilogramme et à la livre durant cette période de transition. Ces prix ne valent que pour la région de Montréal.)

A & P: rôtis de palette, coupe régulière, \$2,62/kg (\$1,19/lb); côtelettes de porc frais (emballage familial), \$3,73/kg (\$1,69/lb); boeuf haché maigre, \$4,39/kg (\$1,99/lb); Fruits et légumes: cantaloups (45), \$0,99 ch; brugnons, \$3,73/kg (\$1,69/lb); choux de Bruxelles frais, \$1,52/kg (\$0,69/lb); laitue Romaine, (24), \$0,69 ch; échalotes, 3ppts/\$1.

Gigot d'agneau de Nouvelle-Zélande surgelé, \$4,59 le kilo chez Métro

Brocoli, grosseur 14 environ \$0,89 chacun

Laitue Iceberg et Romaine grosseur 24 entre 49 et 59 cents

Oranges Jaffa d'Israël \$1,39 la douzaine chez Provibec

Cooprix CCM: épaule de porc frais, \$2,18/kg (\$0,99/lb); cœur de porc frais, \$1,96/kg (\$0,89/lb); poulets surgelés, U, 5 à 7 lb; \$1,96/kg (\$0,89/lb). Poisson: trui-

tes arc-en-ciel surgelées, \$4,37/kg (\$1,98/lb); chair de crabe surgelée \$5,49 le 400g; petites crevettes à salade, cuites, pelées, déveinées, surgelées, \$11/kg (\$4,99/lb). Fromages: Saint-Paulin, \$7,25/kg (\$3,29/lb). Fruits et légumes: pamplemousses blancs (48), \$0,16 ch; pommes rouges Délicieuse, \$1,25 le 3 lb; brocoli (14), \$0,88 ch; oignons jaunes, \$1,08 le 5 lb.

Econoprix: dinde surgelée, A, 6 à 12 lb, \$2,29/kg (\$1,04/lb). Fruits et légumes: grosses bananes, \$0,64/kg (\$0,29/lb); raisins bleus Ribier, \$3,04/kg (\$1,38/lb); pommes McIntosh, (135), \$1,30/kg (\$0,59/lb); oignons jaunes, \$0,99 le 5 lb; tomates rouges, (6 X 7), \$1,28/kg (\$0,58/lb).

Hypermarché: rôtis de palette, coupe ordinaire, \$2,60/kg (\$1,18/lb); rôtis de côtes croisées, coupe ordinaire, \$3,92/kg (\$1,78/lb); boeuf haché maigre, \$4,37/kg (\$1,98/lb). Poissons: dorades grises, fraîches, entières, \$5,71/kg (\$2,59/lb); merlans frais entiers, \$5,05/kg (\$2,29/lb); saumons roses du Pacifique, entiers, surgelés, \$3,95/kg (\$1,79/lb). Fromages: Canadien Anform, \$9,39/kg (\$4,26/lb); Bleu Danois, \$8,09/kg (\$3,67/lb); Kiri, \$0,79 le 120 g. Fruits et légumes: pommes rouges Délicieuse, \$1,30/kg (\$0,59/lb); nectarines, \$2,84/kg (\$1,29/lb); fraises, \$0,98/chop; laitue Romaine (24), \$0,58 ch; concombres Long English moyens,

\$0,89 ch; épinards, \$0,79 le 10 on.

IGA/Boniprix: longues de porc frais, portion des côtes, \$2,82/kg (\$1,28/lb); cuisseau de veau frais, un bout ou l'autre, jarret enlevé, \$5,03/kg (\$2,28/lb); rôtis d'épaule de veau frais, \$3,26/kg (\$1,48/lb); Poisson: filets de sole surgelés, \$7,67/kg (\$3,48/lb). Fruits et légumes: raisins Ribier, \$2,84/kg (\$1,29/lb); poires Bartlett, \$1,52/kg (\$0,69/lb); pommes Granny Smith, \$1,74/kg (\$0,79/lb); céleri (24), \$0,79 ch; haricots verts, \$1,74/kg (\$0,79/lb); concombres anglais moyens, \$0,79 ch.

Métro: jeunes dindons surgelés, A, moins de 6 kg, \$2,38/kg (\$1,08/lb); rôtis d'épaule de porc frais, genre picnic, \$2,38/kg (\$1,08/lb); gigot d'agneau surgelé, N.-Z., \$4,59/kg (\$2,08/lb). Fruits et légumes: oranges Jaffa, \$1,38/douz.; raisins rouges Empereur, \$3,26/kg (\$1,48/lb); pommes Spartan, \$1,38 le 3 lb; céleri Pascal (24), \$0,78 ch; oignons jaunes, \$1,08 le 5 lb; échalotes, 3 ppts/\$0,68.

Provibec: boeuf haché ordinaire, \$2,60/kg (\$1,18/lb); rôtis de côtes, \$6,15/kg (\$2,79/lb); gigot d'agneau surgelé, complet ou demies, \$4,81/kg (\$2,18/lb). Fruits et légumes: oranges Jaffa, (123), \$1,39/douz.; raisins noirs Ribier, \$2,84/kg (\$1,29/lb); pommes rouges Délicieuse, \$1,39 le 3 lb; brocoli (14), \$0,89 ch; rutabaga, \$0,33/kg (\$0,15/lb).

Provigo: dindes surgelées, U, moins de 12 lb, \$2,09/kg (\$0,95/lb); rôtis de longe de porc, bout du filet, \$3,04/kg (\$1,38/lb); bout des côtes, \$2,60/kg (\$1,18/lb); jambon semi-déossé, Sugar Plum \$6,35/kg (\$2,88/lb). Poisson: filets d'aiglefin surgelés, \$4,37/kg (\$1,98/lb). Fruits et légumes: oranges Valencia (100), \$2,29 le 5 lb; ananas Dole (12), \$1,09 ch; laitue Iceberg (24), \$0,49 ch; concombres sans pépin, moyens, \$0,99 ch; carottes en botte, \$0,59 ch.

Richelieu: longe de porc frais, bout des côtes, \$2,38/kg (\$1,08/lb); bout du filet, \$2,82/kg (\$1,28/lb); boeuf haché régulier, \$2,82/kg (\$1,28/lb). Fruits et légumes: pamplemousses blancs, (48), \$0,16 ch; bananes Dole, \$0,73/kg (\$0,33/lb); pommes rouges Spartan, (125), \$1,30/kg (\$0,59/lb); brocoli (14), \$0,88 ch; concombres Super Select, 2/0,89.

Steinberg: rôtis de palette, coupe ordinaire, \$2,60/kg (\$1,18/lb); boeuf haché maigre, \$4,37/kg (\$1,98/lb); épaule d'agneau en tranche ou rôtis surgelés, \$3,42/kg (\$1,55/lb). Fruits et légumes: pommes rouges Délicieuse, \$1,30/kg (\$0,59/lb); nectarines, \$2,84/kg (\$1,29/lb); fraises, \$0,98/chop; laitue Romaine, (24), \$0,58 ch; concombres Long English Moyen, \$0,89 ch; épinards, \$0,79 le 10 on.

Suzanne MARCHAND

pour jins gourmets seulement

Gibby's
GRILLADES ET FRUITS DE MER
298 Place d'Youville,
Montréal
Tél.: 282-1837
St-Sauveur
des Monts, P.Q.
Tél.: 277-5275
Fort Lauderdale

compétence
robert campeau
844-3361

Reservations : 849 8294 Apportez votre vin
Le P'tit Machon
Cuisine Française
PIANO JAZZ Dim. à Merc. DINER D'AFFAIRES Midis : Lun. à Ven. (3.95 à 7.95)
172 DULUTH EST MONTRÉAL

Casa
cuisine italienne
50 est, rue Jarry Rés.: 381-9650
Fernandel
Ouvert de 11h. à 23h. Samedi de 17h. à 23h.

À Magog, une bonne adresse...
L'Auberge de l'étoile
Tous les sports de saison
rés: (819) 843-6521
Près du Mont Orford face au lac Memphremagog

Au Vieux Montréal
Restaurant Français
Tous les soirs...
Table d'hôte à partir de \$9.95
361 est, rue St-Paul Vieux Montréal
Réservations: 861-5337

CUISINE LIBANAISE
30 spécialités différentes du Moyen Orient
1241 rue Guy, Montréal, tél.: 932-3292

Un coin de soleil au cœur de Montréal...
El Morocco II
La cuisine orientale par excellence
Fermé vendredi soir Ouvert tous les samedis après le coucher du soleil
3450 Drummond, Montréal (au nord de Sherbrooke)
844-6888

Le Pichollette
restaurant français
Gagnant de plusieurs médailles internationales
Élégant décor victorien 1867 Réceptions jusqu'à 30 personnes
1020 rue St-Denis, Mtl. 843-8502 Stationnement privé et gratuit Champs de Mars

SAVINI
Cuisines Italienne et Française Recherchées
— Spécialité préparée à la table —
Table d'hôte jusqu'à 21 h.
Diners d'affaires de 11 h 30 à 14 h 30.
Réserver s.v.p. (fermé le dimanche)
3820 boul. St-Laurent, Mtl. 845-3326

La recette de la semaine
par Santa Di Marco-C. du restaurant chez Ubaldo
Castrato Scottadito (Mouton pour doigts brûlés)
Calculez 2 morceaux de mouton par personne. Faites mariner pendant 2 heures au moins dans de l'huile ail, romarin, 2 clous de girofle, sel, grains de poivre et 1/2 litre de vin rouge sec. Faites griller tout en arrosant de temps en temps avec le liquide dans lequel la viande a mariné. Servez dès que vous retirez de la grille.
(Réservez à l'avance pour déguster chez nous).
Nos spéciaux du soir
Entrée de pâtes Assiette de divers poissons \$10.75
Entrée de pâtes Assiette de viandes assorties \$7.75
chez Ubaldo
fine cuisine italienne les pâtes sont faites à la maison
6562 boul. St-Laurent, Mtl. - Tél. 274-7461

ALEXANDRE
son petit bar en entrant...
ALEXANDRE
son restaurant français
Lunch d'affaires le midi de \$5.15 à \$7.25
Une des bonnes tables du centre-ville!
ALEXANDRE
«English Pub» au 1er étage
«All english beers»
1454 rue Peel face à l'hôtel Sheraton Mont-Royal rés: 289-5105

Le CN obtient un droit d'évocation contre une enquête de la CSST

Les activités ferroviaires du CN, dans tous leurs aspects et notamment ceux qui se rapportent à la sécurité, sont du ressort exclusif du Parlement canadien. Telle est la conclusion d'un jugement rendu par le juge Jean-Marie Brassard, de la Cour supérieure, à Montréal.

Ce dernier a accordé l'émission d'un droit d'évocation qui a pour effet d'enjoindre à la Commission de la santé et de la sécurité du travail (CSST)

de suspendre son enquête sur les circonstances de l'accident survenu à Lac Bouchette le 25 septembre 1981.

À Lac Bouchette, une collision entre deux trains de marchandises avait entraîné la mort accidentelle de trois agents de train. Un quatrième avait été blessé. Compte tenu du fait que cet accident était survenu au Québec, la CSST avait entrepris de faire enquête sur les circonstances de cette tragédie alors que le CN

est déjà tenu de répondre de ses activités auprès de la Commission canadienne des transports (CCT).

Pour éviter la perspective d'un chevauchement de juridiction et la confusion qui pourrait en résulter, le CN avait demandé l'émission d'un «bref» d'évocation pour clarifier la situation.

À l'appui de sa conclusion, le juge Brassard a retenu trois arguments: le CN est une entreprise dont les ouvrages

ont été déclarés à l'avantage général du Canada.

Deuxièmement, le contrôle et la surveillance des activités ferroviaires interprovinciales relèvent de la juridiction exclusive de la CCT.

Enfin, les dispositions de la Loi sur la santé et la sécurité du travail du Québec sont considérées par le tribunal comme faisant double emploi avec la partie IV du Code canadien du travail.

Annonces classées 286-1202

Les offres d'emploi sont faites également aux hommes et aux femmes. Les annonces sont prises d'après la première parution de leurs annonces. Le Devoir ne se rend responsable que d'une seule insertion erronée. Toute erreur doit nous être signalée immédiatement.

Heure de tombée: 10h30

Régulières

Chaque parution coûte \$5.30 avec un maximum de 25 mots. Tout mot supplémentaire coûte \$0.20 chacun. Minimum: deux parutions.

Encadrées

\$0.55 la ligne agit

Minimum \$10.40

• Toute annonce doit être payée à l'avance, soit par chèque, argent ou carte de crédit.

Nous acceptons par téléphone

VISA MasterCard

286-1201

(annonces classées seulement)

Pour tout autre service

844-3361

■ Ameublements à vendre

MEUBLES NON PEINTS: vendons et fabriquons. Vaste choix (commodes, bureaux doubles et triples, etc.). Avez aussi matelas tous grands deurs à prix d'abaisses, 207 est Beaudin. Tél.: 276-9067 ou 3611 ouest, Notre-Dame 935-6716 et 10192 St-Michel, 387-2841. J.N.O.

■ Antiquités

ACHETONS antiquités de toutes sortes — gravures par Louis Icar — tableaux — etc. Claude Morier, 286-0318. 19-3-82

DECAPAGE sur boîtes, portes et fenêtres, etc. — Traitement du bois et finition. Travail personnel, estimation gratuite. 521-5135 ou 255-8950. 22-3-82

■ Appartements à louer

VEUX-MONTREAL, superbe studio, 650 p.c., foyer, mur briques, Sienne étage, vue sur le fleuve. A louer mars, avril, mai, juin, \$550 par mois. Téléphonez le soir 735-3433. 22-3-82

OUTREMONT, duplex luxueux, 8 pièces, \$825, option d'achat éventuelle de l'appartement. 271-4235. 19-3-82

OUTREMONT, Durocher, 3 1/2 chauf., libre 1er avril, 273-8709 après 6h. 19-3-82

WESTMONT, Clairmont, 4 1/2 complètement rénové, chauf., boiserie chêne, équipé, près métro, autobus, libre immédiatement. 735-3248. 26-3-82

ILE-DES-SEIGNEURS, 1 1/2 à sous-louer, cause transfert, vue sur fleuve, piscine, stationnement, disponible maintenant, \$254. 282-4311, 277-5913. 19-3-82

■ Autos/Motos

B.M.W. 3210, 1979, 1800 km, radio am-fm stéréo, condition exceptionnelle. Garage Le-maire, St-Jean, Québec. 1-346-4798. 19-3-82

■ Autos/Motos

DEMONSTRATEUR PEUGEOT, 1980, modèle 505SR, 4 portes, transmission 5 vitesses, vitres électriques, régulateur de vitesse, grilles métalliques, bas mileage, condition excellente, très bon prix. Garage Lemire, St-Jean, Québec. 1-346-4798. 19-3-82

■ Bateaux à vendre

LA CASERNE, Vieux-Montreal, appartement spacieux, foyer, équipé, vue sur Cours le Royer. \$60,000 à \$140,000. hyp. 12 1/2% — 3 ans. François Bidaud, 482-1143, 934-1818, Montréal Trust Courtier, 19-3-82

■ Bureaux à louer

OUTREMONT
Rue Laurier, espace à bureau ou commercial, 1500 p.c., 2e étage, pour informations:

272-7868 après 20 h

1-4-82

■ Cours

COURS DE MATHÉMATIQUES

— Rattrapage, recyclage, — Préparation aux examens, — Niveaux secondaire et collégial, — Professeur qualifié, — Pédagogie d'expérience, 276-9632 19-3-82

COURS CORRECTIFS INDIVIDUELS en mathématiques, de la 6e à la 12e. Dr. Jean Auger — Orthopédagogue, Diagnostic et correction (22 ans d'expérience). Bur.: 389-5001. 19-3-82

■ Déménagements

À BON PRIX, déménagements, petits et gros. service rapide. Demander Jocelyne ou Gérard. 465-7602. 5-4-82

DISPONIBLE, assurance, bien-être. 253-3275. J.N.O.

À BAS PRIX, appelez Pierre Déménagements, 937-9491. J.N.O.

VEUX-MONTREAL, conseil en petits et gros déménagements, service rapide, qualité, courtoisie, bon prix. Demandez Jean-Paul, 670-7729. J.N.O.

ACCEPTERAIIS déménagements de tous genres. Spécialité: appareils électriques. Assurances complètes. Bien-être social accepté. Téléphone: 253-4374. 19-3-82

■ Divers / Services

CURRICULUM VITAE
Préparation et rédaction. Service personnel. Rédaprop Enr. 327-6636 19-3-82

■ Éditice commercial à vendre

531 Sherbrooke est, édifice neuf en construction, près du métro, 4 étages, (1550 p.c. chacun), stationnement intérieur, air climatisé, ascenseur, occupation 1er mai 82, hyp. disponible à 15%, 849-4330 ou 367-0475. 20-03-82

■ Logements à louer

OUTREMONT, rue Stuart, haut duplex, 8 1/2, chauf., garage, \$750/mois. Libre début avril. 273-8104 avant 6 h a.m. 20-03-82

OUTREMONT, près Agnès St-Germain, résidence de prestige, haut duplex en pierre, 8 pièces, boiserie chêne, 2 s.b., chauf., eau chaude, garage. Idéal pour personnes désirant la tranquillité. \$880/mois. Libre 1er juillet. Ecrire: C.P. 193, St-Martin, Laval, H7V 3P5. 19-3-82

N.D.G., 1er mai, bas de chauf., 7 1/2 p.c., cuisine et s. de bain rénovés, cuisinière-réfrigérateur fournis, boiserie et planchers remis à neuf, 2 foyers, sous-sol fini, s. de lavage, garage, grand jardin, eau chaude — chauffage inclus. \$790/mois. 486-4195, après 18 h. 22-3-82

C.N.D. face parc Kent, 3 1/2 meublé (sous-sol, duplex) taxi, électricité payées, \$225, libre 1er mai. 371-2678. 18-3-82

HAMPSTEAD, près Ch. Reine Marie, bas duplex chauf., garage, eau chaude, cuisine rénovée, boiserie chêne décapée, foyer: \$800. Libre 1er juillet 82. Soir après 18 h. 483-2546. 23-3-82

C.N.D. face parc Kent, 3 1/2 meublé (sous-sol, duplex) taxi, électricité payées, \$225, libre 1er mai. 371-2678. 18-3-82

■ Logements demandés

ADULTE seule, professionnelle, cherche grand 5 1/2 à 6 dans Outremont ou Plateau. Prix abordable. Avec balcon ensoleillé. Bonnes références. Emploi stable. J.: 389-5921 poste 276, soir: 665-1990. 18-3-82

C.N.D. face parc Kent, 3 1/2 meublé (sous-sol, duplex) taxi, électricité payées, \$225, libre 1er mai. 371-2678. 18-3-82

■ Maisons à louer

ROSEMERE, maison très moderne avec très grandes pièces, semi-meu, lave-vaisselle, piscine, garage, double porte d'entrée, éclairée, chauf., taxes payées, déneigé, système d'alarme central, très beau quartier résidentiel, tranquille. \$1100/mois. Appelez 9 et 18h: 621-8900. 1-4-82

OUTREMONT, belle maison en face du parc de Vimy, non meublé, tapis mur à mur, 4 c.c., 2 foyers. Pour informations, appelez A. Van Herck. Service Immobilier Promancor, 933-3646. 19-3-82

OUTREMONT, près Université de Montréal, cottage luxueux, 10 pièces spacieuses, 3 s. de bain, 2 powder rooms, garage, \$2000/mois. 342-3548. 20-3-82

■ Maison de campagne à louer

CHARLEVILLE, maison pour vos vacances, 12 pièces, bord du fleuve, plage magnifique toute équipée. \$300/semaine. Libre immédiatement. 1-418-525-8916, 1-514-642-8993. 29-3-82

■ Maisons de campagne à partager

LAC ACHIGNA, 3 chambres, 2 salons, 2 s.b., foyer, piscine, tennis, voile, ski. Occupation partagée. 873-5546, 1-563-2367. 1-4-82

■ Condominium à vendre

CONDO à vendre, 5 minutes centre-ville, situation exceptionnelle, quartier en pleine expansion près du boulevard St-Joseph et rue Laurier. Entièrement rénové, cachet vieillot, murs en briques et sous-sol en pierre, 7 1/2 p.c., dans immeuble construit au début du siècle. Prix à partir de \$80,000. 4841 Hutchison, visite libre dimanche de 14h à 17h et aussi visite sur rendez-vous. 844-8367 ou 342-1330. 22-3-82

■ Oeuvres / Objets d'art

MARC-AURÉLE FORTIN, huile 18x20, "Maison à St-Rose", 1950, \$10,000. 873-5546. 19-3-82

■ Offres d'emploi

SECRÉTAIRE JURIDIQUE SENIOR
\$17,000. — \$21,000. Un associé principal recherche une secrétaire qui sera chargée de l'assister. Steno bilingue, maîtrise de la grammaire, ainsi que l'expérience du litige et des procédures juridiques sont requis. PRIÈRE D'APPELER:

MAUREN LAMBERT
878-1122
Les Services de Gestion QUANTUM
Place du Canada
Suite 750
18-3-82

VOLONTAIRES demandés 60 ans ou plus, pour une expérience en marqueting à l'Université Concordia. Temps requis (1 heure), appel: 879-8549 entre 9h et 5h. 18-3-82

■ Cours

COURS DE MATHÉMATIQUES
— Rattrapage, recyclage, — Préparation aux examens, — Niveaux secondaire et collégial, — Professeur qualifié, — Pédagogie d'expérience, 276-9632 19-3-82

COURS CORRECTIFS INDIVIDUELS en mathématiques, de la 6e à la 12e. Dr. Jean Auger — Orthopédagogue, Diagnostic et correction (22 ans d'expérience). Bur.: 389-5001. 19-3-82

■ Déménagements

À BON PRIX, déménagements, petits et gros. service rapide. Demander Jocelyne ou Gérard. 465-7602. 5-4-82

DISPONIBLE, assurance, bien-être. 253-3275. J.N.O.

À BAS PRIX, appelez Pierre Déménagements, 937-9491. J.N.O.

VEUX-MONTREAL, conseil en petits et gros déménagements, service rapide, qualité, courtoisie, bon prix. Demandez Jean-Paul, 670-7729. J.N.O.

ACCEPTERAIIS déménagements de tous genres. Spécialité: appareils électriques. Assurances complètes. Bien-être social accepté. Téléphone: 253-4374. 19-3-82

■ Divers / Services

CURRICULUM VITAE
Préparation et rédaction. Service personnel. Rédaprop Enr. 327-6636 19-3-82

■ Éditice commercial à vendre

531 Sherbrooke est, édifice neuf en construction, près du métro, 4 étages, (1550 p.c. chacun), stationnement intérieur, air climatisé, ascenseur, occupation 1er mai 82, hyp. disponible à 15%, 849-4330 ou 367-0475. 20-03-82

■ Logements à louer

OUTREMONT, rue Stuart, haut duplex, 8 1/2, chauf., garage, \$750/mois. Libre début avril. 273-8104 avant 6 h a.m. 20-03-82

OUTREMONT, près Agnès St-Germain, résidence de prestige, haut duplex en pierre, 8 pièces, boiserie chêne, 2 s.b., chauf., eau chaude, garage. Idéal pour personnes désirant la tranquillité. \$880/mois. Libre 1er juillet. Ecrire: C.P. 193, St-Martin, Laval, H7V 3P5. 19-3-82

N.D.G., 1er mai, bas de chauf., 7 1/2 p.c., cuisine et s. de bain rénovés, cuisinière-réfrigérateur fournis, boiserie et planchers remis à neuf, 2 foyers, sous-sol fini, s. de lavage, garage, grand jardin, eau chaude — chauffage inclus. \$790/mois. 486-4195, après 18 h. 22-3-82

C.N.D. face parc Kent, 3 1/2 meublé (sous-sol, duplex) taxi, électricité payées, \$225, libre 1er mai. 371-2678. 18-3-82

HAMPSTEAD, près Ch. Reine Marie, bas duplex chauf., garage, eau chaude, cuisine rénovée, boiserie chêne décapée, foyer: \$800. Libre 1er juillet 82. Soir après 18 h. 483-2546. 23-3-82

C.N.D. face parc Kent, 3 1/2 meublé (sous-sol, duplex) taxi, électricité payées, \$225, libre 1er mai. 371-2678. 18-3-82

■ Logements demandés

ADULTE seule, professionnelle, cherche grand 5 1/2 à 6 dans Outremont ou Plateau. Prix abordable. Avec balcon ensoleillé. Bonnes références. Emploi stable. J.: 389-5921 poste 276, soir: 665-1990. 18-3-82

C.N.D. face parc Kent, 3 1/2 meublé (sous-sol, duplex) taxi, électricité payées, \$225, libre 1er mai. 371-2678. 18-3-82

■ Maisons à louer

ROSEMERE, maison très moderne avec très grandes pièces, semi-meu, lave-vaisselle, piscine, garage, double porte d'entrée, éclairée, chauf., taxes payées, déneigé, système d'alarme central, très beau quartier résidentiel, tranquille. \$1100/mois. Appelez 9 et 18h: 621-8900. 1-4-82

OUTREMONT, belle maison en face du parc de Vimy, non meublé, tapis mur à mur, 4 c.c., 2 foyers. Pour informations, appelez A. Van Herck. Service Immobilier Promancor, 933-3646. 19-3-82

OUTREMONT, près Université de Montréal, cottage luxueux, 10 pièces spacieuses, 3 s. de bain, 2 powder rooms, garage, \$2000/mois. 342-3548. 20-3-82

■ Maison de campagne à louer

CHARLEVILLE, maison pour vos vacances, 12 pièces, bord du fleuve, plage magnifique toute équipée. \$300/semaine. Libre immédiatement. 1-418-525-8916, 1-514-642-8993. 29-3-82

■ Maisons de campagne à partager

LAC ACHIGNA, 3 chambres, 2 salons, 2 s.b., foyer, piscine, tennis, voile, ski. Occupation partagée. 873-5546, 1-563-2367. 1-4-82

■ Oeuvres / Objets d'art

MARC-AURÉLE FORTIN, huile 18x20, "Maison à St-Rose", 1950, \$10,000. 873-5546. 19-3-82

■ Offres d'emploi

SECRÉTAIRE JURIDIQUE SENIOR
\$17,000. — \$21,000. Un associé principal recherche une secrétaire qui sera chargée de l'assister. Steno bilingue, maîtrise de la grammaire, ainsi que l'expérience du litige et des procédures juridiques sont requis. PRIÈRE D'APPELER:

MAUREN LAMBERT
878-1122
Les Services de Gestion QUANTUM
Place du Canada
Suite 750
18-3-82

VOLONTAIRES demandés 60 ans ou plus, pour une expérience en marqueting à l'Université Concordia. Temps requis (1 heure), appel: 879-8549 entre 9h et 5h. 18-3-82

■ Cours

COURS DE MATHÉMATIQUES
— Rattrapage, recyclage, — Préparation aux examens, — Niveaux secondaire et collégial, — Professeur qualifié, — Pédagogie d'expérience, 276-9632 19-3-82

COURS CORRECTIFS INDIVIDUELS en mathématiques, de la 6e à la 12e. Dr. Jean Auger — Orthopédagogue, Diagnostic et correction (22 ans d'expérience). Bur.: 389-5001. 19-3-82

■ Déménagements

À BON PRIX, déménagements, petits et gros. service rapide. Demander Jocelyne ou Gérard. 465-7602. 5-4-82

DISPONIBLE, assurance, bien-être. 253-3275. J.N.O.

À BAS PRIX, appelez Pierre Déménagements, 937-9491. J.N.O.

VEUX-MONTREAL, conseil en petits et gros déménagements, service rapide, qualité, courtoisie, bon prix. Demandez Jean-Paul, 670-7729. J.N.O.

ACCEPTERAIIS déménagements de tous genres. Spécialité: appareils électriques. Assurances complètes. Bien-être social accepté. Téléphone: 253-4374. 19-3-82

■ Divers / Services

CURRICULUM VITAE
Préparation et rédaction. Service personnel. Rédaprop Enr. 327-6636 19-3-82

■ Éditice commercial à vendre

531 Sherbrooke est, édifice neuf en construction, près du métro, 4 étages, (1550 p.c. chacun), stationnement intérieur, air climatisé, ascenseur, occupation 1er mai 82, hyp. disponible à 15%, 849-4330 ou 367-0475. 20-03-82

■ Logements à louer

OUTREMONT, rue Stuart, haut duplex, 8 1/2, chauf., garage, \$750/mois. Libre début avril. 273-8104 avant 6 h a.m. 20-03-82

OUTREMONT, près Agnès St-Germain, résidence de prestige, haut duplex en pierre, 8 pièces, boiserie chêne, 2 s.b., chauf., eau chaude, garage. Idéal pour personnes désirant la tranquillité. \$880/mois. Libre 1er juillet. Ecrire: C.P. 193, St-Martin, Laval, H7V 3P5. 19-3-82

N.D.G., 1er mai, bas de chauf., 7 1/2 p.c., cuisine et s. de bain rénovés, cuisinière-réfrigérateur fournis, boiserie et planchers remis à neuf, 2 foyers, sous-sol fini, s. de lavage, garage, grand jardin, eau chaude — chauffage inclus. \$790/mois. 486-4195, après 18 h. 22-3-82

C.N.D. face parc Kent, 3 1/2 meublé (sous-sol, duplex) taxi, électricité payées, \$225, libre 1er mai. 371-2678. 18-3-82

HAMPSTEAD, près Ch. Reine Marie, bas duplex chauf., garage, eau chaude, cuisine rénovée, boiserie chêne décapée, foyer: \$800. Libre 1er juillet 82. Soir après 18 h. 483-2546. 23-3-82

C.N.D. face parc Kent, 3 1/2 meublé (sous-sol, duplex) taxi, électricité payées, \$225, libre 1er mai. 371-2678. 18-3-82

■ Logements demandés

ADULTE seule, professionnelle, cherche grand 5 1/2 à 6 dans Outremont ou Plateau. Prix abordable. Avec balcon ensoleillé. Bonnes références. Emploi stable. J.: 389-5921 poste 276, soir: 665-1990. 18-3-82

C.N.D. face parc Kent, 3 1/2 meublé (sous-sol, duplex) taxi, électricité payées, \$225, libre 1er mai. 371-2678. 18-3-82

■ Maisons à louer

ROSEMERE, maison très moderne avec très grandes pièces, semi-meu, lave-vaisselle, piscine, garage, double porte d'entrée, éclairée, chauf., taxes payées, déneigé, système d'alarme central, très beau quartier résidentiel, tranquille. \$1100/mois. Appelez 9 et 18h: 621-8900. 1-4-82

OUTREMONT, belle maison en face du parc de Vimy, non meublé, tapis mur à mur, 4 c.c., 2 foyers. Pour informations, appelez A. Van Herck. Service Immobilier Promancor, 933-3646. 19-3-82

OUTREMONT, près Université de Montréal, cottage luxueux, 10 pièces spacieuses, 3 s. de bain, 2 powder rooms, garage, \$2000/mois. 342-3548. 20-3-82

■ Maison de campagne à louer

CHARLEVILLE, maison pour vos vacances, 12 pièces, bord du fleuve, plage magnifique toute équipée. \$300/semaine. Libre immédiatement. 1-418-525-8916, 1-514-642-8993. 29-3-82

■ Maisons de campagne à partager

LAC ACHIGNA, 3 chambres, 2 salons, 2 s.b., foyer, piscine, tennis, voile, ski. Occupation partagée. 873-5546, 1-563-2367. 1-4-82

ÉMISSIONS

2 CBFT

8.55 Ouverture et horaire
9.00 En mouvement
9.15 L'après-midi en papier
9.30 Animaparc
9.45 Tape-lambour
10.

L'IQC chercherait à éliminer la Semaine du cinéma québécois

par Nathalie Petrowski

L'Institut québécois du cinéma (IQC) compromet la 9e Semaine du cinéma québécois prévue pour le 15 avril et précipite la disparition de l'événement en lui refusant une subvention de \$40,000 à un mois d'avis, a déclaré hier le conseil d'administration de la Semaine.

Selon le cinéaste Jacques Leduc, président du conseil, la disparition de la Semaine décollerait d'une politique fédérale de centralisation présente l'année dernière par un comité tripartite qui s'interrogeait sur le manque de représentativité du cinéma québécois au Festival des films du monde (FFM). Le comité avait recommandé la fusion de la Semaine du cinéma québécois avec le Festival des films du monde.

M. Leduc a prétendu hier en conférence de presse que la Semaine sert aujourd'hui d'atmosphère culturelle et d'instrument de négociation entre le gouvernement québécois et le président du Festival des films du monde, M. Serge Lussier, à qui on reproche depuis plusieurs années de ne pas accorder au cinéma québécois une place adéquate au sein de son festival.

Le conseil d'administration de la Semaine ne nie pas l'existence du FFM, et serait même prêt à y participer mais pas au prix de sa propre mort. Il croit que la tenue de plusieurs manifestations culturelles est essentielle à la survie de la spécificité québécoise. Il

déplore en même temps que le FFM ait reçu l'année dernière \$200,000 du gouvernement québécois pour montrer quatre longs métrages et 10 courts métrages sur une présentation totalisant 128 films. Devant le refus de l'IQC, les membres du conseil d'administration de la Semaine ont conclu que le ministère québécois des Affaires culturelles dépend finalement des politiques culturelles énoncées par Ottawa.

Mme Louise Ranger, porte-parole de l'IQC, a confirmé hier au DEVOIR que la décision de ne pas accorder la subvention de \$40,000 est irrévocable. À cause de la conjoncture économique actuelle, l'IQC, qui dispose d'un maigre budget de \$5 millions, a été obligé de définir ses priorités, c'est-à-dire «de supporter la présence du cinéma québécois

à l'intérieur du FFM afin que le cinéma québécois occupe au festival la place qui lui revient». Selon le porte-parole de l'IQC, le festival international est une meilleure vitrine pour le cinéma québécois et l'aide à sortir de son ghetto.

Les gens de la Semaine contestent cette affirmation et prétendent qu'on cherche à «noyer le poisson». Ils demeurent convaincus que le volet québécois passera inaperçu dans la masse de productions internationales qui défilent au FFM. Selon eux, presse et public sélectionneront le dernier «Fellini» ou le dernier «Wajda» à n'importe quelle primeur québécoise. Le cinéma québécois, absent des écrans locaux, ne bénéficiera pas d'une couverture de presse aussi complète que lors de la Semaine, où tous les yeux sont exclusivement rivés sur lui.

Mme Ranger, pour sa part, invoque l'échec de la dernière Semaine boudée par le public québécois. Elle soutient que le manque de primeurs, l'absence d'un dossier solide, le désistement des gens de Québec qui veulent créer leur propre semaine et le manque de cohésion du milieu cinématographique montréalais, n'ont pas aidé les choses.

Les organisateurs de la Semaine répliquent qu'il y avait des primeurs au programme, notamment le dernier film d'André Forcier, *Contre-Coeur* de Jean-Guy Noël, *Les Fleurs sauvages* de Jean-Pierre Lefebvre, un documentaire sur les échecs réalisés par Gilles Carle et possiblement le dernier film de Gilles Groulx. Ils demeurent convaincus que le gouvernement veut profiter de la situation économique pour faire

des purges et tuer un certain type de cinéma québécois qui refuse d'être neutre et de se conformer au moule commercial nord-américain.

Refusant de croire à la disparition d'un événement qu'ils considèrent essentiel à la survie de la cinématographie nationale, ils entendent chercher des fonds ailleurs, notamment du côté du ministère québécois de l'Immigration et des Communautés culturelles.

5e Concours national des jeunes compositeurs

Les lauréats du cinquième Concours national des jeunes compositeurs seront connus lors d'un concert public le dimanche 21 mars, en direct du studio 42 de Radio-Canada, indique un communiqué de la société d'État.

Le public est invité, dès 18 h 30, à entendre les œuvres retenues dans la catégorie «Musique électroacoustique». Les œuvres des catégories «Musique exécutants» et «Musique pour la scène» seront présentées à partir de 20 h.

Le jury, composé de Norma Beecroft, Marius Constant, Alfred Fisher et Claude Vivier, sous la présidence de Gilles Tremblay, couronnera les gagnants après l'audition de ce concert.

D'autre part, Marius Constant dirigera l'Ensemble de la Société de musique contemporaine du Québec, le jeudi 25 mars à 20 h à la salle Pollack. Il créera alors *Mutations*,



Le metteur en scène André Pagé.

André Pagé trouvé mort à son domicile

Le metteur en scène André Pagé a été trouvé mort hier matin dans son appartement du Carré Saint-Louis. Il était âgé de 51 ans et venait d'être nommé directeur du Théâtre du Nouveau-Monde. Il devait prendre la succession de M. Jean-Louis Roux avec qui il travaillait d'ailleurs depuis deux semaines, afin d'assurer la passation des pouvoirs. M. Pagé devait se retrouver seul à la barre du TNM en mai prochain.

Né le 21 août 1931, André Pagé avait débuté comme comédien en 1952, après des études en art dramatique chez Jeanne Maubourg, à l'École du TNM, chez Lucie de Vienne et Jean Valcourt.

Peu connu du grand public, André Pagé a surtout œuvré à la télévision de Radio-Canada, où il a été producteur et réalisateur d'émissions pour enfants, et à l'École Nationale de Théâtre où il a enseigné durant neuf ans.

Sa carrière théâtrale a débuté dans les années 50, dans des tournées avec Georges

Bouvier et Paul Guèvremont. Mais c'est à l'Egrégore en 1960 que devait démarrer sa carrière de metteur en scène, comme adjoint de Françoise Berd.

À l'École Nationale, où il a dirigé la section française, il a ouvert la porte aux auteurs québécois. On lui doit l'initiative, continuée par Michèle Rossignol, d'avoir fait appel aux auteurs québécois pour élaborer avec les élèves un travail basé sur une dramaturgie nationale. Plusieurs de ces

textes ont ensuite été mis en scène par lui au Théâtre d'Aujourd'hui comme *Le Temps d'une vie*, de Roland LePage, et *Dernier recours* de Baptiste d'Artheville, de Michèle Lalonde.

Comédien, il avait joué dans quelques films et dans des séries et feuilletons à l'écran de Radio-Canada, dont *Radisson*, *Les Plouffe*, *Le Courrier du roi*, *C.F.R.C.K.* et *La Pension Velder*, de Robert Choquette.

UN FILM EXCEPTIONNEL, 14 ANS

DIVA

UN FILM DE JEAN-JACQUES BEINEIX

ÉLYSÉE 1 **SEMAINE**
7.25 et 9.35

35 MILTON 842-6053

a DUSAN MAKAVEJEV film 14 ANS

SUSAN ANSPACH

Montenegro

7e SEMAINE

"MONTENEGRO est bien trop amusant pour être légal: c'est LE FILM DE L'ANNÉE!"

PALACE 5: 12.0, 3.10, 5.00, 7.00, 8.50, S.A.M. DERNIER SPECTACLE 10.45. PALACE 6: 12.20, 2.10, 4.00, 5.55, 7.50, 9.45, S.A.M. DERNIER SPECTACLE 11.45.

PALACE **FAIRVIEW 1**

698 STE-CATHERINE O. 866-8991 MCGILL

FAIRVIEW SAT. SUN. 12.45, 2.30, 4.15, 6.05, 7.50, 9.35, SEM. 6.05, 7.50, 9.35.

TRANS-CAN S. 52 697-8095

CLUB DU COLLÈGE DES DIPLÔMÉS ENRG.

Danse

AU HOLIDAY INN

420 ouest, rue Sherbrooke, Salon «E»
VENDREDI le 19 MARS à 8h30 p.m.
Rens.: 487-4165 - 272-2826

Veston et cravate sont de mise

Didier FARRÉ présente

UN FILM DE CLAUDE LELOUCH

120 comédiens — 10.000 figurants — 200 danseurs

LES UNS ET LES AUTRES

La PARISIEN 1 1.00, 4.45, 8.30, SAMEDI DERNIER SPEC. 11.55

480 STE-CATHERINE O. 866-3856

Fêtons l'autogestion

17 mars

11h à 20h buffet froid \$3.00

19h débat sur l'autogestion

21h liq. improvisée d'improvisation

CAFÉ CAMPUS
3315 REINE-MARIE
735-1259



Au Théâtre Denise-Pelletier, LUV... de Murray SCHISGAL avec Suzanne MARIER, Reynald BOUCHARD et Denis MERCIER est à l'affiche jusqu'au 20 mars inclusivement. (Publicité)

Êtes-vous auteur dramatique?

Céad

Le Centre d'essai des auteurs dramatiques publie un bottin sur le droit d'auteur incluant une liste de tous les dramaturges québécois.

Pour être inscrit dans ce bottin, et ce, sans frais, communiquez dès maintenant avec Hélène Dumas au 288-3384.

PRIX DELLUC

JEAN ROCHEFORT dans un film de ALAIN CAVALIER

UN ÉTRANGE VOYAGE

desjardins 2 288-3141

un hymne à la vie. — Le Point TOUS

Marlene Jobert

L'AMOUR NU

Un film de Yannick Bellon

desjardins 1 BASILAIRE 1 288-3141

18 ANS Adultes

"NOUS ETIONS UN SEUL HOMME" de PHILIPPE VALOIS ...entraîné vers un amour fou.

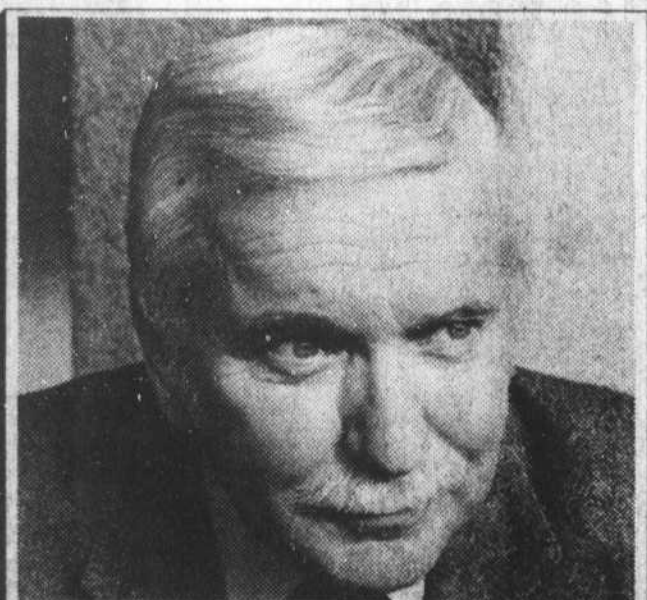
desjardins 4 BASILAIRE 1 288-3141

Jean Duceppe se raconte

Noir sur blanc

L'un des très grands comédiens de chez nous, Jean Duceppe évoquera sa carrière des plus remplies en compagnie de l'animatrice Denise Bombardier.

Egalement au programme, un débat sur le livre *Comment on raconte l'histoire aux enfants* de Marc Ferro. Les participants seront, outre l'auteur, Louise Charpentier, professeur d'histoire au secondaire; Pierre Lalongé, conseiller pédagogique à la CECM et l'historien Jacques Lacoursière. De plus, Denise Bombardier recevra le Dr Serge Mongeau, auteur du livre *Vivre en santé*. Ce soir, à 21h30



UNION des écrivains québécois

l'interculturelle

chansons, danse, musique et poésie des créateurs des communautés culturelles québécoises

une soirée animée par Michel Garneau

un événement unique

le vendredi 19 mars à 20 heures

tritorium

255 est, rue Ontario, Montréal

prix d'entrée 3\$/pour informations 526-6653/réservations à compter du 8 mars

spectacle réalisé grâce à la collaboration du ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles



RADIO-CANADA
D'ABORD

SPORTS

HOCKEY

Ligue Nationale

Lundi	
Minnesota 4, Pittsburgh 3	
Los Angeles 3, Edmonton 3	
Hier	
Québec 5, Hartford 7	
Boston 3, Buffalo 3	
Winnipeg 7, St. Louis 3	
Ce soir	
Philadelphie à Rangers NY	
Vancouver à Washington	
Québec à Toronto	
Winnipeg au Minnesota	
Islanders NY au Colorado	
Pittsburgh à Edmonton	
Calgary à Los Angeles	

Jeu	
Vancouver à Montréal	
Buffalo à Hartford	
Chicago à Philadelphie	
St-Louis à Detroit	
Vendredi	
Calgary à Edmonton	



	b	a	pts
Guy Lafleur	26	56	72
Keith Acton	33	46	79
Mark Napier	35	37	72
Mario Tremblay	29	36	65
Pierre Mondou	30	31	61
Larry Robinson	11	45	56
Steve Shutt	29	23	52
Doug Jarvis	19	26	45
Bob Gainey	20	23	43
Réjean Houle	10	27	37
Rod Langway	5	29	34
Doug Risebrough	15	18	33
Doug Wickenheiser	10	19	29
Brian Engblom	3	24	27
Robert Picard	1	25	26
Mark Hunter	16	9	25
Craig Laughlin	11	10	21
Gaston Gingras	5	13	18
Chris Nilan	7	4	11
Gilbert Delorme	3	7	10
Rick Wamsley	0	2	2

Gardiens	min	bc	bl	moy.
M. Holden	20	0	0	0.00
D. Herron	1427	61	3	2.56
R. Wamsley	1846	81	2	2.63
R. Sévigny	967	52	0	2.23

(Un but dans un filet désert, Sévigny et Herron se partagent un blanchissage.)

LIGUE NATIONALE

Conférence Prince de Galles

Section Adams	pj	g	p	n	bp	bc	pts
MONTREAL	71	42	12	17	330	195	101
BOSTON	72	38	24	10	280	247	86
BUFFALO	71	35	21	15	167	225	85
QUEBEC	71	31	26	14	318	304	76
HARTFORD	70	20	34	16	236	306	56

Section Patrick

x-ISLANDERS NY	70	47	15	8	340	221	102
RANGERS NY	70	33	24	13	268	268	79
PHILADELPHIE	70	34	28	8	286	280	76
PITTSBURGH	71	27	33	11	267	300	65
WASHINGTON	70	23	37	10	281	295	56

Conférence Clarence Campbell

Section Norris

MINNESOTA	71	32	19	20	311	255	84
WINNIPEG	70	28	29	13	280	300	69
ST-LOUIS	71	26	37	6	276	311	62
CHICAGO	71	26	35	10	295	322	62
TORONTO	71	17	38	16	267	336	50
DETROIT	71	18	41	12	240	312	48

Section Smythe

x-EDMONTON	73	43	17	13	374	273	99
CALGARY	72	26	30	16	300	309	68
VANCOUVER	71	24	33	14	243	261	62
LOS ANGELES	70	21	34	15	270	314	57
COLORADO	71	17	43	11	216	311	45

x-Champion de section

Les meneurs

	b	a	pts
Gretzky, Edm.	84	108	192
Bossy, Isl.	55	78	133
Trotter, Isl.	49	72	121
P. Stastny, Qué.	41	80	121
Maruk, Was.	55	65	120
Smith, Min.	41	67	108
Dionne, La.	45	61	106
Savard, Chi.	30	75	105
Ciccarelli, Min.	52	47	99
Anderson, Edm.	34	61	95
Taylor, LA.	38	56	94
Hawerchuk, Win.	39	54	93
Lukowich, Win.	37	45	82
Lafleur, Mon.	26	58	82

Ligue Majeure du Québec

Hier (Quarts-de-finale)

Hier

Chicoutimi 5, Montréal 3

Laval 6, Hull 2

Sherbrooke 8, Shawinigan 5

Trois-Rivières 7, Granby 3

Ce soir

Montréal à Shawinigan

T. Rivière à Chicoutimi

Sherbrooke à Laval

Hull à Granby

Vendredi

Chicoutimi à Sherbrooke

Shawinigan à Hull

Granby à Montréal

Laval à Trois-Rivières

Les meneurs (Final)

b a pts

Verret, C Trs.

Rioux, P She.

Chabot, J She.

Drouin, C Trs.

Gauthier, J Hul.

Sylvester, J Gby.

Lefrançois, N Trs.

Dufour, L Chi.

Campeau, D She.

Tanguay, C Trs.

b a pts

Verret, C Trs.

Rioux, P She.

Chabot, J She.

Drouin, C Trs.

Gauthier, J Hul.

Sylvester, J Gby.

Lefrançois, N Trs.

Dufour, L Chi.

Campeau, D She.

Tanguay, C Trs.

b a pts

Verret, C Trs.

Rioux, P She.

Chabot, J She.

Drouin, C Trs.

Gauthier, J Hul.

Sylvester, J Gby.

Lefrançois, N Trs.

Dufour, L Chi.

Campeau, D She.

Tanguay, C Trs.

b a pts

Verret, C Trs.

Rioux, P She.

Chabot, J She.

Drouin, C Trs.

Gauthier, J Hul.

Sylvester, J Gby.

Lefrançois, N Trs.

Dufour, L Chi.

Campeau, D She.

Tanguay, C Trs.

b a pts

Verret, C Trs.

Rioux, P She.

Chabot, J She.

Drouin, C Trs.

Gauthier, J Hul.

Sylvester, J Gby.

Lefrançois, N Trs.

Dufour, L Chi.

Campeau, D She.

Tanguay, C Trs.

b a pts

Verret, C Trs.

Rioux, P She.

Chabot, J She.

Drouin, C Trs.

Gauthier, J Hul.

Sylvester, J Gby.

Lefrançois, N Trs.

Dufour, L Chi.

Campeau, D She.

Tanguay, C Trs.

b a pts

Verret, C Trs.

Rioux, P She.

Chabot, J She.

Drouin, C Trs.

Gauthier, J Hul.

Sylvester, J Gby.

Lefrançois, N Trs.

Dufour, L Chi.

Campeau, D She.

Tanguay, C Trs.

Les Nordiques perdent 7-5 contre les Whalers
Bergeron perd ses illusions

par André Bellemare,
de la Presse Canadienne

QUÉBEC — Il est à se demander quel esprit anime les Nordiques de Québec. Ils se sont en effet écroulés, de façon lamentable hier soir, 7-5, face aux Whalers de Hartford, même si l'instructeur Michel Bergeron entretenait encore l'espoir avant le match de terminer avant les Sabres ou les Bruins au classement.

Comme plusieurs l'ont fait remarquer après la partie, il y avait peut-être seulement Bergeron pour rêver à une troisième ou même une deuxième place dans la division Adams.

Mais aujourd'hui, l'entraîneur des Nordiques a perdu toute illusion là-dessus. «Ce revers nous exclut des 3e et 2e positions, il faut bien être réaliste. Il faudra désormais se préparer en vue des éliminatoires, disait-il après la rencontre.

«Mais il est anormal de donner quatre ou six buts par match avec seulement 25 tirs vers votre filet. C'est vrai que Daniel Bouchard éprouve des difficultés depuis quelque temps, mais je continue de

croire que nous avons le potentiel pour terminer plus haut que quatrième. S'il y en a chez nos joueurs qui tiennent absolument à affronter le Canadien en première ronde, qu'ils le disent...», a ajouté Bergeron sur un ton sec.

L'entraîneur a encore blâmé la défensive de son équipe, surtout son vétéran défenseur André Dupont qui s'est fait prendre hors position sur le but gagnant. Il est vrai que les défenseurs ont mal paru sur quelques buts des Whalers, mais les rares joueurs qui ont osé affronter les journalistes avaient une explication à ce sujet.

Le principal intéressé, Dupont, a tenté de démontrer que les joueurs d'avant se tenaient trop loin des arrières-gardes et qu'il devenait difficile de faire des passes et de dégager la zone.

«On était obligé bien souvent de faire des passes télégraphiques, mais parfois il se produisait des courts-circuits en route. Il nous faudra apprendre à jouer plus serré entre les avant et les défenseurs», a dit Dupont.

Quant à lui, Wilf Paiement, qui a connu une autre bonne

soirée avec deux buts, a tenu des propos presque semblables à ceux de son coéquipier. «Les attaquants ne revenaient pas assez vite prêter main forte aux défenseurs. Il faudra changer notre style, notre façon de coordonner nos jeux, si nous voulons être prêts pour les séries», a-t-il confié.

Parlant de préparation, le nouveau Nordique doutait que l'équipe ait été prête à amorcer ce match qui, de prime abord, aurait dû être une formalité pour les Québécois. «Je ne voudrais pas abaisser le club, mais je me demande si les gars étaient bien préparés. J'espère que ça va nous servir de leçon.

Les Nordiques ont pris l'avion après le match en direction de Toronto où ils affronteront ce soir, les Leafs et Mikolajczyk. «Weir et Tardif seront dans l'alignement pour ce match», a promis Bergeron. Paiement, un ex-Leaf, se promet bien quant à lui de tout donner pour battre son ancienne équipe.

Signalons enfin que Réal Cloutier a été tenu en échec, brisant ainsi une séquence de 20 parties avec au moins un

point. Le record est de 28 et il est détenu par Guy Lafleur.

Whalers 7, Nordiques 5

Première période

1-HARTFORD, Mark Howe (7) 0-26

2-QUEBEC, Peter Stastny (40) 0-45

3-QUEBEC, Paiement (23) 0-45

4-HARTFORD, Howard (15) 12-11

5-HARTFORD, Meagher (21) 16-40

6-QUEBEC, Goulet (39) 16-40

7-QUEBEC, Goulet (39) 16-40

8-HARTFORD, Meagher (21) 16-40

9-QUEBEC, Goulet (39) 16-40

10-HARTFORD, Meagher (21) 16-40

11-HARTFORD, Meagher (21) 16-40

12-HARTFORD, Meagher (21) 16-40

13-HARTFORD, Meagher (21) 16-40

14-HARTFORD, Meagher (21) 16-40

15-HARTFORD, Meagher (21) 16-40

16-HARTFORD, Meagher (21) 16-40

17-HARTFORD, Meagher (21) 16-40

18-HARTFORD, Meagher (21) 16-40

19-HARTFORD, Meagher (21) 16-40

20-HARTFORD, Meagher (21) 16-40

21-HARTFORD, Meagher (21) 16-40

22-HARTFORD, Meagher (21) 16-40

23-HARTFORD, Meagher (21) 16-40

24-HARTFORD, Meagher (21) 16-40

25-HARTFORD, Meagher (21) 16-40

26-HARTFORD, Meagher (21) 16-40

27-HARTFORD, Meagher (21) 16-40

28-HARTFORD, Meagher (21) 16-40

29-HARTFORD, Meagher (21) 16-40

30-HARTFORD, Meagher (21) 16-40

31-HARTFORD, Meagher (21) 16-40

32-HARTFORD, Meagher (21) 16-40

33-HARTFORD, Meagher (21) 16-40

34-HARTFORD, Meagher (21) 16-40

35-HARTFORD, Meagher (21) 16-40

36-HARTFORD, Meagher (21) 16-40

37-HARTFORD, Meagher (21) 16-40

38-HARTFORD, Meagher (21) 16-40

39-HARTFORD, Meagher (21) 16-40

40-HARTFORD, Meagher (21) 16-40

41-HARTFORD, Meagher (21) 16-40

42-HARTFORD, Meagher (21) 16-40

43-HARTFORD, Meagher (21) 16-40

44-HARTFORD, Meagher (21) 16-40

45-HARTFORD, Meagher (21) 16-40

46-HARTFORD, Meagher (21) 16-40

47-HARTFORD, Meagher (21) 16-40

48-HARTFORD, Meagher (21) 16-40

49-HARTFORD, Meagher (21) 16-40

50-HARTFORD, Meagher (21) 16-40

51-HARTFORD, Meagher (21) 16-40

52-HARTFORD, Meagher (21) 16-40

53-HARTFORD, Meagher (21) 16-40

54-HARTFORD, Meagher (21) 16-40

55-HARTFORD, Meagher (21) 16-40